

SOCIÉTÉ



Le Musée Stewart

Niché au creux des vieilles pierres du Vieux fort de l'île Sainte-Hélène, et « protégé » s'il le fallait par la Compagnie franche de la marine, le Musée Stewart accueille cet été deux expositions, *Mission Montréal* et *Montréal, une histoire à suivre*. LE DEVOIR en présente quelques images.

Page 11

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'OTAN n'exclut pas le recours à la force

d'après Reuter

BRUXELLES — L'OTAN n'exclut pas le recours à une intervention militaire occidentale dans l'ex-Yougoslavie afin d'y assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, a-t-on appris hier de source proche de l'Alliance atlantique.

Les responsables militaires de l'Alliance vont étudier plusieurs mesures, dont la possibilité d'ouvrir un couloir humanitaire par la route jusqu'à Sarajevo.

De même source, on souligne que l'éventuelle mise en application de ces mesures serait une décision politique qui nécessiterait un mandat préalable des Nations unies.

« Il ne s'agit absolument pas de préparer un cadre pour une intervention militaire débridée. Cela nous rapproche seulement d'une décision à propos de cette terrible tragédie. Là-dessus, nous sommes parvenus à un accord », explique-t-on.

La position de l'OTAN a été arrêtée lors d'une réunion qui s'est tenue entre diplomates de haut rang des 16 pays membres, au quartier général de l'organisation à Bruxelles.

Les stratèges militaires de l'OTAN, dit-on de même source, vont étudier trois options qui pourraient être appliquées à l'appui des sanctions de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro.

La première de ces options, et la

plus faible, consisterait à renforcer le pouvoir d'intervention de la flottille de l'OTAN — huit navires, des frégates et des croiseurs — qui croise actuellement dans l'Adriatique pour surveiller l'application des sanctions de l'ONU.

La deuxième option porterait sur les moyens de vérifier l'utilisation des armes lourdes, en cas de conclusion d'un cessez-le-feu durable. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a déjà demandé aux pays européens d'aider l'ONU dans cette tâche.

Aux termes de la troisième option, il s'agirait d'étudier « le possible usage de moyens militaires afin d'assurer la livraison de l'assistance hu-

manitaire ». Ceci pourrait inclure la prise de contrôle de l'aéroport de Sarajevo ou l'ouverture d'un couloir terrestre depuis la côte adriatique.

Dans les milieux militaires de l'OTAN, on estime à 12 000 le nombre de soldats qui seraient nécessaires pour assurer l'occupation de l'aéroport de la capitale bosniaque. Dans le cadre d'un couloir humanitaire, ce sont jusqu'à 100 000 hommes, appuyés par l'aviation, qui seraient requis.

Par ailleurs, les défenseurs de Sarajevo ont subi un revers militaire face à une violente offensive des Serbes dans les collines surplombant la ville.

Les forces serbes, appuyées par
Voir page 4 : L'OTAN

L'Irak interdit à l'ONU l'accès de ses ministères

d'après Reuter

BAGDAD — L'Irak a annoncé hier sa décision d'interdire dorénavant l'accès de ses ministères aux inspecteurs des Nations unies.

Le président américain George Bush a immédiatement réagi en déclarant que les États-Unis feraient en sorte que les experts de l'ONU puissent contrôler les édifices irakiens soupçonnés d'être des sites d'armement.

Le ministre irakien de l'Information et de la Culture, Hamed Youssef Humadi, a déclaré à Bagdad : « Nous rejetons catégoriquement les visites aux sièges des ministères car l'objectif recherché (...) est de porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Irak. »

« Nous ne permettrons pas l'accès aux ministères ou aux sièges des ministères. Ceci est une chose. Pour les autres sites, les équipes d'inspection peuvent les visiter tous à travers le pays », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Il a ajouté que l'Irak voulait « mettre un terme à ce chapitre stupide (des inspections de l'ONU) dès que possible ».

Pour sa part, George Bush a déclaré que les résolutions des Nations unies seraient pleinement honorées et a promis que le président irakien Saddam Hussein les appliquerait.

« Je ne peux pas vous dire quels

sont les objectifs de l'inspection mais s'il est prouvé qu'ils se trouvent dans les ministères, les Nations unies ont le droit d'y faire une inspection et nous aiderons à faire respecter ce droit », a dit le chef de la Maison-Blanche à la presse au terme d'une visite électorale dans le Colorado.

Prié de dire s'il n'en avait pas assez de Saddam Hussein et de son refus d'appliquer les termes du cessez-le-feu de la guerre du Golfe, il a déclaré : « Cela fait un bon moment que j'en ai assez de lui. »

À Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater, a déclaré que la détermination des Nations unies et des États-Unis était tout à fait forte.

Le porte-parole du Pentagone, Pete Williams, a qualifié la dernière déclaration irakienne de ridicule.

« Les Irakiens doivent se plier aux demandes de visite des inspecteurs de l'ONU où que ce soit, qu'il s'agisse d'un ministère, d'une bibliothèque ou de tout autre bâtiment », a-t-il dit.

Une nouvelle équipe d'inspecteurs dirigée par le Russe Nikita Smidovitch est attendue en Irak aujourd'hui. Elle y recherchera des preuves éventuelles de la dissimulation de missiles Scud, ainsi que d'armes chimiques, nucléaires et bactériologiques.

Cette équipe, qui comprend au moins un Américain, sera la première à entrer en Irak depuis l'ins-
Voir page 4 : L'Irak

L'entourage de Clark cherche à atténuer ses propos sur le Sénat

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le bureau du ministre des Affaires constitutionnelles s'affairait hier à dissiper les interprétations « abusives » de la déclaration de la veille de M. Joe Clark sur l'égalité des provinces au Sénat, proposition qui continue d'être sur la table des négociations, même si en pratique les difficultés continuent de s'accumuler et qu'au bureau du premier ministre Mulroney, on s'active à préparer des offres unilatérales advenant un échec, lundi.

« On est allé un peu trop loin dans l'interprétation. Le Sénat triple E reste la base des discussions. M. Clark n'a pas du tout renoncé au triple E, du moins pas encore », a indiqué hier M. Peter Cowan, attaché

de presse du ministre des Affaires constitutionnelles.

Mercredi, à l'issue d'une rencontre avec quelques leaders autochtones en présence du premier ministre Brian Mulroney, le ministre fédéral a déclaré que la formule de l'égalité des provinces au Sénat pouvait être remplacée par une « solution de rechange » (alternative). Hier, M. Cowan indiquait « ne pas savoir » ce que son patron voulait signifier par cette expression et convenait que son propos pouvait prêter à confusion.

Mais, pendant qu'on rectifiait officiellement le tir pour ne pas soulever d'inutiles controverses, un autre conseiller du ministre Clark affirmait sous le sceau de la confidentialité au *Toronto Star* que « de façon générale, on reconnaît qu'il n'y a au-
Voir page 4 : Clark

Sylvie Fréchette se refuse à toute amertume

L'appel du Canada est rejeté; la Montréalaise doit se contenter de l'argent

Guy Robillard

Presse canadienne



PHOTO PC

Sylvie Fréchette semble la seule à ne pas céder à la colère. Elle garde le sourire même si l'erreur d'un juge la prive d'une médaille d'or.

La Fédération n'a pas cru bon entendre le juge brésilien

d'après la Presse canadienne

BARCELONE — On parlera longtemps de l'erreur du juge brésilien Ana Da Silva, qui a de toute évidence coté une médaille d'or à Sylvie Fréchette.

La Fédération internationale de natation (FINA) a en effet rejeté l'appel canadien présenté par écrit, hier matin. Curieusement, on n'a pas jugé bon d'entendre le juge concerné, qui a reconnu son erreur et

aurait essayé sans succès de faire le changement avant que le pointage soit affiché.

L'Américain Ross Wales, secrétaire de la FINA, a questionné hier la crédibilité du juge en question, et rappelé qu'il fallait connaître les deux côtés d'une version.

Celle propagée jusqu'ici l'a surtout été par Julie Sauvé, l'entraîneur de Sylvie Fréchette, qui jure avoir vu le juge brésilien faire tout son possible pour corriger son erreur avant l'af-

fichage. Le règlement de la FINA prévoit qu'il est impossible de le faire après, et Wales a assuré que tous les juges peuvent voir leur score à deux reprises avant le pointage. Selon Sauvé, le juge brésilien aurait paniqué un peu en éprouvant des problèmes avec son ordinateur et réclamé un temps d'arrêt qui ne lui a pas été accordé, « peut-être parce que l'arbitre adjointe, une Japonaise, ne comprenait pas la langue ».

Cette version est accréditée par la

délégation canadienne et le chef de mission Ken Read. Ce dernier a d'ailleurs qualifié d'« obscène » et contraire au *fair play* exigé des athlètes eux-mêmes la décision finale de la FINA.

L'ancienne championne canadienne Jojo Carrier a pour sa part déclaré avoir obtenu d'autres confirmations de la version de Sauvé, laquelle assure que c'est la Brésilienne elle-même qui lui a raconté son his-
Voir page 4 : La Fédération

CAHIER
SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION
le 15 août
DANS
LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? Les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

Des députés libéraux «s'allient» au PQ pour déplorer l'état des routes

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC (PC) — L'état des routes québécoises inquiète non seulement l'opposition péquiste mais aussi les députés ministériels du gouvernement Bourassa.

Certains d'entre eux ont déploré la situation lamentable du réseau routier dans leur circonscription lors de l'étude en commission parlementaire des engagements financiers mensuels du ministère des Transports, hier.

Le député Lewis Camden, libéral de Lotbinière, a dénoncé le nouveau type de revêtement d'asphalte que le ministère utilise pour certaines routes de son comté.

Le député Camden a soutenu que la nouvelle couche d'asphalte « trop

mince est loin d'être sécuritaire : des fissures larges et profondes se créent au bout de quelques mois ». Il a cité comme exemple le cas de la route 273 qui relie Saint-Antoine-de-Tilly à Saint-Agapit.

Les pare-brise des véhicules sont fissurés par des cailloux et les piétons qui marchent le long des routes sont menacés par des éclats de pierre, a raconté le député qui a été saisi de nombreuses plaintes de ses électeurs à cet égard.

M. Camden a invité le ministère des Transports à utiliser des matériaux plus appropriés pour les revêtements de bitume. De plus, il déplore qu'on ne donne pas priorité aux entrepreneurs locaux pour faire effectuer les travaux sur les routes, signalant que la plupart des entrepreneurs choisis proviennent de l'exté-

rieur de la région.

Un autre libéral, Ghislain Maltais, député de Saguenay (Côte-Nord), a dénoncé les retards, injustifiables selon lui, dans la réalisation des travaux routiers dans son comté cette année.

M. Maltais a signalé que la plupart des travaux prévus pour la Côte-Nord en 1992 n'ont pas encore été entrepris alors qu'on est rendu au mois d'août. Ses recherches au ministère des Transports pour découvrir les responsables de ce retard ont été peu fructueuses.

« Ils se passent la pierre de Calpè à Pilate. On est rendu en août et il n'y a pas encore d'asphalte dans mon comté », a déploré le député Maltais devant la commission parlementaire.

Dans son langage coloré et direct,

M. Maltais a signalé que ces retards seraient attribuables, selon certains fonctionnaires, aux délais requis pour préparer un « mélange » convenable de différents types d'asphalte.

« Il doit y avoir moyen de faire le (...) de mélange à un moment donné, a dit M. Maltais. Cela ne doit pas être si compliqué de mélanger de l'asphalte, *joual vert*. Les contrats (d'asphalte) ne se font pas parce que le mélange n'est pas accepté. Cela n'a pas de *cristie* de bon sens. »

Ces critiques sévères rejoignent celles que formule depuis plusieurs années le porte-parole de l'opposition, le péquiste Jean Garon, député de Lévis.

M. Garon a d'ailleurs répété devant la commission que, revenant d'un séjour aux États-Unis, il avait pu constater la meilleure qualité des

routes américaines. « Les routes y sont meilleures, l'éclairage est meilleur, la signalisation est meilleure », a dit le député de Lévis.

Le ministre délégué aux Transports, responsable de la voirie, Robert Middlemiss, a répliqué que cette année quelque 35 millions \$ étaient répartis entre les différents comtés pour l'amélioration des routes secondaires.

La répartition de l'argent se fait selon l'état du réseau et selon le kilométrage à couvrir, a expliqué M. Middlemiss.

Quant à la qualité du produit utilisé, le ministre a fait valoir que le nouveau bitume est mélangé avec du polymère. « On va examiner les façons d'améliorer le revêtement mais il faut tenir compte des coûts », a dit le ministre.

Les autochtones songent à boycotter leur propre Année internationale

GENÈVE (PC) — L'Année internationale des peuples autochtones, qui débutera officiellement le 10 décembre prochain, risque d'être boycottée par les autochtones eux-mêmes.

C'est en tout cas la conclusion qu'a tirée, hier, le représentant du Grand conseil des Micmacs des Maritimes (Canada), Russel Barsch, après l'échec de la réunion de trois jours du comité des Nations unies chargé d'élaborer le programme de l'année.

Un résumé des recommandations non adoptées du comité sera maintenant soumis au secrétariat de l'ONU, qui verra à préparer l'événement.

M. Barsch a attribué la rupture des pourparlers au refus des représentants du gouvernement du Brésil d'accepter une recommandation, à laquelle les autochtones tenaient beaucoup.

Cette recommandation à l'ONU était « d'examiner les moyens d'établir un organisme permanent pour représenter les peuples indigènes et évaluer leur situation sur une base continue, comme l'un des objectifs de l'année ».

La suppression de cette recommandation a incité les représentants d'autres pays à formuler de nouvel-

les objections, et c'est dans le chaos que s'est terminée la réunion.

« C'est dommage, a commenté M. Barsch, parce que nous sommes venus à un cheveu d'un consensus, à une réunion de plusieurs gouvernements et de plusieurs peuples autochtones, sur la nécessité pour les peuples autochtones d'avoir leur propre voix aux Nations unies. »

Si le Brésil s'est opposé, a-t-il souligné, c'est parce que la recommandation « indiquait que les peuples autochtones atteignaient un certain statut politique dans le rouage de l'ONU ».

« Nous risquons maintenant un affrontement, a-t-il poursuivi, au cours duquel les autochtones boycotteraient leur propre année. Nous pouvons d'ailleurs perdre cette année, parce que l'ONU n'est pas préparée à agir avec suffisamment de rapidité pour faire quelque chose au cours des 14 ou 18 prochains mois. »

Pendant la réunion, des leaders indigènes se sont plaints de la façon dont ils sont traités par les Nations unies. Ils ont également blâmé les États-Unis pour n'avoir contribué que l'équivalent de 600 000 \$ CAN aux célébrations de l'année des autochtones.

Les syndicats prédisent la privatisation des chemins de fer

Pierre Roberge
de la Presse canadienne

POUR la Fraternité canadienne des cheminots et employés de transport, l'hypothèse de 10 000 abolitions de postes au Canadien National révèle l'intention du gouvernement Mulroney de privatiser les chemins de fer.

« Ce gouvernement nous prépare une autre privatisation, comme dans le transport aérien et aux Postes », a affirmé hier M. Léo Saint-Louis, responsable de ce syndicat comptant 2200 membres au Québec, affilié au Congrès du travail du Canada (CTC) et à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

« Comme c'est parti, ces histoires de réductions d'effectifs vont faire baisser la valeur de la compagnie et ils vont la donner au secteur privé. C'est malheureux car le CN, ça appartient à chacun d'entre nous qui a payé pour. »

Selon M. Saint-Louis, le syndicat regroupant du personnel roulant, de bureau, de billetterie et de maintenance ne s'alarme pas trop pour le moment : « Ce n'est qu'un mémo interne (de l'ex-président Ron Lawless, avant son départ à la mi-juin) parmi d'autres, qui suggèrent autre chose. »

En fait, ajoute-t-il, le climat d'in-

sécurité est un mode de vie à CN Rail depuis la création de Via Rail (service voyageurs) il y a 15 ans. La compagnie craint des pertes de 100 millions \$ pour le présent exercice.

Chez les employés de bureau, indique le délégué syndical Mario Peras, « la compagnie met plus de pression depuis environ deux mois. La direction est plus sévère avec la discipline, les absences pour maladie. »

Il existe au CN un système de points de démerite; un total de 60 points entraîne le congédiement, une année sans faute permet d'effacer ces points. Les employés congédiés perdent leurs droits à la retraite.

À la question de savoir si la compagnie pourrait chercher à s'entendre avec CP Rail, M. Saint-Louis répond : « C'est sûrement ce qu'ils vont faire. » Les deux chemins de fer pourraient réduire leurs coûts en partageant des équipements, infrastructures, personnel et autres ressources.

Chez CP Rail (privé), le président, B.C. Scott, dément qu'il y ait des « négociations actives » à cet égard avec CN Rail : « Mais c'est sûr qu'il existe une surcapacité dans l'ensemble de l'industrie ferroviaire au Canada. »

Au Québec, par contre, six mois après la fermeture des ateliers Angus de Montréal, touchant quelque 900 employés (mis à pied, déplacés

ou en disponibilité), M. Scott estime que CP Rail ne souffre plus de surcapacité.

À Ottawa, le président de la Canadian Railway Labor Association, Eddie Abbott, ne voit dans le mémo Lawless « rien d'étonnant ». « Le gouvernement cherche à évincer CN Rail du marché, c'est la direction qui a été prise. »

Dans quelques années, « nous n'aurons plus deux chemins de fer nationaux au Canada. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas ça, c'est ce qui va arriver avec les politiques de ce gouvernement. »

Au siège de CN Rail à Montréal, le porte-parole Robert Frank souligne que le nombre 10 000 n'est qu'une hypothèse à des fins de discussion. La façon dont la nouvelle est sortie (par un député néo-démocrate du Manitoba) « veut donner l'impression que la décision est déjà prise, ce qui n'est pas le cas. »

Depuis des années, affirme M. Frank, « la compagnie réduit ses coûts sous ces aspects : le recours à de nouvelles technologies, une meilleure productivité, la rationalisation des réseaux (fermeture de lignes) et la réduction d'effectif. »

À ce sujet, M. Frank affirme que « l'attrition naturelle (retraites, préretraites) est d'environ 5 % (près de 1300 personnes) par an ».

Le Canada des Asiatiques est un pays idéal pour les retraités

VANCOUVER (PC) — Aux yeux des journalistes asiatiques, le Canada est un pays paisible, propre et accueillant, quoique froid et enneigé, au rythme de vie tranquille idéal pour... les retraités.

Ce sont là certains des traits les plus souvent cités dans un rapport commandité par la Fondation Asie-Pacifique du Canada, qui vient d'effectuer deux sondages auprès des médias asiatiques sur l'image qu'ils se font du Canada.

Une première enquête a examiné les perceptions du Canada dans les médias de 12 pays asiatiques, tandis qu'une autre portait sur la couverture de l'Asie par les médias canadiens.

Selon ce rapport, basé sur près de 200 entrevues effectuées auprès des représentants des médias asiatiques en 1990-91, le débat constitutionnel en rend plusieurs perplexes. En Chine, par exemple, « certains journalistes croient que le Québec souhaite se séparer du Canada parce que les riches anglophones du reste du pays préfèrent investir aux États-Unis plutôt qu'au Québec », écrit PRIN International, un groupe de marketing de Vancouver qui a rédigé le rapport pour le compte de la Fondation Asie-Pacifique.

La fondation à but non lucratif, créée en 1984, s'efforce d'aider les entreprises canadiennes à se tailler

une place sur les marchés asiatiques.

En Thaïlande, le Canada ne fait que rarement parler de lui. Aux Philippines, les pièces de monnaie frappées de la feuille d'érable, la Gendarmerie royale du Canada et l'athlète Ben Johnson figurent parmi les signes distinctifs les plus souvent cités pour le Canada.

Les particularités canadiennes sont souvent confondues avec les caractéristiques américaines, puisque plusieurs Asiatiques ne prennent connaissance de l'Amérique du Nord que par le biais des médias américains.

À Singapour, on se figure généralement que les Canadiens jouissent d'un style de vie rangé mais ennuyeux. Ce qui a tout de même sa contrepartie, puisque, disent les médias de Singapour, les Canadiens n'ont pas à supporter des villes en faillite, de la violence et des troubles ethniques.

Certains Asiatiques ont pris con-

science de l'existence du Canada au moment de l'Exposition mondiale de 1986, qui s'est tenue à Vancouver.

Mais le Canada n'est pas entièrement dépourvu de défauts aux yeux du reste du monde. Le sort des autochtones a suscité énormément d'attention à l'étranger.

Les Canadiens sont généralement perçus comme tolérants, mais la crise d'Oka, à l'été 1990, a pratiquement détruit cette image idyllique, dit l'étude.

Par ailleurs, le rapport portant sur la perception canadienne de l'Asie critique les dirigeants des médias, auxquels il reproche de trop se fier sur les agences étrangères et la télévision américaine pour leur couverture de l'actualité asiatique, au détriment d'une couverture proprement canadienne, et ce au moment où l'Asie devient un partenaire économique toujours plus important du Canada.

Olympia & York prévoit annoncer à temps son plan de restructuration

TORONTO (PC) — Olympia & York Developments affirme qu'elle pourra soumettre, avant la date limite du 21 août, un plan de restructuration de son immense portefeuille immobilier ainsi que de sa colossale dette de 8,6 milliards \$.

Dans un rapport sur l'évolution de ses efforts, soumis jeudi à un juge de la Cour de l'Ontario, les promoteurs de construction insolvable ont déclaré qu'ils avaient eu des discussions sérieuses avec 17 groupes différents de créanciers.

Le rapport ne donne toutefois aucune indication sur ce qui pourra arriver à l'empire immobilier d'O & Y, dont les gratte-ciel dominent les villes importantes du pays.

Il ne révèle pas non plus ce qu'O & Y a offert aux créanciers pour qu'ils se montrent indulgents à l'égard des capitaux et des intérêts qu'elle leur

doit. Le document ne donne que les dates et les principaux sujets des rencontres avec les créanciers.

Le juge Robert Blair avait d'abord accordé jusqu'au 21 août à O & Y pour soumettre un projet de restructuration de sa dette mais, le mois dernier, il a ordonné à la compagnie de présenter aujourd'hui un rapport de ses efforts.

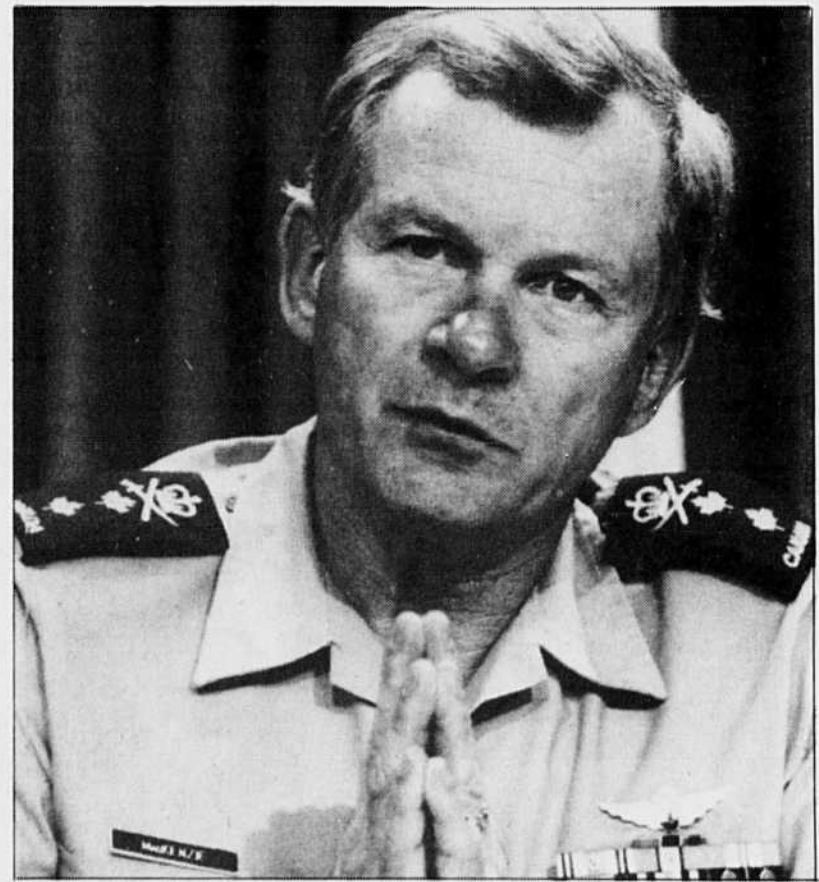
Le juge Blair a suivi de près les tentatives de restructuration de la compagnie depuis qu'il lui a accordé la protection du tribunal contre ses créanciers, le 14 mai dernier. Cet ordre de la cour touche les activités de la compagnie au Canada et une portion de 8,6 milliards \$ de sa dette mondiale de 13,5 milliards \$.

Le rapport souligne à quel point les négociations ont été difficiles et interminables.

Les 17 groupes de créanciers sont partagés en cinq catégories — créanciers de projets, créanciers non garantis, créanciers dont les prêts sont garantis par des actions de Gulf Resources et Abitibi-Price, détenteurs d'actions dans des actifs négociables, et détenteurs des actions de Carena Properties.

Le rapport a indiqué qu'après de nombreuses discussions d'intérêt général, chaque groupe a reçu des documents donnant un aperçu de la démarche générale d'O & Y en vue d'une restructuration. Ces documents constitueront le point de départ des futures négociations.

Le rapport a affirmé qu'O & Y avait réalisé les progrès les plus satisfaisants avec les créanciers de ses projets — soit les créanciers dont les prêts sont garantis par onze édifices d'O & Y à Ottawa, Toronto, Calgary et Edmonton.



Le major-général Lewis MacKenzie rencontre les médias, après une mission de cinq mois à Sarajevo.

MacKenzie laisse à ses soldats le titre de héros

OTTAWA (PC) — L'homme qui a dirigé les casques bleus canadiens dans l'ex-Yougoslavie ne veut pas être traité en héros.

Pour le major-général Lewis MacKenzie, ce titre revient plutôt aux 800 soldats qui ont ouvert et défendu l'aéroport de Sarajevo, permettant ainsi d'acheminer jusqu'à 250 tonnes d'aliments et de médicaments par jour aux assiégés de la capitale bosniaque.

Agé de 52 ans, le général au regard d'acier, que la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, avait un jour traité d'« entêté », est rentré au pays mercredi après cinq mois comme commandant des casques bleus des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie déchirée par la guerre.

Le militaire se dit déçu de constater que la situation dans la région est pire qu'elle ne l'était il y a trois ou quatre mois, mais demeure confiant qu'une solution politique pourra être trouvée. « J'aimerais constater qu'on consacre des efforts à amener les parties du conflit en Bosnie à se parler et à trouver une solution constitutionnelle », déclarait-il en entrevue, hier.

Le premier pont aérien humanitaire a été organisé le 4 juillet, quelques jours à peine après la levée d'un blocus de deux mois de l'aéroport, suite à d'intenses négociations. Mais à plusieurs reprises, les Canadiens se sont retrouvés sous le feu des factions opposées à mesure que les combats s'intensifiaient entre Ser-

bes, Musulmans et Croates. En tout, 17 soldats ont été blessés, dont trois suffisamment grièvement pour justifier leur évacuation.

La violence avait atteint un point tel mercredi que les casques bleus menaçaient de se retirer de la capitale bosniaque.

Un retrait aurait d'importantes conséquences psychologiques sur les belligérants, estime le général canadien, qui a l'expérience des opérations de maintien de la paix, puisqu'il a déjà participé à huit autres missions semblables. « Je ne dis pas qu'ils ne devraient pas se retirer. S'il n'y a pas de paix, que le pont aérien est interrompu et qu'on ne peut rien acheminer, on doit se demander pourquoi risquer la vie des gens... »

Mais, enchaîne-t-il, une opération militaire pour pacifier la région serait une entreprise considérable, et les combats reprendraient probablement dès la fin de l'intervention militaire extérieure. Il croit qu'avec l'ampleur de la haine accumulée dans ce pays entre les trois communautés ethniques, dès que vous retirez, les hostilités vont probablement reprendre. »

Le major-général se demande également s'il est vraiment sage de mettre les enfants de Sarajevo en sécurité à l'extérieur du pays. A-t-on vraiment le droit d'arracher toute une génération à la capitale d'un pays ? s'interroge-t-il. À son avis, plusieurs de ces enfants ne reviendront probablement jamais.

EN BREF...

Quel lac ?

OTTAWA (PC) — Après des mois de discussions, à l'époque, on avait décidé qu'un certain lac de la région de l'Outaouais devait s'appeler Meech et non Meach. Cela n'a pourtant pas empêché un accord constitutionnel d'y sombrer, en 1987. Cinq ans plus tard, on se demande si un autre lac de la même région, où il est encore question de constitution, se nomme Harrington ou Mousseau. La Commission de la capitale nationale l'appelle Mousseau. Le gouvernement fédéral dit que c'est Harrington. Voici ce qui en est. En 1827, un nommé Joseph Harrington s'est établi près du lac, mais il n'a pas acheté le terrain. On n'en faisait pas moins référence au « lac Harrington ». En 1867, un certain Louis Mousseau acheta un terrain au lac en question et on adopta son nom pour le désigner. C'est sous le nom de « lac Mousseau » que la famille Edwards vendit sa propriété au gouvernement fédéral, en 1951. Après l'avoir acheté, Ottawa l'appela « lac Harrington ». Dans le guide officiel du Québec, on trouve un « Lac Mousseau (Harrington) » à la lettre « M » et un « Lac Harrington » à la lettre « H », avec renvoi à « Lac Mousseau (Harrington) ». Après cela, comment voulez-vous que des premiers ministres s'entendent sur un sujet aussi sérieux que la Constitution d'un pays, quand des experts ne s'entendent même pas sur le nom du tout petit lac où a lieu la rencontre ?

Atlantis : un échec et un succès

HOUSTON (AP) — Les sept astronautes à bord d'Atlantis ont dû abandonner mercredi leur expérience de production d'électricité et ramener le satellite italien captif TSS dans la soute de la navette. Ils se sont consolés de cet échec relatif en apprenant hier que l'orbite de la plate-forme européenne Eureka avait été rehaussée. Après avoir passé 24 heures dans l'espace au-dessus de la navette, le satellite italien d'une demi-tonne a été ramené à son point d'amarrage dans la soute à l'issue d'une heure de manoeuvres. Les scientifiques avaient espéré qu'en traversant le champ magnétique terrestre à 28 000 km/h, le câble produirait jusqu'à 5000 volts de tension. Avec un câble réduit à 229 mètres, le résultat a été bien plus mince : 40 volts. Mais ils ont démontré la validité de l'expérience. Les bonnes nouvelles sont venues hier de l'Agence spatiale européenne (ESA) qui a annoncé que l'orbite de la plate-forme européenne Eureka avait été rehaussée. Larguée dimanche à 445 km d'altitude par Atlantis, Eureka devait gagner son orbite de travail par ses propres moyens. Lors d'une première tentative d'allumage des moteurs, Eureka avait suivi une mauvaise trajectoire et le processus de montée avait alors été interrompu.

Les quatre policiers de L.A. sous caution

LOS ANGELES (Reuter) — Les quatre policiers blancs de Los Angeles qui avaient battu un automobiliste noir et dont l'acquittement le 29 avril dernier avait provoqué de graves émeutes dans la ville ont été libérés sous caution hier. Ils ont été inculpés mercredi du crime fédéral de violations de droits civiques sur la personne de l'automobiliste Rodney King. Leur caution a été fixée à 5000 dollars. On ignore quand se tiendra leur procès. S'ils sont reconnus coupables, ils risquent une peine de dix ans de prison. La scène de passage à tabac de Rodney King, le 3 mars 1991, avait été filmée par un vidéo amateur, des images qui avaient fait le tour du monde.

Les feux s'étendent aux États-Unis

SAN FRANCISCO (Reuter) — Dix-sept incendies de forêt ravagent des dizaines de milliers d'hectares dans cinq États de l'ouest des États-Unis. Le feu a déjà brûlé environ 128 000 hectares dans les États de l'Oregon, de Washington, du Nevada, en Californie, dans le Montana et dans l'Idaho. Des centaines de personnes ont été contraintes d'évacuer leur logement.

Les médecins aux doigts longs

SAN FRANCISCO (AP) — Neuf pour cent des médecins interrogés ont admis avoir eu des « contacts sexuels » avec une patiente au moins une fois au cours de leur carrière, selon une enquête publiée mercredi par le *Western Journal of Medicine*. Par « contact sexuel », les auteurs de l'enquête entendent tout contact physique « provoquant ou combant le désir sexuel chez le patient, le praticien ou les deux ». Quelque 1891 médecins ont répondu anonymement au questionnaire envoyé à près de 10 000 d'entre eux, toutes spécialités confondues. Les médecins ayant pratiqué le « contact » étaient des hommes pour 93 %, contre 3 % de femmes. Plus de la moitié ont eu des relations avec deux patients ou plus. Près d'un quart des médecins interrogés ont déjà eu des patients leur faisant part de contacts sexuels avec d'autres médecins. Sur ce total, près des deux tiers ont estimé que les contacts sexuels avec d'autres médecins étaient « toujours nocifs » pour le patient.

RÉSULTATS
Tirage du 92-08-05
1 2 12 20 21 47
Numéro complémentaire: 42

GAGNANTS		LOTS
6/6	2	1 144 556,00 \$
5/6 +	3	228 911,20 \$
5/6	269	2 042,30 \$
4/6	14 185	74,20 \$
3/6	268 289	10,00 \$

Ventes totales: 16 135 809,00\$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-08-08

Extra Tirage du 92-08-05

NUMÉROS	LOTS
1 1 1 7 8 3	100 000 \$
1 1 7 8 3	1 000 \$
1 7 8 3	250 \$
7 8 3	50 \$
8 3	10 \$
3	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-081-C

La maîtrise des intangibles

Les crimes et la clientèle diminuent dans le métro

Danny Vear

MIEUX entourés ou simplement plus chanceux, Montréalais et banlieusards jouissaient d'une plus grande sécurité dans le métro en 1991 que l'année précédente. En effet, le nombre d'actes criminels dont ils ont été victimes a connu une baisse étonnante de 28 %, s'il faut croire les statistiques du rapport annuel 1991 de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

Selon le document rendu public cette semaine, 1495 actes criminels se sont produits dans le métro en 1991 alors que ce nombre s'élevait à 2086 actes criminels en 1990.

La STCUM attribue cette baisse de la criminalité à une « meilleure coordination entre le service de police et ses agents de surveillance dans le métro », a relevé Jean Savard, son porte-parole.

À titre d'exemple, au cours de l'année scolaire 1991, des policiers de la CUM ont patrouillé régulièrement près des « stations plus risquées », telles que les stations Villa-Maria et Snowdon, a dit le porte-parole.

Les patrouilles de police ont un effet dissuasif certain, a approuvé Jean-Pierre Leblanc, porte-parole du Service de police de la CUM. Toutefois, a-t-il ajouté, la criminalité dans le métro serait un phénomène cyclique lié, notamment, aux tensions sociales et raciales.

En somme, les bons résultats de la STCUM en matière de criminalité ne seraient que conjoncturelles et les usagers du métro auraient simplement été plus chanceux en 1991 que l'année précédente, a-t-il laissé entendre.

Qu'à cela ne tienne, la STCUM compte encore améliorer son système de surveillance au cours des prochaines années, prévoit le dernier rapport annuel.

D'ici 1996, les 65 stations du réseau seront balisées de caméras qui permettront aux changeurs de surveiller les quais et les corridors de leur station à l'aide d'un écran sans sortir de leur cabine, a précisé Jean Savard, de la STCUM.

En tout, le système de surveillance coûtera quelque 4 millions \$.

À la fin de 1992, 13 stations seront munies de caméras, plutôt que quatre en ce moment : Lucien-L'Allier, Lionel-Groulx, Ile Ste-Hélène et Villa-Maria. Ces stations sont les plus achalandées et les plus risquées, a précisé M. Savard, sans toutefois les identifier.

Par ailleurs, le rapport annuel de la STCUM montre que les usagers ont quelque peu délaissé le transport en commun en 1991. L'achalandage autobus-métro a connu une baisse de 1,3 % en comparaison avec 1990. L'an dernier, 348,1 millions de voyageurs passagers ont emprunté les services d'autobus-métro de la STCUM, dont l'année record demeure 1986 avec 363,8 millions d'usagers.

Le déclin des ventes de cartes mensuelles en novembre et décembre a contribué à cette baisse, analyse le rapport, d'autant que la vente de billets individuels n'a pas comblé le manque à gagner. En fait, la STCUM a vendu 200 000 cartes mensuelles de moins en 1991 qu'en 1990, soit une baisse de 5 %.

Ces résultats sont d'autant plus décevants que cette année devait être celle de la relance du transport en commun à Montréal, a souligné Robert Perreault dans le rapport.

Selon ce rapport annuel, « plusieurs facteurs expliquent cette réduction, notamment le ralentissement de l'activité industrielle et commerciale, le fort taux de chômage dans la région métropolitaine, l'étalement urbain et la décroissance de la population montréalaise ».

Dans son message, le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, égratigne au passage la « réforme Ryan » (loi 145), qui a amputé la STCUM de 23 % de ses revenus du jour au lendemain. Cette décision de Québec a menacé « la qualité de vie dans toute la région de Montréal », juge-t-il.



PHOTO JACQUES NADEAU

Le chantier de l'humour

Visite de chantier hier au Musée de l'humour qui n'ouvrira pas ses portes à la date prévue, soit le 25 octobre, pour cause de retard dans le calendrier des travaux de six millions \$ et parce qu'une veille de référendum n'est pas tout à fait le moment indiqué pour rire à gorge déployée. La direction du musée prévoit terminer les travaux en janvier, commencer le rodage des salles d'exposition, du cabaret et du restaurant à la mi-février et ouvrir ses portes au grand public, le 1er avril. D'ici là, il reste à espérer que les travaux seront bel et bien terminés à temps et que ce musée que l'on dit unique au monde, ne sera pas une vue de l'esprit ni un poisson d'avril.

Guy Taillefer

URGENCES-Santé est sur les dents. C'est mardi prochain, à 6 h, qu'entre en opération le premier volet — et le plus important — de la réforme de ses services, réforme grâce à laquelle la corporation espère désengorger la ligne 911 et accroître de façon substantielle sa vitesse de réaction aux appels d'urgence.

Environ la moitié des 350 000 appels reçus annuellement aux bureaux d'Urgences-Santé par le biais du 911 constituent de simples demandes de renseignements médicaux et non pas de transport ambulancier. À compter de mardi, les appels qui ne représentent pas une question de vie ou de mort seront transférés au nouveau service Info-santé, que les Montréalais et les Lavallois pourront également contacter 24 heures sur 24 en composant le numéro 275-7575.

Un numéro de téléphone qu'Urgences-Santé publicisera au cours du

week-end à l'aide de « publi-sacs » distribués aux portes des maisons; et au cours des prochaines semaines, avec la mise en ondes de messages radiophoniques interprétés par le comédien Michel Noël, qui l'a échappé belle en novembre dernier, alors qu'une crise cardiaque télévisée en direct le contraignait à interrompre un récit du Capitaine Bonhomme. En anglais, les messages seront lus par le directeur de Jeunesse au soleil, Sid Stevens.

Unique système de soins préhospitaliers d'urgence au Québec, Urgences-Santé a fait la preuve de toutes ses insuffisances quand s'est produite la tuerie de l'École Polytechnique. Après quoi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, émettait en juin 1991 une série de directives destinées à faire en sorte que le triage des appels téléphoniques acheminés au rythme de plusieurs milliers par semaine à Urgences-Santé priorise les cas qui nécessitent une intervention

Le leader noir a reçu un traitement d'habitude réservé aux policiers, juge le «héros» de *Photo Police*

Caroline Montpetit

LE PRÉSIDENT de la Fraternité des policiers et policiers de Montréal, M. Yves Prud'homme, estime que M. Dan Philip, président de la Ligue des Noirs du Québec, reçoit le même traitement, dans l'affaire *Photo Police*, que les policiers de la CUM connaissent depuis quelques années dans les éditoriaux des journaux québécois traitant des affaires policières.

« Pour avoir été plus souvent qu'à leur tour victimes de journalistes et d'éditorialistes qui écrivent plus rapidement qu'ils ne pensent et commentent des rumeurs, faute de la rigueur intellectuelle qui leur ferait d'abord analyser les faits et prendre un certain recul, les policiers et policières comprennent les dernières victimes de ces attaques vicieuses », a-t-il écrit finalement dans un communiqué publié hier après-midi.

M. Prud'homme se plaint notamment de deux éditoriaux, parus dans les journaux *La Presse*, et *The Gazette*, traitant d'affaires policières et insultant indûment les policiers, à son avis.

Il relève un éditorial signé d'Agnès Gruda, de *La Presse*, et traitant de l'affaire Marcellus François selon lequel « la police a tendance à confondre les rues de Montréal avec le Far West », et une caricature, parue dans le journal *The Gazette* en juillet 1991, traitant, dit-il, les policiers d'assassins, de meurtriers de membres des

minorités visibles.

« M. Philip goûte à la médecine qui nous a été administrée depuis 1987, trop souvent à tort, a-t-il dit. Quand on écrit de nous qu'on a la gâchette facile, que croyez-vous que les gens pensent de cela ? »

Par ailleurs, M. Prud'homme n'a pas caché que des tensions avaient existé et existent encore entre la communauté noire et le Service de police de Montréal. Il a réitéré sa conviction que la criminalité présente dans cette communauté faisait en sorte « que les policiers hésitaient parfois à intervenir ».

Il a toutefois qualifié le reportage de *Photo Police* sur les relations entre les Blancs et les Noirs de « superficiel, qui n'examinait pas les problè-

mes en profondeur ».

Pour sa part, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hameelin, a envoyé une lettre publique à l'éditeur du journal *Photo Police*, M. Yvon Dubois, par ailleurs ex-directeur de l'information à *La Presse*, et ex-rédacteur en chef du *Journal de Montréal*, pour dénoncer la parution de la série d'articles sur le communauté noire.

Il signale que les membres du comité exécutif de la CUM ont déploré unanimement ce genre de publication irresponsable et incendiaire et demandent que de tels écrits soient sévèrement condamnés par les autorités compétentes.

Canadien : manifestation et rancœur

CALGARY (PC) — Des centaines d'employés de Canadian International — pilotes, agents de bord, commis aux réservations, employés d'entretien — ont manifesté dans plusieurs villes canadiennes, hier, pour sauvegarder leurs emplois menacés par l'éventuelle fusion avec Air Canada.

Et une fois de plus, le Québec, où se trouve le siège social d'Air Canada, a été soupçonné de jouir d'un traitement de faveur.

À Calgary, 500 manifestants ont déambulé devant un marché public à

l'heure du lunch en scandant des slogans opposés à la fusion. Quelque 400 employés se sont rassemblés à Vancouver, et une soixantaine à Toronto. Des manifestations semblables sont prévues pour aujourd'hui à Montréal et Edmonton.

« Deux perdants ne font pas un gagnant », a déclaré l'une des organisatrices de la manifestation, Debbie Ferrier, commis aux réservations.

Des négociations sur la possibilité d'une fusion des deux transporteurs ont démarré la semaine dernière.

Urgences-Santé prépare fébrilement son grand virage

Guy Taillefer

URGENCES-Santé est sur les dents. C'est mardi prochain, à 6 h, qu'entre en opération le premier volet — et le plus important — de la réforme de ses services, réforme grâce à laquelle la corporation espère désengorger la ligne 911 et accroître de façon substantielle sa vitesse de réaction aux appels d'urgence.

Environ la moitié des 350 000 appels reçus annuellement aux bureaux d'Urgences-Santé par le biais du 911 constituent de simples demandes de renseignements médicaux et non pas de transport ambulancier. À compter de mardi, les appels qui ne représentent pas une question de vie ou de mort seront transférés au nouveau service Info-santé, que les Montréalais et les Lavallois pourront également contacter 24 heures sur 24 en composant le numéro 275-7575.

Un numéro de téléphone qu'Urgences-Santé publicisera au cours du

week-end à l'aide de « publi-sacs » distribués aux portes des maisons; et au cours des prochaines semaines, avec la mise en ondes de messages radiophoniques interprétés par le comédien Michel Noël, qui l'a échappé belle en novembre dernier, alors qu'une crise cardiaque télévisée en direct le contraignait à interrompre un récit du Capitaine Bonhomme. En anglais, les messages seront lus par le directeur de Jeunesse au soleil, Sid Stevens.

Unique système de soins préhospitaliers d'urgence au Québec, Urgences-Santé a fait la preuve de toutes ses insuffisances quand s'est produite la tuerie de l'École Polytechnique. Après quoi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, émettait en juin 1991 une série de directives destinées à faire en sorte que le triage des appels téléphoniques acheminés au rythme de plusieurs milliers par semaine à Urgences-Santé priorise les cas qui nécessitent une intervention

urgente.

Si bien que dans le but de dissocier l'urgent du non-urgent, Urgences-Santé lance également mardi prochain, parallèlement à Info-santé, un nouveau « Système médicalisé de priorisation des appels urgents », fondé sur un concept développé aux États-Unis par le Dr Jeff Clawson. Concept adopté par 48 États américains et un certain nombre de villes canadiennes, dont Toronto et Calgary.

La décision d'Urgences-Santé de faire sien le système Clawson a été relativement bien accueillie par Mario Ostiguy, représentant syndical des 125 médecins qui sont rattachés à la corporation, même s'il aurait apprécié que les médecins aient été préalablement consultés par la direction.

Les réticences sont plus vives du côté des infirmières, qui craignent que la qualité des services à la population ne souffre de ces changements. Le système Clawson, contrai-

rement à ce que voudrait faire croire le pdg d'Urgences-Santé, Pierre Lamarche, ne fait pas l'unanimité, affirme Micheline Nadon, présidente locale du syndicat des infirmières, puisque des villes comme New York, Boston et Vancouver ont refusé de l'adopter.

Dans le système actuel, il appartient au personnel des infirmières et des médecins de prendre la décision, en se fondant sur un certain nombre de critères, d'envoyer ou non une ambulance auprès d'un malade. Il faut compter près de quatre minutes, en moyenne, avant qu'une décision soit prise, alors que sous le système Clawson, promet M. Lamarche, elle le sera en soixante secondes, tout au plus — ce qui ramènera de huit minutes à moins de cinq minutes le délai d'intervention d'une ambulance.

Il s'agit, a expliqué le Dr Gilles Bastien, directeur des services professionnels d'Urgences-Santé, de « mieux gérer le risque » en rempla-

çant, par un protocole médical, l'arbitraire de l'intervention humaine dans la détermination d'un cas d'urgence.

En vertu de ce protocole, un préposé au triage des appels demande sur-le-champ si le malade est conscient et s'il respire. Si la réponse est non à l'une ou l'autre de ces deux questions, une ambulance est immédiatement dépêchée sur les lieux.

La deuxième étape de la réforme du fonctionnement d'Urgences-Santé, qui s'étale au total sur deux ans, consistera à informatiser le système de traitement des appels et de répartition des ambulances sur les territoires montréalais et lavallois.

Dans une troisième étape, Urgences-Santé compte mieux équiper ses ambulances et mieux former ses techniciens-ambulanciers afin qu'ils puissent poser davantage de gestes médicaux dans des domaines où, pour le moment, seuls les médecins sont appelés à intervenir.

La STCUM tentera de calmer les marchands de l'avenue du Parc

Roland-Yves Carignan

UNE PREMIÈRE rencontre, plutôt informelle, aura lieu mardi prochain entre la direction de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et un regroupement de commerçants qui continuent leur guerre à la future voie réservée pour autobus, sur l'avenue du Parc.

Le président de la STCUM, Robert Perreault, a en effet accepté de rencontrer les représentants d'un groupe de quelque 150 opposants afin d'écouter leurs doléances à la veille d'une assemblée publique que la Société tiendra à Dorval le mercredi 12 août. À cette séance, le regroupement souhaite forcer la STCUM à faire marche arrière avec son projet qui remplacera dès le 8 septembre

une allée de stationnement pour automobiles par la voie réservée, aux heures de pointe.

Pour l'instant, les travaux d'aménagement entrepris entre les rues Mont-Royal et Laurier se poursuivent toujours et il n'est pas question d'y mettre un terme, affirme-t-on à la STCUM. Ces travaux visent essentiellement l'aplanissement de l'avenue du Parc, dont le centre de la chaussée était beaucoup plus élevé que les allées de stationnement, afin d'éviter que les lourds véhicules publics ne penchent trop sur leur nouvelle voie.

Pour y arriver, l'entrepreneur doit d'ailleurs retirer les vieux rails de tramway, enfouis depuis belle lurette au centre de la chaussée — à chaque époque sa voie réservée...

Par ailleurs, le président de la STCUM a reçu hier une lettre de trois

pages signée de la main de l'avocat Jérôme Choquette, qui pilote le dossier au nom des commerçants. M. Choquette souhaite que le conseil d'administration réexamine tout le projet et qu'il en reporte son application à une date ultérieure, s'il le faut.

Sept éléments sont mis en relief, dans cette lettre, pour tenter de discréditer la voie réservée. Le point le plus important concerne « la ruine inévitable des commerces de l'avenue du Parc ». Selon les commerçants, les dix minutes arrachées aux parcours du circuit 80 ne sont pas un avantage suffisant en comparaison aux « désavantages économiques ».

« Le projet envisagé ne correspond pas aux besoins de cette avenue achalandée, des usagers eux-mêmes et du quartier dans son ensemble », estime l'avocat dans sa lettre.

La Charte des droits est jugée discriminatoire pour les gais et lesbiennes

OTTAWA (PC) — Les gais et lesbiennes ont remporté hier, devant les tribunaux, une bataille susceptible d'avoir d'importantes conséquences pour la défense des droits des homosexuels au Canada.

Selon le jugement rendu par une cour d'appel ontarienne, à Toronto, la Loi canadienne des droits de la personne est discriminatoire parce qu'elle ne protège pas de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le jugement stipule que la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle devra désormais être considérée comme si elle était couverte par la loi.

La décision donne tort au ministre fédéral de la Justice, qui avait interjeté appel du jugement d'un tribunal inférieur selon lequel la loi était inconstitutionnelle parce qu'elle

ne protégeait pas les gais et lesbiennes de la discrimination.

Commentant le jugement, l'avocat Philip MacAdam a estimé que les gais et lesbiennes disposent dorénavant du moyen de se battre pour des droits comme les prestations au conjoint, ou contre des pratiques discriminatoires comme l'interdiction des promotions d'homosexuels dans l'armée. « Ce que cela signifie, c'est que les gais et lesbiennes qui estiment avoir été victimes de discrimination dans le secteur fédéral ont maintenant des recours devant la Commission canadienne des droits de la personne », a-t-il dit.

Au ministère de la Justice, on ne voulait pas commenter l'impact du jugement, les fonctionnaires ne l'ayant pas encore lu.

Responsable des pages économiques

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques.

Description du poste: Sous l'autorité du directeur de l'information, l'adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques a la responsabilité des pages économiques quotidiennes et d'un cahier économique hebdomadaire. Il planifie le contenu de ces pages, coordonne le travail des journalistes de la section, des collaborateurs et voit à la production de ces pages.

Qualifications requises: Une expérience diversifiée à titre de journaliste et/ou d'analyste, notamment dans le secteur économique; une bonne connaissance des questions économiques; une capacité éprouvée en matière de coordination du personnel; des aptitudes pour l'édition et la mise en page de textes.

Rémunération: Selon les conditions de la convention collective.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur de l'information

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de l'information.

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef, la directrice ou le directeur de l'information est responsable, en première ligne, de la production quotidienne du journal. Il lui revient 1) de coordonner le travail des cadres de la rédaction, des chefs de division et des pupitreurs; 2) d'affecter les journalistes et de superviser leur travail au jour le jour. Est aussi de son ressort la proposition quotidienne du contenu du journal: idée, suivi des événements et des dossiers dans tous les secteurs, ordonnancement, présentation, correction, respect des échéances et heures de tombée, évaluation.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons devra posséder une expérience journalistique de fort calibre en presse quotidienne écrite, de même qu'une culture générale et polyvalente, démontrable aussi bien en politique québécoise, canadienne et internationale qu'en affaires culturelles ou économiques. Elle doit savoir diriger des personnes et des équipes avec une fermeté aussi grande que soucieuse des relations humaines. Parmi les aptitudes indispensables: sens de la méthode, vivacité, énergie, esprit ouvert et critique, résistance au stress, rapidité d'exécution, disponibilité, intégrité. Une expérience des défis de la mise en pages est très souhaitable.

Rémunération: Selon l'échelle des cadres de la rédaction.

Les personnes intéressées à ce poste-clé et exigeant feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur artistique

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur artistique (poste à durée limitée)

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef et du directeur de l'information, la directrice ou le directeur artistique supervise la présentation quotidienne du journal et des cahiers spéciaux durant la période de transition vers un nouveau code graphique du journal, et durant sa consolidation. Il s'agit notamment d'encadrer le travail graphique des pupitreurs, de réaliser des travaux graphiques spéciaux reliés au contenu du journal, de contribuer à la formation des pupitreurs en matière de graphisme, de faire la liaison avec les services de publicité du journal.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons sera familière avec les exigences de production d'un journal quotidien, possèdera des connaissances et une pratique étendues en infographie et en design graphique par ordinateur, sera capable de travailler en équipe, aura des qualités pédagogiques, de la méthode, de l'imagination, de l'audace et une grande rapidité d'exécution.

Rémunération: Ce poste est un contrat à durée limitée, dont les conditions sont à discuter.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Mercredi entreprend sa croisade au Québec en attaquant Bourassa

Manon Cornéliier
de la Presse canadienne

NEMASKA, Québec — Les premiers ministres Robert Bourassa et Brian Mulroney ne peuvent pas remettre en question un accord constitutionnel qui satisfait les autochtones et refuser en même temps à ces derniers une place à la table de négociations.

C'est le message qu'est venu livrer, hier, le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, devant l'assemblée générale du Grand Conseil des Cris du Québec, à Nemaska, près de la baie James.

« Mon peuple croit que les négociations ont permis d'obtenir des propositions honorables qui nous donneront les outils nécessaires pour faire face aux problèmes sociaux de nos communautés », a-t-il dit au lendemain de la rencontre entre le premier ministre Mulroney, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, trois organisations autochtones et le leader des Territoires du Nord-Ouest.

M. Mercredi a boycotté cette rencontre pour protester contre son « exclusion » de la réunion des premiers ministres, mardi dernier, à la résidence d'été de M. Mulroney, au lac Harrington.

Une autre réunion doit avoir lieu lundi prochain et les territoires et les autochtones n'y sont pas invités. L'Assemblée des Premières Nations compte protester en installant un campement sur le bord de la route menant au site et en tenant une manifestation.

C'est aussi dans ce contexte que M. Mercredi a entrepris une tournée de quatre jours dans différentes communautés autochtones du Québec.

« J'ai mis l'accent sur les autochtones du Québec car la résistance vient de M. Bourassa et il est de cette province. Les autochtones d'ici doivent savoir ce que leur premier ministre fait de leurs droits », a-t-il expliqué à l'issue de sa rencontre avec une centaine de Cris.

Pour M. Mercredi, l'accord constitutionnel conclu le 7 juillet entre le fédéral, les neuf provinces anglophones, les territoires et les autochtones contient trop de promesses pour les premières nations pour qu'elles acceptent d'être tenues à l'écart.

« Si nous laissons les premiers ministres continuer leurs discussions informelles, nous assisterons à une dilution du volet autochtone et ce sera nous les seuls perdants », a-t-il dit.

Il a accusé MM. Mulroney et Bourassa d'avoir changé les règles du jeu. « Maintenant, depuis que le premier ministre a pris le dossier des mains de Joe Clark, les règles du jeu ont changé pour que M. Bourassa se sente à l'aise et que ses besoins soient satisfaits. Cela explique aussi le retour de M. Bourassa à la table », a-t-il déclaré.

Il a demandé à M. Bourassa d'expliquer ses réticences en présence des autochtones. M. Mercredi a soutenu avoir tenté d'entrer en contact avec le premier ministre québécois à plusieurs reprises mais sans succès.

Selon M. Mercredi, M. Bourassa voudrait modifier l'accord du 7 juillet sur les autochtones pour deux raisons. D'abord, pour protéger l'intégrité du territoire québécois, et ensuite pour éviter que les autochtones puissent invoquer devant les tribunaux leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Sur le premier point, M. Mercredi ne comprend pas la position de M. Bourassa. « Qu'entend-il par intégrité territoriale ? Veut-il dire que les droits territoriaux des autochtones n'existeraient pas au Québec ? Veut-il dire qu'on ne pourrait avoir que les réserves actuelles et rien de plus ? Il doit s'expliquer. »

Sur la question du recours devant les tribunaux, M. Mercredi accuse Québec de pratiquer une politique de deux poids deux mesures.

« Nous sommes d'accord, nous, pour que le Québec puisse invoquer la société distincte devant les tribunaux, a-t-il poursuivi. Mais lorsqu'il s'agit des autochtones, M. Bourassa, lui, ne veut pas qu'ils aient la même possibilité de défendre leurs droits. »

M. Mercredi a averti les premiers ministres que les autochtones refusaient d'être patients plus longtemps. Mais, fait à remarquer, il a tenu à souligner à plusieurs reprises que ces critiques visaient les gouvernements mais pas les Canadiens ou les Québécois.

Son message a été bien reçu par les Cris qui, plus tôt, avaient entendu leur chef Matthew Coon-Come leur tenir le même langage.



Des secouristes soulagent des habitants de Sarajevo qui souffrent de plus en plus de la pénurie d'eau.

PHOTO AP

La télévision britannique diffuse des images des camps de détention serbes

LONDRES (AP) — La chaîne de télévision britannique ITN a diffusé hier soir les premières images de prisonniers musulmans dans le camp de détention d'Omarska dirigé par des Serbes.

Les journalistes qui ont été autorisés à rencontrer 80 des 1400 détenus ont ramené un reportage accablant; des détenus, le visage émacié, ne recevant qu'un repas par jour. « Certains d'entre eux ont l'air de ne pas avoir mangé depuis des semaines, probablement, peut-être de-

puis des mois. Ils se jettent sur leur nourriture comme des animaux affamés. Ils n'ont que la peau sur les os », raconte Ed Vulliamy, le correspondant du *Guardian* qui se trouvait avec les journalistes d'ITN lorsqu'ils ont tourné ces images.

« Les voir faire la queue en file indienne devant l'abri où le hangar où ils dorment était pathétique. Ils n'avaient pas le droit de rentrer à l'intérieur, ils devaient attendre en rang devant la cuisine. »

Les responsables serbes du camp

ont expliqué aux journalistes que ce camp était « un centre de recherche » pour départager les rebelles musulmans des civils. Les journalistes n'ont pas été autorisés à filmer autre chose et étaient tout le temps escortés par des gardes armés.

À Trnopolje, dans un autre camp du nord de la Bosnie, l'équipe d'ITN a filmé de nouveaux visages émaciés et des corps décharnés derrière des barrières de fils de fer barbelés.

Les hommes, dans ces camps, sont trop effrayés pour parler, mais hors

de l'oeil de la caméra, plusieurs ont reconnu avoir été battus par leurs geôliers serbes. Des photos montrant des traces de coups sur un dos humain ont été remises en cachette au journaliste comme preuve des mauvais traitements infligés.

Un médecin musulman au centre médical de Trnopolje est interrogé pour savoir s'il a reçu des patients victimes de mauvais traitements : il hésite longtemps puis hoche la tête. Il n'en dira pas plus.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'OTAN

des chars et de l'artillerie, ont délogé les combattants de la Défense territoriale bosniaque des positions contrôlant le col du mont Trébiev, conquises par les Croato-musulmans il y a deux semaines.

En reprenant ces positions, les Serbes ont permis la réouverture de la route qui mène au faubourg d'Ildiza, en partie contrôlé par leurs forces. Cette route permet l'acheminement d'armes et de renforts depuis Pale, le quartier général serbe à 15 km de Sarajevo.

Les tirs se sont calmés dans la journée à Sarajevo, alors que les autorités bosniaques publiaient un nouveau bilan des combats, qui durèrent depuis quatre mois : 8272 morts et 35 000 blessés pour l'ensemble de la république. À Sarajevo même, où 380 000 personnes sont bloquées depuis avril, on dénombre 1569 morts et 9323 blessés.

Serbes d'un côté, Croates et Musulmans de l'autre s'accusent mutuellement de graves violations des droits de l'homme. La Bosnie a accusé les Serbes de détenir plus de 120 000 personnes dans de véritables camps de la mort et d'avoir exécuté 17 000 prisonniers.

Dans un document distribué hier au Palais des Nations à Genève, la mission yougoslave — qui ne représente plus que la Serbie et le Monténégro — a accusé à son tour les Croates et les Musulmans d'avoir massacré des centaines de civils serbes en mai dans la région de Konjic, au sud-ouest de Sarajevo.

« Nous savons tous que des choses terribles se déroulent et qu'il faut y mettre fin », a déclaré un diplomate d'un pays voisin de l'ex-Yougoslavie.

La CEE a condamné l'existence de camps de détention, insistant auprès des autorités de Belgrade pour qu'elles « usent de leur influence auprès des Serbes de Bosnie » afin de permettre l'inspection de ces camps par des observateurs internationaux, en premier lieu ceux du Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

Le premier ministre yougoslave Milan Panic, réfutant l'existence de

camps de concentration en Serbie et au Monténégro, a emmené des journalistes à Subotica, l'un des sites où, selon les Bosniaques, des détenus seraient maltraités.

Il a affirmé à cette occasion que les observateurs OCJ pouvaient se rendre « partout où ils le veulent » en Yougoslavie.

Les journalistes ont pu visiter un centre abritant des réfugiés musulmans. Ces derniers ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas prisonniers mais que seul le refus des pays étrangers de les recevoir les obligeait à rester sur place.

En ce qui concerne l'existence éventuelle de camps dans les zones tenues par les Serbes en Bosnie, Milan Panic a assuré qu'il n'avait aucun contrôle sur les autorités locales dans ces régions. « Je ne pourrais rien faire en ce qui concerne Auschwitz et Dachau et je ne peux rien faire en Bosnie », a-t-il dit.

Les dirigeants de la république serbe de Bosnie ont, eux aussi, annoncé qu'ils autoriseraient le Conseil de sécurité des Nations unies à envoyer des inspecteurs dans tous les centres d'internement.

Pour tenter de mettre un terme aux affrontements, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a demandé la participation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCÉ) au contrôle des armes lourdes utilisées dans le conflit.

Le premier ministre britannique, John Major, a réitéré sa ferme opposition à une intervention armée, en raison des risques disproportionnés que cela entraînerait « pour la population civile et nos soldats ».

Il prend ainsi le contre-pied de son prédécesseur au 10, Downing Street, Margaret Thatcher, qui a demandé l'envoi d'armes aux autorités bosniaques et préconise une intervention militaire contre les Serbes.

Le pape Jean Paul II, pour sa part, a apporté son appui aux efforts internationaux en vue de mettre fin au conflit en Bosnie-Herzégovine et défendu le droit des puissances étrangères à intervenir dans cette république.

« Le pape salue toutes les initiatives prises par les Nations unies et les États européens pour mettre un frein à l'horrible guerre qui se déroule en Bosnie », a déclaré le secrétaire d'État du Vatican, Angelo Sodano.

« Je dirai que l'ONU et les nations européennes ont le devoir et le droit d'intervenir pour désarmer ceux qui

veulent tuer », a-t-il ajouté. « Ce n'est pas favoriser la guerre que d'agir ainsi, mais tenter de l'empêcher. Nous appuyons donc le souhait des Nations unies de pouvoir intervenir pour apporter une aide humanitaire. »

Le Vatican a également apporté son soutien à la convocation d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, réclamée par Washington.

Le président iranien Ali Akbar Hashemi Rafsanjani, qui a reçu le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Haris Silajdzic, a déclaré que son pays était prêt à coopérer avec les pays islamiques pour « mettre fin au cruel massacre des musulmans ». Téhéran a demandé une réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) sur la Bosnie.

◆ L'Irak

pection infructueuse du ministère de l'Agriculture.

« La question de savoir combien il reste de Scud (en Irak) reste ouverte », a expliqué aux journalistes à Bahrein le chef d'opérations de la commission spéciale de l'ONU sur l'Irak, Douglas England.

Une mission d'inspection, dont la composition avait dû être modifiée, a pu pénétrer la semaine dernière dans le ministère de l'Agriculture, dont l'accès lui avait été interdit pendant trois semaines. Les Occidentaux n'avaient pas écarté un recours à la force pour faire appliquer les résolutions de l'ONU.

Les inspecteurs de l'ONU n'avaient rien trouvé mais n'avaient pas exclu que des éléments compromettants aient pu être transférés ailleurs.

Hamed Youssef Hummadi a déclaré que Bagdad n'avait pas d'objection à la présence de ressortissants américains dans les équipes d'experts de l'ONU.

Le Suédois Rolf Ekeus, chef de la commission spéciale de l'ONU sur l'Irak, a déclaré mardi que le Conseil de sécurité de l'ONU avait été un peu lent à réagir à la dernière rebuffade infligée par Bagdad à ses inspecteurs.

Il a dit avoir informé le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz « qu'il y aurait une réaction très rapide s'il y avait la moindre tendance à nous faire obstruction cette fois-ci ».

◆ Clark

cun moyen que cette proposition (de Sénat triple E) puisse marcher ».

À cinq jours de la deuxième ren-

contre des premiers ministres en une semaine sur la Constitution, l'entente du 7 juillet continuait donc de faire l'objet de déclarations contradictoires dans la capitale fédérale mais c'est M. Clark lui-même qui se sera montré peut-être le plus alarmiste sur les chances de succès de l'actuelle ronde Canada.

À la chaîne anglaise de télévision CTV, M. Clark a déclaré à l'émission Canada AM de mercredi en parlant de l'entente qu'il a conclue avec les neuf premiers ministres des provinces anglophones : « Je pense qu'il y a une véritable chance que nous ne réussirons pas à la faire fonctionner. »

Il y a plus. Les provinces anglophones ont réclamé depuis des mois le retour du Québec à la table constitutionnelle. Derrière cet empressement de revoir Robert Bourassa et ses conseillers se dessinait un plus sombre dessein, s'il faut en croire le *Globe and Mail* de Toronto.

« Tout comme le Québec comptait sur l'Ontario pour rejeter l'égalité des provinces au Sénat, l'absence du Québec a pu amener certaines provinces du Canada anglais à aller plus loin qu'elles ne seraient allées normalement sur la question autochtone. Avec l'idée que le Québec finirait en bout de ligne par rejeter cette partie de l'entente négociée, ces provinces ont accepté de se laisser emporter par le courant, certaines que le Québec devrait porter l'odieux de son opposition au droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale », écrivait le commentateur politique Jeffrey Simpson.

Mais c'est le scénario de l'échec de la rencontre de lundi prochain qui dominait les conversations dans la capitale fédérale. Selon des informations diffusées en début de soirée par le réseau Télémedia, le gouvernement fédéral exigerait des provinces qu'elles acceptent des modifications de taille à l'entente du 7 juillet à défaut de quoi Ottawa agira unilatéralement et tiendra un référendum au début de l'automne.

« Pures spéculations. Attendons de voir ce qui va se passer lundi. Après tout, c'est aux premiers ministres de décider », répondait-on au bureau de M. Mulroney.

◆ Sylvie Fréchette

À quelqu'un qui lui a demandé si elle avait un message à l'endroit de la juge brésilienne qui a tapé 8,7 plutôt que 9,7, elle a répondu en faisant rire l'auditoire : « Ne faites plus jamais ça. »

Mais elle s'est aussitôt portée à sa défense en disant qu'elle avait été « très honnête » en tentant tout de suite de se corriger. Elle n'a pu y

parvenir et le mauvais total a été officialisé malgré la protestation canadienne qui a été rejetée, hier matin.

De même, Fréchette n'a pas voulu donner suite aux insinuations visant l'arbitre en chef qui était une Américaine : « Je sais que je radote, mais je vous répète que c'est une erreur technique », a-t-elle dit. Cela dit, elle a souhaité que jamais un autre athlète n'ait à passer au travers de l'expérience qu'elle vient de vivre.

Loin de se montrer amère pourtant, elle a même dit attacher plus d'importance à cette deuxième place qu'à son championnat du monde.

« Après 18 ans de travail, c'est toute une fierté que je ressens, a-t-elle dit à propos de sa médaille d'argent olympique. C'est le sommet de ma carrière. »

Bien sûr, elle aurait préféré l'or et elle a été déçue un peu, mais elle n'a jamais voulu s'apitoyer sur son sort.

Fréchette avait déclaré au début des Jeux qu'elle s'attendait à vivre de plus durs moments à son retour à Montréal, après l'excitation olympique, quand elle réaliserait qu'il y a un trou dans sa vie, mais elle se montrait plus optimiste, hier, même après ce nouveau coup du sort qui s'est acharné sur elle.

« Si tout le monde m'en parle tout le temps (de l'incident de la veille), je vais être perturbée, mais pour le moment je ne le suis pas, parce que je sais que j'ai bien nagé », a-t-elle encore dit.

Sa propre mère aurait mentionné que c'était surhumain d'exiger d'elle une médaille d'or après toutes les épreuves qu'elle vient de subir, mais Fréchette, qui est passée bien proche, estime que « si je l'ai fait, d'autres sont capables. On nous compare à de petites machines, il faut parfois oublier les émotions. »

Le plus bel hommage lui a peut-être été rendu par la petite Japonaise, Fumiko Okuno, qui a pris une loutaine troisième place et à qui on a demandé quel genre d'expérience elle allait retenir d'avoir compétitionné ici contre deux grandes championnes.

« J'aimerais réagir dans l'adversité comme l'a fait Sylvie, à tous les égards. Elle s'est conduite de façon superbe et c'est cet exemple que je voudrais suivre. »

Un peu comme Fréchette, l'Américaine Babb-Sprague a refusé de commenter l'incident de la veille sous prétexte que ce n'était pas de son ressort.

« Je ne suis pas surprise de la réaction de Sylvie parce qu'elle est ce genre de personne », a-t-elle dit.

Au sujet de son avenir, Fréchette, qui, à 25 ans, était la plus âgée des

huit finalistes, affirme qu'elle n'a rien décidé encore.

« Pour le moment, a-t-elle répondu, je veux juste retourner chez moi, garder la forme et être heureuse. Puis je vais voir plus tard. »

Chose certaine, elle ne participera plus jamais aux Olympiques puisque la compétition par groupes de huit remplacera les solo et duo à partir d'Atlanta en 1996.

◆ La Fédération

toire en lui disant avoir trouvé la performance de Fréchette la meilleure de toutes lors des figures imposées de mercredi.

Wales, un avocat de Cincinnati, a fait sourciller l'assistance en conférence de presse quand il a dit qu'on n'avait pas voulu entendre de témoins qui auraient pu donner des versions contradictoires, un processus qui aurait duré des semaines, selon lui. Mais il n'a jamais expliqué pourquoi on n'avait pas au moins invité un ou des juges en devoir ce jour-là, qui auraient pu donner leur version. À quelques reprises aussi, en discutant avec les journalistes, il a admis que c'est la première fois qu'il prenait connaissance de faits pourtant répétés partout ici.

Seuls ont été entendus une représentante canadienne, l'arbitre américaine et un Allemand qui fait partie du comité de liaison de la nage synchronisée à l'intérieur de la FINA.

« Ça fait partie du protocole, c'est comme ça que cela fonctionne. J'imagine que si on n'a pas demandé d'explications supplémentaires, c'est que pour eux la situation était très claire », a mentionné une Sylvie Fréchette soumise, qui n'a pas voulu non plus voir de connotation politique à tout ce débat.

On connaît la puissance et l'influence américaines et, d'autre part, Sauvée ne craint pas d'appeler le juge canadien « notre juge » et d'excuser l'arbitre américain en disant que « c'est normal qu'on protège ses athlètes » et qu'on « aurait peut-être fait pareil ».

Plusieurs souhaitent que des juges de pays neutres arbitrent la compétition, mais comme en gymnastique ou en patinage artistique, ce serait punir ceux des pays les plus engagés dans le sport.

Pour mieux comprendre la situation, il est bon de savoir qu'hier, le juge canadien a donné deux notes parfaites de 10 à Fréchette, sur les plans technique et artistique, et que l'Américaine a donné la seule note de 10 à « sa » nageuse, pour l'impression artistique. Aussi, les deux juges se sont échangés des 9,8 la note la plus faible, sur le dos de la nageuse de l'autre pays.

CAHIER
SPÉCIAL

RENTRÉE CULTURELLE 1992-1993

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 21 août 1992

PARUTION
le 29 août
DANS
LE DEVOIR

• Cinéma • Danse • Spectacle • Télévision • Musique • Arts visuels • Vidéo • Théâtre • Disques • Radio

Air Canada et Canadien négocient sans interruption

Catherine Leconte

UNE OFFRE ou plusieurs ? Authentique fusion ou plutôt prise de contrôle de Canadien par Air Canada ? Les négociations entre les deux grands transporteurs aériens du pays, ouvertes à la hâte après que Canadien fut brusquement contraint, fin juillet, de renoncer à son projet d'alliance avec American Airlines, suscitent d'autant plus de questions qu'elles se poursuivent activement déroulent dans la plus grande discrétion.

Les conseils d'administration d'Air Canada et de PWA, la maison-mère de Canadien, ont chacun constitué un « comité spécial » de négociateurs et ces deux comités se rencontrent quotidiennement depuis huit jours, a indiqué hier en entrevue téléphonique depuis Calgary le porte-parole de Canadien, Jack Lawless. Mais les deux compagnies refusent même de révéler à quel endroit ont lieu ces réunions, pour éviter que les journalistes et autres importuns viennent en troubler la sérénité : « Nous voulons que les négociations soient productives », a expliqué M. Lawless.

Même son de cloche chez son homologue chez Air Canada à Montréal, Denis Couture : « On veut une négociation la plus rapide possible et c'est beaucoup plus simple quand personne ne sait dans quelles villes les gens se rencontrent. »

La rapidité est en effet de mise, si on en croit les analystes financiers qui décrivent la situation financière de PWA comme très précaire. La compagnie affirme qu'elle peut se procurer suffisamment de liquidités pour poursuivre seule ses activités tout au long de 1993, mais les observateurs de l'industrie croient qu'au mieux, elle aura épuisé ses lignes de crédit actuelles dès le printemps prochain.

« Le plus sera le mieux », a convenu M. Lawless. Mais il a partiellement démenti les informations publiées par le quotidien torontois *Globe and Mail*, qui affirmait hier que le conseil d'administration de PWA devait être saisi le jour même d'une offre qu'Air Canada aurait faite en début de semaine, avec demande de réponse rapide. Offre qui équivaldrait à une prise de contrôle pure et simple de Canadien par Air Canada, puisque les actionnaires de cette dernière recevraient plus de 60 % des actions de la nouvelle compagnie, dont le président exécutif et le président du conseil seraient issus des rangs d'Air Canada.

« Il n'y a pas de réunion du conseil d'administration, ni des actionnaires, aujourd'hui et il n'y en a pas de con-

voquée », a affirmé M. Lawless hier, et « il n'y a pas non plus de date limite aux négociations des comités spéciaux. Nous nous attendons à ce qu'elles continuent encore un moment, le temps qu'il faudra pour aboutir à une conclusion. » Conclusion qui pourrait être qu'une entente est impossible, a-t-il ajouté, ou bien qui prendra la forme d'une proposition de transaction que les négociateurs de PWA et d'Air Canada devront alors soumettre à l'approbation définitive de leurs conseils d'administration respectifs et bien sûr, ultimement, des actionnaires.

Reste cependant que, réunion formelle ou pas, les membres du conseil d'administration de l'une et de l'autre compagnie sont forcément tenus au courant et consultés par les négociateurs tout au long des discussions. C'est d'ailleurs pour cette raison que, comme l'avait fait Canadien la semaine dernière, Air Canada vient de retarder la publication de ses résultats trimestriels, qui aurait normalement dû avoir lieu hier. Le conseil d'administration doit en effet passer ces résultats en revue, et « pour lui permettre de se concentrer sur la question de la fusion, la publication des résultats a été reportée, au plus tôt à la toute fin de la semaine prochaine ou dans le courant de la semaine suivante », a indiqué hier Denis Couture.

Oui, mais fusion ou acquisition ? Air Canada a-t-elle effectivement réduit le champ des transactions possibles à une seule offre de prise de contrôle ? Par définition, « les négociations sont un processus de propositions et de contre-propositions », a répondu Jack Lawless. « Le processus continue et tout va bien », s'est borné à dire Denis Couture.

Ce n'est pas l'avis des employés de Canadien qui avaient appelé leurs collègues, les employés de l'industrie du voyage et le public en général à manifester hier à Calgary, Vancouver et Toronto leur inquiétude quant aux conséquences dommageables d'une éventuelle fusion des deux transporteurs aériens, en termes de suppressions d'emplois mais aussi d'impact sur les prix si la concurrence disparaît.

Certains employés de Canadien ont offert la semaine dernière de renoncer à un mois de salaire si cela peut aider la compagnie à se tirer de ses difficultés financières sans en passer par une fusion avec Air Canada. Ils font aussi circuler une pétition pour demander au gouvernement Mulroney de revenir sur refus d'accorder à Canadien une garantie de prêts qui aurait facilité la poursuite de ses négociations antérieures avec American Airlines.

Libre-échange : les négociateurs se disent à deux doigts d'un accord

d'après Canadian Press

PLUSIEURS POINTS bloquent encore la conclusion de l'accord de libre-échange nord-américain mais les négociateurs ont bon espoir, à défaut de pouvoir faire des promesses, de parvenir à une entente aujourd'hui, ont déclaré les représentants canadiens.

« Il y a plus à faire que de simplement mettre les barres sur les T et les points sur les I », a expliqué John Fieldhouse, porte-parole du ministre du Commerce, Michael Wilson. « Mais une entente est possible (aujourd'hui) », a-t-il ajouté.

Les représentants de la Maison-Blanche ont songé à préparer une cérémonie dès aujourd'hui pour célébrer l'entente de principe et donner au président George Bush une raison de pavoiser à la veille de la convention nationale républicaine, du 17 au 20 août.

« Mais il n'y a rien d'officiel pour l'instant », a annoncé le porte-parole américain. M. Bush est sensé se rendre aujourd'hui à sa résidence d'été de Kennebunkport, Maine.

À la Chambre des représentants américains, où l'on discutait d'une

résolution demandant des protections adéquates dans l'entente pour les emplois et l'environnement, le représentant du Comité pour l'agriculture a expliqué que les négociateurs font toujours face « à de petites mais incontournables difficultés » qui pourraient retarder les poignées de main.

Cependant, a dit Jim Davis, « tout est sur la bonne voie ».

Michael Wilson, ses homologues américain Carla Hills et mexicain Jaime Serra Puche ainsi que leur équipe de négociateurs, discutent depuis dimanche dernier à Washington. Les trois sont restés éloignés des caméras et des microphones, laissant leurs porte-parole répéter que des progrès sont effectués mais qu'il y a plus à faire.

« C'est pas original mais c'est la vérité », a dit Fieldhouse.

Il a décrit l'atmosphère autour de la table comme étant civilisée et allant dans le sens des affaires, et a ajouté que les négociateurs « espèrent bien pouvoir en finir le plus tôt possible. Il y a cependant certains points qui méritent une attention particulière mais rien n'est hors d'atteinte pour l'instant. »

Marconi se diversifie et achète une firme aéronautique américaine

d'après Canadian Press

MARCONI Canada, un fabricant d'équipements de communications et de défense, a annoncé hier son intention d'acquérir la firme GEC Precision, de Wellington, au Kansas.

General Electric, de Grande-Bretagne, est propriétaire à 51,6 % de Marconi et à 100 % de GEC Precision.

Le président de Marconi, John Simons, a toutefois fourni peu de détails quant aux modalités de transfert des deux entreprises d'une branche de General Electric à l'autre. « Il est encore trop tôt », a-t-il indiqué à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie. « Mais nous annonçons cette transaction aujourd'hui, car nous mettrons sur pied un comité de directeurs indépendants qui sera chargé d'examiner l'acquisition. »

M. Simons a expliqué que GEC Precision fabrique des poutres et des solives destinées à l'industrie aérospatiale commerciale. Ses transac-

tions avec des géants de l'aéronautique, dont Boeing, lui rapportent quelque 50 millions \$.

« Cette acquisition nous permettra de diversifier nos activités et de nous détacher un peu plus de l'industrie de la défense pour aller vers le secteur de l'aviation commerciale », a ajouté M. Simons, qui précise que l'annonce de détails concrets pourrait se faire attendre pendant encore deux mois.

Par ailleurs, du côté financier, Marconi a annoncé qu'elle avait récolté des profits de 2,6 millions \$ au cours du premier trimestre de 1992, qui a pris fin le 30 juin. Il s'agit d'une baisse notable par rapport au premier trimestre de l'an dernier, pendant lequel des profits de 4,7 millions \$ avaient été enregistrés.

À cet égard, le trésorier Gerry Stuurup a expliqué par la suite que cette chute des profits au premier trimestre était imputable à des déboursés spéciaux de 2,5 millions \$ rendus nécessaires par des pertes encourues lors de la vente d'actions privilégiées rachetables.

« Le gouvernement fédéral a interdit aux entreprises de procéder à des déductions d'impôt sur les dividendes de ces actions ; nous devons donc, évidemment, vendre nos actions privilégiées à perte », a admis M. Stuurup.

Bien que les profits de Marconi aient doublé au cours de l'année fiscale 1992 par rapport à 1991 — 27,9 millions \$ contre 12,7 millions \$ —, l'entreprise a procédé à des coupures importantes de personnel afin de réduire ses coûts, a dit M. Simons. Plus de 40 % des employés ont ainsi été licenciés au Canada et 33 % aux États-Unis, réduisant les effectifs de l'entreprise à 2000 personnes au pays et à 500 aux États-Unis.

En ce qui a trait aux revenus futurs, le vice-président de la division de l'avionique de Marconi, Ervin

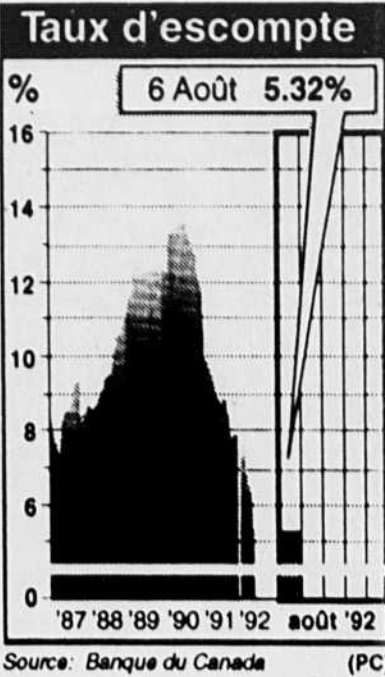
L'éventuelle entente devra ensuite être approuvée dans chacun des trois pays avant d'entrer en vigueur, ce qui ne devrait pas se produire avant le milieu de 1993.

Ottawa s'est joint aux négociations principalement pour surveiller ses intérêts dans le présent accord canado-américain de libre-échange, en particulier en ce qui concerne le processus de règlement des disputes que Washington a tenté de modifier durant les pourparlers trilatéraux.

Le règlement des conflits, les textiles, les investissements et l'automobile sont parmi les points en tête de liste pour les négociateurs canadiens.

L'accord abolirait les tarifs douaniers et les obstacles à l'investissement sur une période de 15 ans et marquerait la fin de l'isolationnisme économique du Mexique.

Les opposants canadiens et américains disent que les manufacturiers de leurs pays fuiront vers le Mexique pour profiter des salaires très peu élevés et de la possibilité de contourner les lois environnementales.



Source: Banque du Canada (PC)

Quatorzième baisse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Pour une quatorzième semaine consécutive, la Banque du Canada a réduit hier son taux d'escompte. Cette baisse a été de 0,10 %.

À 5,42 % la semaine dernière, le taux d'escompte est donc passé cette semaine à 5,32 %.

Le taux d'escompte diminue ainsi après que les grandes banques du pays eurent abaissé, la veille, leur taux privilégié d'un quart de point de pourcentage. Le taux privilégié des banques est actuellement de 6,5 %.

Pour les 12 derniers mois, le taux d'escompte atteint son niveau le plus bas cette semaine, à 5,32 %.

Pour la même période, c'est le 8 août 1991 qu'il a atteint son niveau le plus élevé, soit celui de 8,88 %.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1778.62 - 5.66
TSE-300	3398.65 - 7.54
Dow Jones	3340.56 - 24.58
Dollar canadien (US Cents)	84.41 - .06
Or (New York-US\$)	349.10 - .10

(PC)

La piètre situation de l'économie fait trembler la City de Londres

LONDRES (AFP) — LA CITY a vécu une journée noire jeudi, après l'annonce de résultats financiers catastrophiques chez deux des emblèmes du capitalisme à la britannique : Barclays bank et British Petroleum, qui ont renforcé le pessimisme alors que le pays entre dans sa troisième année de récession.

À la Bourse, l'indice Footsie des cent valeurs principales a été assommé. Au plus bas de la séance, il est tombé à 2360,7 points, soit un recul de près de 400 points depuis son record absolu du 11 mai à 2744,5 points obtenu dans le sillage de la réélection des conservateurs aux élections.

Dans ce sombre tableau, la livre sterling n'est pas en reste, subissant également de fortes pressions baissières. Tombée à son niveau plancher au sein du Système Monétaire Européen, la banque d'Angleterre a été obligée d'intervenir plusieurs fois depuis la semaine dernière pour la maintenir dans ses marges de fluctuation autorisées.

Sir John Quinton, président de Barclays, la première banque du pays, n'y est pas allé par quatre chemins : « Il faudra peut-être encore attendre 1993 ou 1994 avant de voir

ses signes authentiques de reprise économique », a-t-il prévenu le jour où sa banque dévoilait sa première perte nette en 300 ans d'histoire et une chute de 87 % de son bénéfice impossible au premier semestre.

Ces chiffres « reflètent le niveau élevé des défaillances d'entreprises et des mauvaises dettes au Royaume Uni, ainsi que la chute correspondante des prix de l'immobilier », a estimé Sir John. Barclays a remporté la palme des provisions bancaires pour mauvaises dettes avec la somme record de 1,07 milliard de livres, mis de côté dans ses comptes semestriels.

Quelques heures plus tard, c'était au tour de la compagnie pétrolière British Petroleum d'annoncer elle aussi une provision massive de 1,016 milliard de livres, qui serviront à financer sa restructuration. Après avoir subi une perte nette de 812 millions au premier semestre, BP prévoit de supprimer 10 % de ses effectifs, rien de moins.

La Grande-Bretagne a connu 21 mois successifs de croissance négative de son PIB non-pétrolier, alors qu'il suffit d'un recul pendant deux trimestres consécutifs pour définir techniquement une récession. Le

grand espoir d'une reprise, perceptible après la réélection des conservateurs en avril, est tombé à l'eau, poussant de nombreux industriels ou banquiers de premier plan à demander publiquement des mesures de relance au gouvernement.

Cette semaine, plusieurs banquiers y sont allés de leurs propositions d'augmentation des investissements publics pour relancer le marché immobilier en plein marasme. Dans un pays où 67 % des foyers sont propriétaires de leur logement, la crise que traverse le secteur immobilier (logements ou bureaux) est révélatrice du mauvais état de l'économie dans son ensemble.

Autre proposition, Sir Denis Henderson, président du premier groupe industriel britannique Imperial Chemical Industries a plaidé pour une dévaluation de la livre au sein du Système Monétaire Européen (SME) afin de faciliter les exportations. D'autres se contentaient d'un abaissement des taux d'intérêt, actuellement à 10 %, pour éviter, disent-ils que la récession ne se transforme en dépression du type années 30.

Tous ces appels ont été relayés au niveau politique à la fois par l'opposition travailliste et une partie du parti conservateur.

Mais le gouvernement du Premier Ministre John Major semble inflexible sur ses méthodes de gestion. Il donne la priorité à la lutte anti-inflation, qui nécessite des taux d'intérêt relativement élevés, et à l'appartenance de la livre au Système Monétaire Européen, qui interdit une dévaluation dans l'immédiat, surtout au moment où la Grande-Bretagne a pris la présidence tournante de la CEE.

Seule mesure concrète adoptée jusqu'à présent par le gouvernement : l'abaissement des taux d'intérêt sur plusieurs produits d'épargne dont le rendement intéressant faisait trop de concurrence à celui des *building societies*, sociétés de crédit hypothécaires au logement, qui menaçaient de remonter leurs propres taux d'intérêt.

Dans ce contexte, avec peu de marge de manœuvre, les économistes attendent avec anxiété « l'inconnue du 20 septembre », le référendum français sur le traité européen de Maastricht. En cas de vote négatif, la livre sterling risquerait d'être encore plus attaquée au profit du deutschemark et le gouvernement pourrait être amené à relever ses taux d'intérêt pour la défendre.

NOVA AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Corporation of Alberta a déclaré le dividende trimestriel indicatif ci-après qui sera payable le 15 août 1992 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux le 11 août 1992.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Série 9 1/8%, dividende N° 30:

Un dividende sur les actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulatif de 9 1/8% pour la période se terminant le 15 août 1992, s'élèvera à un montant par action égal à un quart de 70 % de la moyenne du taux préférentiel (comme il est défini dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulatif de 9 1/8%) en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois civils prenant fin le dernier jour de juillet 1992 (la « période de calcul ») multiplié par 25,00 \$. Ce dividende, payable le 15 août, 1992 est de 0,31775635 par action, d'après un taux préférentiel de 7 1/4% jusqu'au 21 mai 1992, un taux préférentiel de 7 1/2% jusqu'au 4 juin 1992, un taux préférentiel de 7 3/4% jusqu'au 18 juin 1992, un taux préférentiel de 7 % jusqu'au 23 juillet 1992 et un taux préférentiel de 6 3/4% par la suite.

J.S. MUSTOE
Vice-président, chef du contenu et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary (Alberta)
Le 4 août, 1992

EN BREF...

Gaz Métro se maintient

GAZ MÉTROPOLITAIN a rapporté hier, pour les neufs premiers mois de l'exercice 1991-1992, un bénéfice de 120 913 000 \$, comparativement à 117 486 000 \$ au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Dans un contexte économique difficile, le volume de ses ventes de gaz naturel a progressé de 5,7 % au regard du volume atteint durant la période correspondante, un an plus tôt. (PC)

Cambior au Chili

CAMBIOR a annoncé hier qu'à la suite d'une transaction avec Shell Chile S.A., elle avait acquis un intérêt de 100 % dans une propriété cuprifère du Chili, Polo Sur. Située dans le nord du Chili, Polo Sur se trouve à proximité d'une formation géologique où se trouvent les plus importants gîtes de cuivre du Chili. Les sondages ont indiqué la présence d'un inventaire minéral de 46 millions de tonnes à une teneur de 0,75 % de cuivre, sur la propriété de quelque 21 milles carrés. (PC)

Ensemble on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CANADIAN CANCER SOCIETY

DONNONS GÉNÉREUSEMENT

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1^{er} étage, rue Notre-Dame, Suite 9.200, Montréal, (Québec), H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES INVESTISSEMENTS RONAK INC. La Grange de Repentigny 403, rue Notre-Dame Repentigny Dossier: 237-693	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar avec danse et spectacles	403, rue Notre-Dame Repentigny
JACQUES LEMAY, LUCIE-CHANTALE BERGERON Restaurant Basilic 5237, rue St-Denis Montréal Dossier: 235-531	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	5237, rue St-Denis Montréal
2947-0069 QUEBEC INC. Restaurant Le Gout Grec 12143, Daigle Montréal Dossier: 980-946	1 Restaurant pour servir	239A, boul. Samson Laval
2950-4545 QUEBEC INC. Ranch du Poulet B J (Source) 33398, boul. des Sources Dollard des Ormeaux Dossier: 985-994	1 Restaurant pour vendre	33398, boul. des Sources Dollard des Ormeaux
LE BUFFET CHÂTEAU VOGUE INC. Le Buffet Château Vogue Inc. 4371-73-75, boul. des Grandes Prairies St-Léonard Dossier: 157-388	1 Restaurant pour vendre 2 Bars dont 1 sur terrasse	4371-73-75, boul. des Grandes Prairies St-Léonard
RESTAURANT CAVO D'ORO INC. Restaurant Cavo d'Oro Inc. 3811, boul. St-Jean Dollard des Ormeaux	1 Restaurant pour vendre	3811, boul. St-Jean Dollard des Ormeaux

Adresse	Activité	Adresse	Activité
3811, boul. St-Jean Dollard des Ormeaux Dossier: 221-671	RESTAURANT DES GOUVERNEURS INC. Restaurant des Gouverneurs 458, Place Jacques Cartier Montréal	458, Place Jacques Cartier Montréal	Autorisation de spectacles dans un Restaurant pour vendre
Dossier: 208-710	1 Restaurant pour vendre	15, rue Fairmount Est Montréal	
MELKONIAN, Yedward Caté Arax 3733-C, boul. Lévesque Ouest Laval Dossier: 452-128	1 Restaurant pour vendre	3733-C, boul. Lévesque Ouest Laval	
PALAIS DE L'INDE INC. Palais de L'Inde 5125, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 802-132	1 Restaurant pour vendre	5125, boul. St-Laurent Montréal	
RESTAURANT LE CHINOIS D'OUTREMONT INC. Restaurant Le Chinois d'Outremont Inc. 1020, rue Laurier Ouest Outremont Dossier: 634-378	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (suite à cession)	1020, rue Laurier Ouest Outremont	
GESTION DE RESTAURANT THULY INC. Le Flambar 5064, rue Papineau Montréal Dossier: 197-095	Permis additionnel 1 Bar	5064, rue Papineau Montréal	
2525-5719 QUEBEC INC. Restaurant Holdogeria 2101, Rachel Est Montréal Dossier: 987-131	1 Restaurant pour vendre	2101, Rachel Est Montréal	

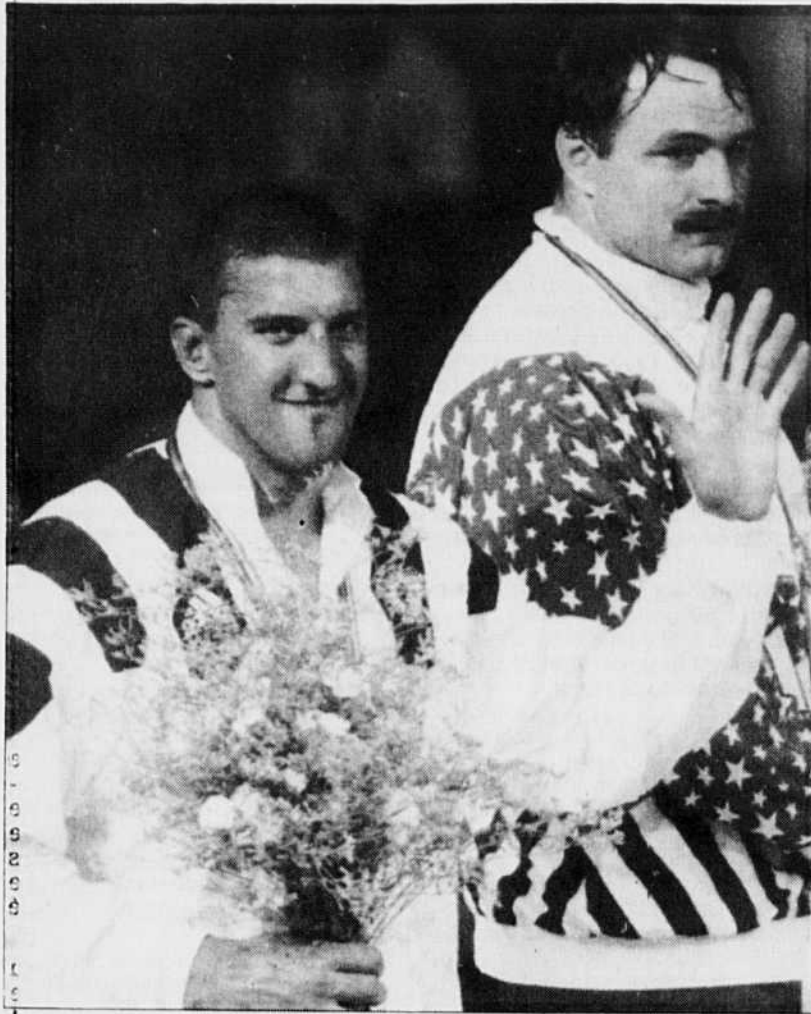
Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec



Barcelona 92

L'argent pour un Canadien à la lutte



Le Canadien Jeffrey Thue (à gauche), médaillé d'argent à la lutte olympique.



BARCELONE (AFP) — Deux Coréens et un Américain ont été sacrés champions olympiques au cours de la deuxième journée des finales de lutte libre.

La finale des 48 kg opposait deux Coréens, deux Kim bâtis sur le même modèle, qu'on avait eu l'heureuse idée d'habiller de couleurs différentes pour les distinguer. À part un doigt dans l'oeil, il n'y eut pas d'incident à déplorer et Kim Il l'emporta par 4-1.

Un « remake » de Séoul était proposé dans la catégorie des 74 kg, qui mettait aux prises le champion olympique de 1988, le Noir américain Kenneth Monday, et son dauphin, le Coréen du Sud Park Jang-Soon. Au terme d'un combat d'usure, les 31 ans de Monday s'essouffèrent et Park, 24 ans, marqua l'unique point vainqueur à 15 secondes de la fin.

Avec ses 126 kg répartis sur 1,85 m de taille, l'Américain Bruce Baumgartner, tout en tronc, évoque les lutteurs de foire du début du siècle. Ses manières, peu amènes mais très efficaces, en avaient déjà fait un champion olympique en 1984 et un vice-champion en 1988. Il n'eut aucune peine à corriger 8-0 le jeune colosse ingénu canadien Jeffrey Thue.

Par ailleurs, aux épreuves de canoë-kayak, David Frost, du Cap-de-la-Madeleine, et Caroline Brunet, de Lac-Beauport, ont atteint deux au-

tres finales olympiques, hier.

Brunet, Allison Herst, Klari Macaskill et Kevyn Stafford ont même gagné leur demi-finale de K-4 sur 500 mètres.

Quant à Frost et Larry Cain, ils se sont qualifiés à titre de plus rapides troisièmes des deux demi-finales de C-2 sur 1000 mètres. Même si leur course a été disputée à un rythme beaucoup plus rapide que l'autre manche, ils ont terminé à seulement 1,28 secondes des vainqueurs de la Bulgarie.

Non qualifié sur la distance de 500 mètres, dont il était le champion mondial, Renn Crichlow, d'Ottawa, s'est hissé de peine et de misère à la finale de K-1 sur 1000 mètres, en s'avérant le meilleur cinquième des deux demi-finales.

Brunet et Frost disputent respectivement ce matin les finales de K-1 et C-2 sur 500 mètres.

Demain, Brunet sera en finale de K-4, toujours sur 500 mètres, et Frost en C-2, sur 1000 mètres.

■ Le hockey sur gazon féminin était avec le volleyball masculin le seul sport d'équipe pour lequel le Canada s'était qualifié. Il a mis fin à son tournoi, hier, par une victoire de 2-0 sur la Nouvelle-Zélande, qui lui procurait la septième position. C'est mieux que la 10e place de l'équipe de volleyball.

■ Les baseballeurs taïwanais, écrasés par les Cubains 11-1 en finale du tournoi olympique, vont pouvoir effacer leur déception grâce à la prime de 4,4 millions \$ US que va leur accorder le gouvernement de Taïpei.

Guy Deshaies

Un Montréal sans poutine

NOUS ne sommes pas à Barcelone et nous ne pouvons voir les Jeux autrement qu'à la télévision. Jusqu'à présent, à part la frustration de ne pas assister toujours aux épreuves qui nous intéresseraient, le petit écran nous a reproduit des images et des commentaires fort valables que l'on ne saurait décrier.

Plusieurs personnes en revanche m'ont demandé :

« Qu'est-ce que tu attends pour descendre Lise Payette ? » Je ne le ferai pas parce que je ne l'ai pratiquement pas regardée. Quand je me branchais sur le réseau TVA, le soir, grâce à Videoway, je regardais les Jeux sur F2, F3 ou F4 en me privant des prestations de la femme en bleu. Les fois où j'ai vu Mme Payette, j'ai apprécié la compétence de François Huot, excellent vulgarisateur des disciplines olympiques, j'ai aimé les commentaires d'Yves Létourneau et j'ai trouvé exagérée la passion du Lys d'or qui a mis en second plan certains grands moments des Jeux au profit des exploits relatifs des Québécois. Mme Payette avait le mandat de faire ressortir l'émotion et non pas celui d'être chef d'antenne des Jeux comme à NBC et CTV dont les animateurs s'étaient préparés plus d'un an d'avance. Mais, moi, côté émotion, je vibre plus à la vue d'un père qui soutient son fils sur le fil d'arrivée du 400 mètres ou à la larme sur la joue d'un athlète pendant son hymne national qu'il soit Croate, Chinois ou Bulgare qu'à des débordements de la tante d'une Québécoise arrivée 22e dans son épreuve. J'ai eu du reste l'occasion de parler de l'énervant Lys d'or qui a fait que, dans une certaine mesure, TVA nous a montré les Jeux du Québec à Barcelone.

Il y a aussi peut-être un problème de langue. Mercredi soir, Mme Payette recevait la juge Andrée Ruffo du tribunal de la Jeunesse pour nous parler de l'erreur des juges en nage synchronisée qui a fait perdre, semble-t-il la médaille d'or à Sylvie Fréchette. La magistrate contestée a dit qu'elle avait envie de prendre Sylvie dans ses bras et de la bercer pour la consoler. Émouvant. Mais, hier, à CTV, on interrogeait la juge en chef de la nage synchronisée, une Américaine, qui a expliqué le fonctionnement de l'appareil électronique. Elle a dit qu'une fois la note tapée sur le clavier, un petit écran la reproduisait et le juge la transmettait ensuite. Autrefois, il était impossible de changer d'idée une fois la carte remise au juge en chef. Aujourd'hui ce n'est pas davantage possible. Voilà pourquoi le pourvoi de Mlle Fréchette en appel a été rejeté. J'aime mieux ces explications directes des personnes compétentes que les atermoiements locaux.

C'EST à Barcelone que le réseau TVA a excellé avec ses analystes compétents et ses belles images. Je ne chicanerai TVA que sur certains commentaires hors-Jeux. Ainsi la leçon de géo-politique servie par Mme Rainville à propos d'un haltérophile grec. Elle nous a expliqué qu'il n'était pas vraiment Grec mais Albanais de sorte qu'il était un ancien Soviétique ayant bénéficié des entraînements rigoureux et excellents des Russes. Nous ne le savions pas mais l'Albanie faisait partie de l'ex-URSS. Bravo.

« Et les Québécois ? » s'est alors inquiété le reporter prenant de court la serveuse qui n'avait jamais entendu parler de cette nouvelle nationalité. Enfin, le même garçon nous a fait part d'une autre surprenante découverte, un restaurant Montréal à Barcelone. Dans un pays où la royauté est présente et où *royal* se dit *real*, il y a peut-être mille restaurants, bineries, nettoyeurs à sec et quincailleries baptisés *Mont Real*. On en a découvert un.

À ce chapitre, les Américains de NBC ont été nettement supérieurs notamment avec un excellent reportage sur la gastronomie à Barcelone. Pour des Nord-Américains, ils étaient très loin de la pizza du village olympique et paraissaient bien s'en accommoder. Ne cachons pas cependant une autre leçon de géo-politique au cours de laquelle un commentateur de NBC nous a appris que Cuba avait été une colonie espagnole jusqu'en 1959, année où Fidel Castro a fait l'indépendance de son île. Adios Jose Marti.

DANS L'ENSEMBLE, tant pour les reportages d'intérêt humain, les entrevues en studio et la couverture des Jeux, je donne la palme à CTV, mais je félicite les commentateurs et les analystes de TVA pour les Jeux eux-mêmes, à commencer par Richard Garneau. Après tout, c'est cela que l'on voulait d'abord voir et entendre.

Et si vous voulez faire parler de vous, aux prochains Jeux, ouvrez une poutinerie à Atlanta.



Chapeau aussi à cet autre commentateur à la natation qui nous a créé spontanément un nouvel État américain : la Californie du Sud.

J'ai vu également trois reportages sur Barcelone d'un certain Paul Rivard à TVA. Le premier c'était sur la rue des putains qu'il venait de découvrir à son arrivée à Barcelone. Il me semble que moi, pour des raisons de crédibilité et de bonnes relations matrimoniales, j'aurais évité de faire partager ma découverte à la télévision. Mais il terminait son topo en disant, l'air contrit, que malgré les neuf milliards de dollars dépensés pour aménager et nettoyer la ville on n'avait pas réussi à sortir « ces pauvres filles de leur misère ». Hum.

Ensuite il s'est rabattu sur la restauration en nous présentant la pizzeria du village olympique non sans nous avoir avertis que les Nord-Américains que nous sommes avaient beaucoup de difficultés à s'habituer aux nourritures espagnoles. Il a interviewé une serveuse qui parlait un peu français et lui a demandé quelles nationalités étaient les plus friandes de pizzas. Elle a dit : « Les Américains, les Anglais... » et, le pointant du doigt pour lui faire plaisir, elle a ajouté : « Les Français ».

« Et les Québécois ? » s'est alors inquiété le reporter prenant de court la serveuse qui n'avait jamais entendu parler de cette nouvelle nationalité.

Enfin, le même garçon nous a fait part d'une autre surprenante découverte, un restaurant Montréal à Barcelone. Dans un pays où la royauté est présente et où *royal* se dit *real*, il y a peut-être mille restaurants, bineries, nettoyeurs à sec et quincailleries baptisés *Mont Real*. On en a découvert un.

À ce chapitre, les Américains de NBC ont été nettement supérieurs notamment avec un excellent reportage sur la gastronomie à Barcelone. Pour des Nord-Américains, ils étaient très loin de la pizza du village olympique et paraissaient bien s'en accommoder. Ne cachons pas cependant une autre leçon de géo-politique au cours de laquelle un commentateur de NBC nous a appris que Cuba avait été une colonie espagnole jusqu'en 1959, année où Fidel Castro a fait l'indépendance de son île. Adios Jose Marti.

DANS L'ENSEMBLE, tant pour les reportages d'intérêt humain, les entrevues en studio et la couverture des Jeux, je donne la palme à CTV, mais je félicite les commentateurs et les analystes de TVA pour les Jeux eux-mêmes, à commencer par Richard Garneau. Après tout, c'est cela que l'on voulait d'abord voir et entendre.

Et si vous voulez faire parler de vous, aux prochains Jeux, ouvrez une poutinerie à Atlanta.

Jean-Marc Chouinard fantastique

Guy Robillard

Presse canadienne

BARCELONE — Jean-Marc Chouinard n'a pu tout faire seul. « Jean-Marc a été extraordinaire. Il a été le meilleur tireur de tout le tournoi. Sur 16 assauts, seul un tireur a réussi à le battre et dans un moment où ce n'était pas trop important pour l'équipe », l'a encensé son entraîneur Jean-Pierre LeCoz.

Encore hier, il a été « fantastique toute la journée », a dit LeCoz. Il a battu quatre Hongrois à lui seul en quart de finale d'épée par équipes pour procurer une avance de 8-6 au Canada avec deux matches à jouer. C'est alors que l'inexpérience de

Laurie Shong, 21 ans de Vancouver, a coûté cher.

Celui-ci menait 3-1 sur Gabor Tota, et il restait à peine plus d'une minute à écouler, quand le ciel lui est tombé sur la tête. Même un verdict nul aurait suffi à classer le Canada au quatrième rang ou mieux (à la condition éventuelle de battre les forts Français), mais le Canadien d'origine asiatique a soudainement décidé d'attaquer pour s'offrir comme cible. Il menait encore 3-2 mais il a cédé sous la pression et perdu le match.

« Laurie était encore junior l'an passé et il manque encore d'expérience dans les rencontres par équipes », l'a excusé LeCoz.

Alain Côté a perdu le match sui-

vant contre le vétéran Erno Kolczonay et c'en était fait des chances du Canada, même si le score était de 8-8, car les Hongrois avaient marqué deux petites touches de plus.

Le Canada a ensuite perdu 9-3 contre l'Espagne puis battu la Suède 9-5 pour mériter une honorable septième place, qui lui permettra de participer au tournoi des sept nations l'an prochain en Allemagne.

Mais la réaction de Chouinard et LeCoz, demeurés longtemps immobiles sur leur chaise après la défaite contre la Hongrie, a montré que ce match-là avait fait mal.

Une quatrième place aurait égalé la performance de Los Angeles, mais avec tous les pays de l'Est européen présents cette fois-ci.

LeCoz était néanmoins fier de son équipe.

« On a perdu ce match par deux touches face à une équipe qui est ensuite allée battre la France 9-3 pour mériter une place de finaliste contre les Allemands », a-t-il rappelé.

Auparavant, l'équipe de sabre avait été éliminée rapidement en deux matches par l'Équipe unifiée et la Hongrie encore une fois.

« Nous avions une poule impossible », a résumé LeCoz.

Quatre Québécois, Jean-Marie et Jean-Paul Banos, Evens Gravel et Tony Plourde complétaient cette équipe en compagnie de Leszek Nowosielski, qui est officiellement d'Ottawa mais fait surtout de l'escrime au Québec.

L'Allemagne totalise avec ses équipes



BARCELONE (AFP) — Les escrimeurs allemands qui avaient totalement raté les épreuves individuelles ont pris

une éclatante revanche dans les tournois par équipes en remportant un deuxième titre olympique à Barcelone avec l'épée.

L'Allemagne s'est imposée sans suspens aux dépens de la Hongrie 8 victoires à 4 récupérant un titre conquis pour la première fois à Los An-

gelès en 1984.

En deux jours, les élèves du fameux « sorcier » de Tauberbischofsheim, Emil Beck, ont totalisé trois médailles : l'argent du fleuret féminin mardi, l'or du fleuret masculin mercredi et l'or de l'épée hier.

Avec une équipe qui alliait l'expérience d'Elmar Borrmann, le talent

d'Arnd Schmitt et de l'ex-Soviétique de mère cubaine Vladimir Reznitchenko ainsi que la régularité de l'ex-Polonais Robert Felisiak, l'Allemagne a contrôlé la formation hongroise de bout en bout : 2-1 après le premier tour, 5-2 après le second, 7-4 après le troisième.

Finale Croatie-USA



BARCELONE (Reuter) — Les basketteurs croates rencontreront les Américains en finale du tournoi olympique dans ce qui promet d'être la dernière balade espagnole des stars de la NBA.

Le « Dream Team » s'est une nouvelle fois promené en demi-finale face à sa victime du jour, la Lituanie, écrasée 127-76.

Pétrifiés par l'immense prestige de leurs adversaires, les Lituanais ont laissé filer toute chance d'inquiéter les milliardaires du basket en encaissant les neuf premiers points de

la rencontre. Au milieu de la première mi-temps, l'écart atteignait 26 points, alors que les Américains ne forçaient apparemment pas leur talent.

Dans la première demi-finale de la journée, le sang-froid de Drazen Petrovic a permis à la Croatie de se qualifier in extremis pour la finale du tournoi olympique de basket-ball en battant la CEI 75-74 au terme d'une course poursuite effrénée.

Alors que la Croatie était menée 73-74 à neuf secondes de la fin, la main de Petrovic ne trembla pas pour inscrire les deux lancers francs les plus importants de sa carrière qui propulsaient son équipe en finale.



BARCELONE (AFP) — Le Suisse Marc Rosset a brisé brutalement le rêve caressé par le Croate Goran Ivanisevic de

mettre un peu de baume au coeur de

ses compatriotes durement touchés par la guerre en leur offrant la médaille d'or du simple du tournoi olympique de tennis.

En demi-finales, Ivanisevic a été séchement éliminé en trois sets (6-3, 7-5, 6-2) par Rosset, 44e joueur mondial et seul demi-finaliste non classé

tête de série.

Le Suisse tentera demain de remporter le titre contre l'Espagnol Jordi Arrese, no 16.

Le Croate devra se « contenter » de deux médailles de bronze, une en simple et l'autre en double (associé à Prpic). Il est tombé contre un Rosset qui a rarement atteint un tel niveau

de jeu.

Par ailleurs, les Américaines Marie-Joe Fernandez et Gigi Fernandez, têtes de série no 2, disputeront demain la finale du double dames du tournoi olympique de tennis contre les Espagnoles Arantxa Sanchez et Conchita Martinez, no 1.

La razzia des Cubains



BARCELONE (Reuter) — L'armada cubaine en route vers une razzia de médailles a tout balayé sur son passage, hier, lors des demi-finales du tournoi olympique de boxe.

Opposé au mi-mouche Rogelio Marcelo, le Philippin Roel Velasco a été compté trois fois dès la première reprise et a dû se contenter d'une médaille de bronze. Marcelo rencontrera le Bulgare Daniel Bojinov en finale.

L'élégant poids lourd Félix Savon

a infligé une correction au Néerlandais Arnold Van der Lijde, battu 23-3, et affrontera le Nigérien David Izonritei pour la médaille d'or.

La blessure à l'oeil de Juan Hernandez a donné quelques soucis à l'équipe cubaine mais le champion du monde des welters s'est tout de même facilement débarrassé du Porto-Ricain Anibal Acevedo sur le score de 11-2.

L'Américain Chris Byrd s'est également qualifié chez les poids moyens aux dépens du Canadien Chris Johnson 17-3. Le fils de l'entraîneur Joe Byrd a fait montre d'une belle maîtrise technique mais a irrité le public avec ses facéties.

Nette victoire de Waldner



BARCELONE (AFP) — Le Suédois Jan Ove Waldner s'est facilement imposé au Français Jean-Philippe Gatién 3-0 (21-10,

21-18, 25-23) en finale du simple messieurs du tournoi olympique de tennis de table.

Waldner, 26 ans, champion du monde 1989, a d'entrée mis la pression sur le Français encore fatigué après son match de la veille en cinq sets contre le Chinois Ma Wenge (no 7 mondial).

Gatién avait beaucoup de mal à

entrer dans le jeu, se faisant rapidement mener 3-11 pour terminer en 10-21.

Le deuxième set était un peu plus équilibré mais l'avantage restait en permanence à Waldner qui contrôlait la partie (21-18).

Dans le dernier set, Waldner menait encore 5 à 1 avant de se faire remonter 9-6. Mais Gatién ne parvenait pas à conserver son avantage (18-18), les deux hommes étant à égalité encore à 20-20.

Gatién perdait deux balles de match et Waldner s'imposait logiquement 25-23, décrochant ainsi le premier titre olympique de tennis de table pour son pays.

TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
CEI	35	29	23	87
États-Unis	27	32	27	86
Allemagne	19	16	23	58
Chine	16	20	15	51
Hongrie	10	8	2	20
Corée du Sud	10	5	10	25
Espagne	10	2	0	12
France	8	5	13	26
Australie	6	8	9	23
Canada	6	3	6	15
Italie	5	5	7	17
Cuba	5	3	8	16
Grande-Bretagne	5	3	7	15
Roumanie	4	5	7	16
Japon	3	7	10	20
Pologne	3	4	7	14
Tchécoslovaquie	3	2	1	6
Corée du Nord	3	0	3	6
Pays-Bas	2	3	6	11
Indonésie	2	2	1	5
Norvège	2	2	0	4
Turquie	2	1	2	5
Grèce	2	0	0	2
Bulgarie	1	6	4	11
Nouvelle-Zélande	1	4	4	9
Suède	1	4	3	8
Kénya	1	2	1	4
Bésil	1	1	0	2
Danemark	1	0	3	4
Estonie	1	0	1	2
Lituanie	1	0	0	1
Maroc	1	0	0	1
Jamaïque	0	3	1	4
Autriche	0	2	0	2
Namibie	0	2	0	2
Belgique	0	1	2	3
Ser.-Mont.-Macé.	0	1	2	3
Finlande	0	1	1	2
Israël	0	1	1	2
Lettonie	0	1	1	2
Pérou	0	1	0	1
Taipei	0	1	0	1
Slovénie	0	0	2	2
Bahamas	0	0	1	1
Colombie	0	0	1	1
Éthiopie	0	0	1	1
Iran	0	0	1	1
Malaisie	0	0	1	1
Mongolie	0	0	1	1
Surinam	0	0	1	1

NDLR : L'ordre tient compte en priorité du nombre de médailles d'or ensuite d'argent et enfin de bronze.



Barcelone 92

Lewis au 7e ciel par trois centimètres



BARCELONE (AP) — Carl Lewis a vaincu ses doutes. Hier soir, le roi Carl a conservé son titre olympique à la longueur pour la troisième olympiade consécutive — un record — devant son grand rival Mike Powell et empochant ainsi sa septième médaille d'or. Fabuleux.

« C'est comme une première médaille. C'était dur, c'était difficile. Mais c'était très excitant et même plus. Je suis très content », a-t-il dit après sa victoire.

« Mike (Powell) est un grand champion qui ne baisse jamais les

bras. Et je me battais, je me battais mais il revenait toujours. Je devais sauter très loin pour gagner. »

Soulagement. Powell était devenu la « bête noire » de Lewis le 31 août 1991, en sautant 8,95 mètres à Tokyo. C'était un vendredi, comme pour les 8,90m de Bob Beamon à Mexico en 1968. Vingt trois ans plus tard, Powell venait d'améliorer de cinq centimètres le plus vieux record du monde de l'athlétisme.

Pour Carl Lewis, le désastre fut total. Victorieux dans 65 concours de sauts en longueur d'affilée lors de son arrivée à Tokyo pour ces championnats du monde, King Carl perdait une invincibilité de 10 ans — depuis la victoire de Larry Myricks

lors des championnats américains en salle —, et manquait un record du monde qui lui semblait promis.

Barcelone devait être une revanche, avec en perspective une septième médaille d'or olympique pour le roi Carleton. Mais les chiffres étaient en faveur de Powell, auteur de la meilleure performance de la saison avec 8,62 m à la Nouvelle-Orléans. Sans parler bien sûr des 8,99 m franchis le mois dernier à Sestrières par vent trop favorable (plus de 4 ms) qui avaient pourtant marqué les esprits.

Pour Lewis, il s'agissait plutôt d'un saut dans l'inconnu, son éviction du sprint olympique ayant terni son auréole d'invincibilité. Reste qu'avec 8,56 m franchis à New York en mai

(deuxième performance de la saison), Lewis partait loin d'être battu.

Il l'a prouvé magistralement dans l'enceinte de l'Estadi Olímpic. Dès son premier essai, Carl « tuait » le concours en sautant à 8,67 mètres, tandis que Powell — handicapé par une tendinite — savait que Lewis serait le plus fort ce soir-là. Avec un semblant de suspense, Powell passait 8,53 m à son cinquième essai.

À sa dernière tentative, le stade entier mais aussi Lewis retenaient leur souffle : 8,64. Avec trois centimètres d'avance, King Carl conservait son titre olympique, acquis en 1984 à Los Angeles et défendu victorieusement à Séoul. Ici Carl, à vous la Terre.



L'Américain Carl Lewis, gagnant du concours au saut en longueur.

Kevin Young, le nouveau roi du 400 mètres haies

François Thomazeau

Reuter



BARCELONE (Reuter) — L'exploit est venu d'où on ne l'attendait pas à l'Estadi Olímpic de Barcelone, où l'Américain Kevin

Young est devenu le premier homme sous les 47 secondes au 400 m haies.

Young a ainsi effacé des tablettes en 46,78 son légendaire compatriote

Edwin Moses, dont le record du monde — 47,02 — remontait à 1983.

À 25 ans, le champion des États-Unis a pulvérisé son record personnel — 47,63 en séries — et aurait sans doute pu faire mieux s'il n'avait légèrement accroché la dernière haie avant de lever le bras vers le ciel en signe de victoire.

« J'ai fait une course vraiment facile aujourd'hui. Je m'étais préparé à descendre sous les 47 secondes depuis un moment déjà. C'était une question de temps », a-t-il dit.

Surclassés, le Jamaïcain Winthrop Graham et le champion d'Eu-

rope britannique Kriss Akabusi ont pris les 2e et 3e places en 47,66 et 47,82 respectivement.

Au 200 m, Mike Marsh, qui avait raté d'un centième en 19,73 le record détenu depuis 1979 par l'Italien Pietro Mennea, regrettera sans doute longtemps de s'être relevé mercredi en demi-finale.

L'Américain s'est certes imposé, mais en 20,01 seulement, en raison d'un fort vent de face. Le Namibien Frankie Fredericks, déjà médaillé d'argent du 100 m, a pris la deuxième place en 20,13, devant un autre Américain, Michael Bates.

Robert Zmelik a donné à la Tchécoslovaquie sa première médaille d'or olympique en décathlon en remportant cette épreuve qu'il a contrôlée de bout en bout.

Deuxième à l'issue de la première journée derrière l'Allemand Paul Meier, le Tchécoslovaque a facilement comblé son retard lors de la deuxième journée, partie de l'épreuve où il est généralement très efficace. Il a réalisé un total de 8611 points, hors de portée de l'Espagnol Antonio Penalver, inattendu médaillé d'argent, qui a réussi 8412 points grâce notamment à ses per-

formances dans les lancers.

L'Américain Dave Johnson, après une première journée médiocre, est venu finalement prendre la médaille de bronze avec 8309 points.

Chez les dames, le festival américain s'est poursuivi avec la victoire de Gwen Torrence, qui s'est consolée au 200 m de sa déception sur 100 m.

Torrence, qui avait accusé certaines de ses concurrentes du 100 m de se doper, s'est imposée en 21,81, contrainçant les Jamaïcaines Juliet Cuthbert, à nouveau médaillée d'argent, et Merlene Ottey, à nouveau médaillée de bronze, aux places d'hon-

neur.

Et Torrence a eu deux raisons de se réjouir. L'Américaine Gail Devers, qui lui avait fait tant de peine en s'imposant sur 100 m, a raté d'une haie un doublé dans le 100 m haies que seule la légendaire néerlandaise Fanny Blankers-Koen avait réalisé jusqu'ici en 1948.

Largement en tête à l'abord du dernier obstacle, la championne olympique du 100 m l'a heurté et est tombée, offrant une victoire inespérée à la Grecque Paraskevi Patoulidou, reine d'un soir.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 505-02-008946-928. DÉVELOPPEMENT MIERO MONTRÉAL. Demandeur, -vs FADY FARKOUH ET CHARCUTERIE LA SAVOUREUSE INC. Défendeur. Le 19ème jour d'août 1992, à 10h30, au 885 Décarie, St-Laurent, district de Justice, les biens et effets de FADY FARKOUH ET CHARCUTERIE LA SAVOUREUSE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur General Walkin de couleur blanc env. 6' X 6' avec compresseur moutre pompes et accessoires, 1 congélateur horizontal de couleur blanc sans marque apparente et accessoires, 1 lavabo en acier inox. et accessoires, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, huissier, 514-352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS. HUISSIERS, 3700, de la Montagne, suite 100, Montréal, Qc, H3G 2A8.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-008946-928. HILTI (CANADA) LTÉE. Demanderesse, -vs ATAM INDUSTRIAL MÉTAL LTD. Défendeur. Le 21 août 1992, à 11h00 de l'avant-midi, à LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au 200 rue Norman, en la cité de Ville St-Pierre, district de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Vaudura de couleur blanche diesel immatriculée: 1620546, fax Ricoh, système téléphonique et acc. Minitor, tables, photocopieuse & meuble bureau & acc., poêle Tappan Gunney, réfrigérateur G.E., armoire de métal beige, classeur, ordinateur & clavier Data Train & acc. Imprimante, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 3 août 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, DIV. OFFENSES STATUTAIRES, NO: 540-27-001774-916. PERCEPTEUR DES ALIENÉS. Demandeur, -vs CIMETIÈRES BOUTRETE INC. 14 rue Lacombe, Ste-Thérèse, Défendeur. Le 18 août 1992, à 12h00 de l'après-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 14 rue Lacombe, en la cité de Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Chevrolet Chief coupe 4x4, # plaque 187-5271, # série 1JCH730H1049386, 1 Ford Up GMC 2500 rouge, avec boîte libre de verre blanche, # série ZGTC 24HU1510388, 1 malaxeur à ciment avec accessoires, accessoires divers et équipements divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JASMIN & ASSOCIÉS, 622-9222, Montréal, le 5 août 1992.

appel d'offres



Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts

Service de l'évaluation environnementale

Le ministère des Forêts requiert des offres de services de type proposition avec prix pour réaliser une étude comparative visant à évaluer les différents modes d'entretien de la régénération forestière.

Documents d'appel d'offres

L'obtention des documents d'appel d'offres et la réception des offres de services se feront à l'adresse suivante:

Ministère des Forêts
Madame Martine Paré Toussaint
Direction des ressources humaines matérielles
5700, 4e Avenue Ouest, 4e étage loc. B — 409
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Tél.: (418) 643-7649

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à partir de 8 h 30 le 7 août 1992.

Réception et ouverture des offres de services

Les offres doivent parvenir, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le 24 août 1992 à 15 h 00, heure en vigueur localement.

L'ouverture des offres s'effectuera à la salle B — 409.1, par Madame Martine Paré Toussaint en présence d'un témoin et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres.

Place d'affaires au Québec

Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI)

Tout fournisseur ayant plus de cent (100) employés doit, pour se voir adjuger le contrat, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE DES OFFRES REÇUES.

Sous-ministre des Forêts
Bernard Harvey

Québec

appel d'offres



Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts

Service de l'évaluation environnementale

Le ministère des Forêts requiert des offres de services de type proposition avec prix pour réaliser une étude comparative visant à évaluer les différents modes d'entretien de la régénération forestière.

Documents d'appel d'offres

L'obtention des documents d'appel d'offres et la réception des offres de services se feront à l'adresse suivante:

Ministère des Forêts
Madame Martine Paré Toussaint
Direction des ressources humaines matérielles
5700, 4e Avenue Ouest, 4e étage loc. B — 409
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Tél.: (418) 643-7649

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à partir de 8 h 30 le 7 août 1992.

Réception et ouverture des offres de services

Les offres doivent parvenir, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le 24 août 1992 à 15 h 00, heure en vigueur localement.

L'ouverture des offres s'effectuera à la salle B — 409.1, par Madame Martine Paré Toussaint en présence d'un témoin et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres.

Place d'affaires au Québec

Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE (ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI)

Tout fournisseur ayant plus de cent (100) employés doit, pour se voir adjuger le contrat, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE DES OFFRES REÇUES.

Sous-ministre des Forêts
Bernard Harvey

Québec

Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 d du Code Civil du Bas Canada que le contrat en date du 16 juillet 1992 par lequel LA COMPAGNIE DE DEVISES ÉTRANGÈRES NATIONALE COMMERCIALE CORP. (CANADA) LTÉE/NATIONAL COMMERCIAL FOREIGN EXCHANGE CORP. (CANADA) LTD. a cédé et transporté toutes ses créances actuelles et futures à 163985 CANADA INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 21 juillet 1992 sous le numéro 4527695. 163985 CANADA INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205827-920 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT ANWAR ALOUJIDI, homme d'affaires, résident à 9199 St. Urbain, dans la cité et district de Montréal, Partie demanderesse c. DAME GHADA ALBAALI, d'adresse inconnue, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à KWASI FRIMPOING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KWASI FRIMPOING. Lieu: MONTRÉAL Date: 30 juillet 1992.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-205449-923 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DAME LITHAVY EAP, Partie demanderesse c. MONSIEUR SOCHÉAT HING, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MONSIEUR SOCHÉAT HING, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR SOCHÉAT HING. Lieu: MONTRÉAL Date: 08 juillet 1992. MARIE-HELENE BÉLISIE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 50

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VEHICULES

101 Propriétés à vendre

A ST-LAZARE (LES CEDRES) Cottage 4 grandes c.c., 8 pièces, foyer, double, garage moderne 35' x 40'. Demande 166 000\$. Pas d'agents 1-452-2343.

BEACONFIELD, canadienne en pierre, près du lac, 8 pièces, foyer, meublé, terrain (23 000 pi.ca.), boisé, 169 000\$ 630-9839.

BLAINVILLE: bungalow 4 chambres, 2 s/bains, bon tourbillon, piscine creusée 98 900\$ 434-6954.

BOUCHERVILLE, bung. confortable, piscine creusée chauffée 16 x 32, terrain double (850 pi.ca.), foyer au salon, bureau d'affaires, cuisine moderne, beau paysagement, 164 900\$. Faut vendre! Pas d'agent 651-2334.

GREENFIELD PARK, cottage 10 pièces, 2 1/2 s/bains, cuisinant tranquille, grand s/sol fini, piscine creusée chauffée, terrain paysager par professionnel, beaucoup d'extra. 189 900\$ 926-0594.

LUXUEUSE MAISON, cont. 3 ans, bord de l'eau, navigable 15 min. Montréal, 750 000\$. 583-2597 ou 656-0422.

MACOUCHE, cont. près 640 et 25, coté avec gar., tout 88, 7/2 pces, 4 c.c., s/sol fini, clim., central 12 x 12, cap. central, turbine + EXTRA Taxes basses 968-0619.

Mt. ST-HILAIRE, québécoise, belle restauration, planchers et murs bois, 3 chambres, armoires, armoire à chaussures, 89 000\$. Prop. 464-0077.

OUTREMONT: Duplex rue Du Mont, 6 1/2 x 7 1/2, garages, haut luxe S.V.P. pas d'agent 789-3542, 429-3524.

POINTE-CLAIRE: Nouveau cottage semi-attaché, 3 chambres à coucher, 1 1/2 s/bains, 99 000\$ 826-2740.

REPENTIGNY, boul. L'Assomption, coté très spacieux, cont. 1950, rénové 87, 5 c.c., 2 s/b., clim., foyer, gar., terr. paysager, climatisé 15 000 pi.ca. Près hôpital, centre achats, écoles, aut. 40 et 60. Évalue 171 000\$, prix à discuter 581-9920.

ST-HILAIRE, par le proprio, bungalow 14, briques, aluminium, 4 c.c., électroclim., chauffage, garage, s/magasin, 2 s/bains, pac. hors site 467-3667.

ST-LAURENT, secteur N-O. Impeccable 1981, 3 c.c., 2 1/2 s/bains, foyer, s/sol fini, grand garage, jardin, y + EXTRA. Prix réduit 239 000\$. 336-8402.

ST-LIN, maison noble à vendre, 14 x 68, rénovée à neuf, terrain de 17 500 pi.ca., garage 2 étages 23 x 30, taxes très basses 58 000\$ 439-6817.

103 Condominiums Co-propriétés

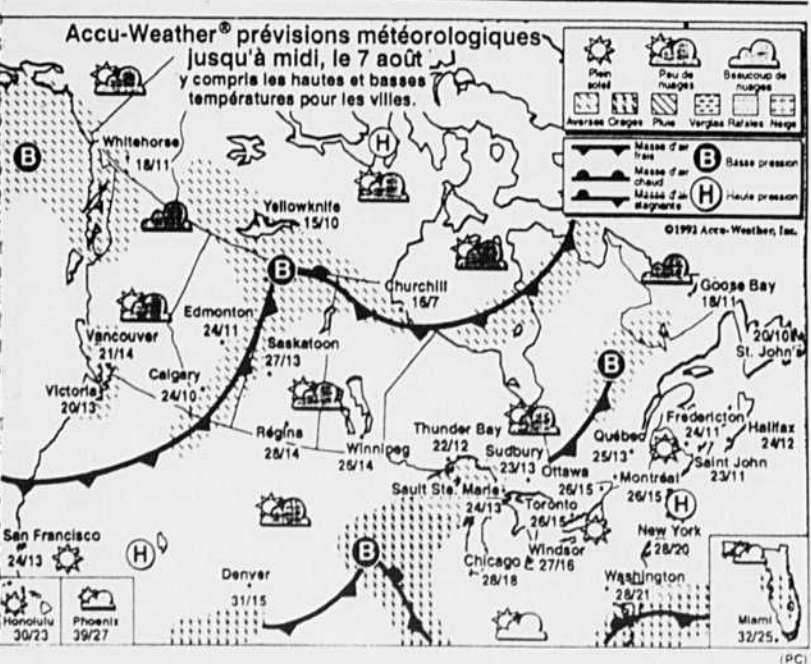
A LACHINE, Prével, grand 4 1/2, foyer, état, 1 117 pi. 99 500\$ nég. 634-8251.

AHUNTSIC (10 888 J.-J. Gagné), 1er étage, garage, foyer, près parc, 129 500\$ 525-7107, 671-7016.

BROSSARD, condo bord de l'eau, vue magnifique sur Mont-Royal, 3 1/2, meublé avec goût, idéal personne seule ou suite corporative, stationnement, piscine intérieure, tennis, prix réduit, 115 000\$, occupation immédiate 1-534-2812, 1-534-2717.

PLATEAU, 4662 à 4666 MARQUETTE, appts 700 pi.ca., 1 c.c., 56 000\$ à 61 500\$ 304 franc, p/poires, portes vitrées Rue avec armoires 842-7046. Pas d'agents. Vaire libre samedi 13h à 16h.

LA METEO



Situation générale: Du soleil vendredi. Ennuagement sur l'ouest samedi.

Une crête barométrique située au sud du Québec maintiendra un ciel dégagé cette nuit et donnera du soleil sur la plupart des régions. Cependant un faible creux génèrera des nuages sur la Côte-Nord durant la journée.

Samedi, une dépression s'installera au sud des Grands Lacs et ses nuages déborderont sur le Québec. Nous pouvons donc nous attendre à un ennuagement partiel sur l'ouest de la province alors que le Bas du Fleuve sera ensoleillé. Les températures seront inférieures des normales saisonnières durant les deux prochains jours.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 26. Samedi: Ennuagement en après-midi. Min.: 14. Max.: 27.

LEVER DU SOLEIL 7 h 14

COUCHER: 20 h 45

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: Ensoleillé le matin. Ciel variable et 30 % de probabilité d'averses en après-midi. Max.: 23. Samedi: Ennuagement suivi de 30 % de probabilité d'averses. Min.: 13. Max.: 26.

Pontiac, Gatineau et L'Érable: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 25. Samedi: Ennuagement. Min.: 13. Max.: 26.

Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 25. Samedi: Ennuagement. Min.: 13. Max.: 26.

Ottawa, Hull, Cornwall, Trois-Rivières, Drummond-

ville: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 26.

Samedi: Ennuagement en après-midi. Min.: 14. Max.: 27.

Estrie: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 25.

Québec, Beauce: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 25. Samedi: Ennuagement en après-midi. Min.: 12. Max.: 26.

Lac-Saint-Jean, Saguenay: Devenant ciel variable avec 30 % de probabilité d'averses ou d'orages. Max.: 24. Samedi: Ennuagement en après-midi. Min.: 12. Max.: 25.

La Tuque, réserve faunique des Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 24. Samedi: Ennuagement en après-midi. Min.: 12. Max.: 25.

Charlevoix, Rivière-du-Loup: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 23. Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 13. Max.: 25.

Rimouski, Matapédia: Ensoleillé avec passages nuageux. 20 % de probabilité d'averses. Max.: 23. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 12. Max.: 25.

Belle-Croix: Ciel variable le matin suivi de 30 % de probabilité d'averses. Max.: 22. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 11. Max.: 25.

Sainte-Anne des Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Fortillon: Ensoleillé le matin. Ciel variable avec 20 % de probabilité d'averses par la suite. Max.: 23. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 12. Max.: 25.

Sept-Îles: Ensoleillé le matin. Ciel variable avec 40 % de probabilité d'averses par la suite. Max.: 20. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Ensoleillé avec passages nuageux. Min.: 11. Max.: 22.

Secteur à l'est de Natashquan: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 16. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: Ciel variable. Min.: 11. Max.: 15.

Source : Environnement Canada

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**

Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

120 Laurentides

A MONT ROLLAND, endroit tranquille, propriété très éclairée avec 2 revenus, 3 chambres, 1 grande cuisine, 1 très grand salon avec foyer de pierres, 1 grande salle de bain, à prox. golf, piste cyclable, st de fond et tennis. 1-229-4872.

A ST-ADOLPHE D'HOWARD TERRAINS ET MAISON Domaine privé, lac la Grosse, ter. boisé avec piscine privée 819-327-3424.

A STE-AGATHE, lac à la Tuile, sorte 83, terrain, bord de l'eau Semaine 663-6120, soir 689-6770.

AU LAC des Bacs de Scies, St-Sauveur, cottage 3 c.c., avec pavillon d'invités sur terrain 170 x 85 ou bord de l'eau 139 500\$.

1-613-237-7119 ou 438-8188

LAC NOMINQUE, cottage avec vue sur lac, 2 c.c., s/bain luxueux, multifonction, cuisine, plancher ébène, r.d.c., terrain 32 000 pi.ca. À 2 km de la 17. Tout voir, pas d'agent. 819-276-7741.

POUR DÉPART MONT-TREMBLANT Condos, skigolf, plage, meublé, équipé, piscine, tennis. Chance unique! Sous évaluation municipale. Revenus de location assurés. Prix à partir de 40 000\$. 819-436-7363. Demandez Richard.

PRÉVOST-PETIT DOMAINE (8 min. St-Sauveur), terrain 31 700 pi.ca., maison 5 1/2 pièces, 2 c.c., pavillon d'invités Rustique, autres motures 1-224-4165.

121 Cantons de l'Est

A COMPTON, 35 acres zonés blanc, avec 2 étages ensemencés, 95 000\$ à 819-838-5050.

CONDOS 5 1/2, 2 c.c., à vendre ou échanger (secteur Outremont) sans intermédiaire, Sherbrooke-nord de la ville, secteur tranquille, 10 min. Cégep et Univ., vue sur rivière, 2e, balcon. Frais condo 425\$/mois 270-3738.

ESTRIE, GRANDS TERRAINS, zoné blanc, avec source, arbres, poss. bâtir maison, demander Juliette 1-819-828-2219.

LAC BROME MANOIR INVERNESS Élegante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain 1 100 pi.ca., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, manna, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires exigeux, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de c. centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000\$. Sur rendez-vous. 388-2704.

LAC MEMPHREMAGOG CONDO, bord de l'eau, 700 pi. plage privée, tennis, piscine, piste cyclable, centre-ville, 3 c.c., mezzanine, 155 000\$. Jour sur sem. 819-566-7070. 819-843-6153.

LAC ORFORD: 2 foyers, 3 s/bains, 5 chambres, 2 salons, grand terrain 7765 190 000\$, sacrifier 150 000\$ 622-7795, 1-297-4475.

MEMPHREMAGOG, Sudbury sur le lac, magnifique maison de style ancien et campagnard, toit cathédrale, foyer naturel, 2 s/bains, 3 c.c., accès privé sur lac. 149 000\$, sans intermédiaire, peu nég. 270-3025.

NORTH HATLEY, maison ancestrale, belle vue sur lac Mossawippi, 7 acres de terrain 375 000\$ 819-842-2676.

RAWDON, pour gentleman farmer. M. Adams, m. fermière, 9 arpents, maison, écurie, terrain, piscine, 10 ans. Vue magnifique. 199 000\$ négociable. 1-834-2634.

RIGAUD triplex 3 x 4 1/2, rénové, remise, stationnement, patio, près Collège Sagouet et centre sc., 145 000\$ nég. 1-514-451-4293.

VUE SUPERBE FLEUVE Près Ville Québec, 20 min. port Laporte, pont de vue sur fleuve, 30 000 pi.ca., 40 000\$. 418-828-9981.

122 Laurentides

CHUTE ST-PHILIPPE, 241 acres, maison, grange, lac, ruisseau. 90 000\$ 739-8736.

160 Appartements-logements à louer

DES ÉCOTES (coin), haut 6 1/2, chauffé, équipé, 755, 725-9040.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne capable de payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

DORION/Sherbrooke, 6 1/2 rén., tourbillon, salon, très belle rénov., cour. 7603 385-6470.

FULLMONT et Mont-Royal, face au parc, 2 x 4 1/2, 4005-4505 253-8803.

FULLMONT, 7 1/2 rén., 3ème étage, près Radio-Québec 6503.

HOCHELAGA/SHEPPARD, 3 1/2, frai, pent., chauff. élec., ent. av. 522-7732.

LES CHARMES DE LA BOURGEOISIE 7 pces, paisible, au cœur de Mt., près UQAM et McGill, réf. demandés, 738-8872.

LONGUEUIL: Luxueux 3 1/2 x 1. Équip. bonnet, pac. pr. métro. 1 mois gratuit. 5005 656-7199 par. 18h.

METRO L'ASSOMPTION, 4 1/2, impeccable, insonorisé, mois gratuit, 727-9335.

Mt-NORD, grand 5 1/2, haut duplex, 4 1/2, 4205-4505 322-9463 ou 329-1632.

METRO BERRI, 3 1/2, neuf, deux balcons, stat., planches bas 529-7707.

METRO PEX Grand 5 1/2 rénové, 3 chambres à coucher fermées + 1 salon, cuisine, s/bains, tapis mur à mur, ventilateur aux plafonds, tous les électroménagers fournis.

524-3731, 254-6515

N.D.G., haut duplex, 2 chambres, boiserie, bas franc, chauffé, près métro, 5955 485-7337.

NICOLET/ADAM, 8 1/2, 1er ou 3e étage, bois franc, très éclairé, vitour. 355-7356. Soir 282-1346.

NOUVEAU-ROSEMONT, 4 1/2, impeccable, près services 255-4227.

OFFRE EXCEPTIONNELLE, Sicard, 7 1/2, 5403, ou gratuit, 256-3079, (soir) 528-9451.

OUTREMONT (Bernard), 4 1/2 rénové, équipé, cuisine neuve, 2 balcons, garage, ascenseur, 7503 274-8878, 938-8629.

OUTREMONT 7 1/2, haut duplex, rue Du Mont, 1 1/2 s/bains, garage, 1 025 \$ chauffé, 769-3542, 1-429-3024.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, chauffé, 849-7061.

OUTREMONT, beau grand 5 1/2 moderne, 2e, 95 Mc Nader coin St-Joseph, 2 s/bains, très agréable 276-2704.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, "sun deck" 277-5873.

OUTREMONT, face à l'église St-Viateur, magnifique 7 1/2, 4 1/2, ascenseur, 13005 948-4303.

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, propre, 4955 276-9734.

OUTREMONT, près Laval, 6 1/2 chauffé, propre, libre sept. 274-9165.

PENHOUSE, tout équipé, 7005/mois sur Simpson.

938-9673, R. SMITH

PLATEAU, Carlier/Sherbrooke, grand 3 1/2 rénové à 100%, tapis, céramique, r.-dech., 4603 App. Tapis, 497-2232.

PLATEAU, métro Laval, 7 1/2, 2 c.c., 7003, porte patio 496-6583.

PLATEAU, rue Laval, 6 1/2, bas rénové, 2 chambres, entrées av. 522, cour, 6503 499-0163.

PLATEAU, sous-lac, gr. 5 1/2, chauffé, moderne, poêle/frigo, 1/vois, congélateur, joli jardin, r.-d.c., près services, 7503 733-0474.

PREES U de M Haut duplex, 8 1/2, ensoleillé, chauffé, eau chaude, cuisinière/frigo, foyer, garage, 10003 737-3232.

QUARTIER ROSEMONT, des Écotes, 3 1/2 non chauffé, près services 584-3188.

ROSEMONT, beau 3 1/2, rénové, frai pent., métro, mois gratuit 322-0142, 655-5148.

ROSEMONT, grand 3 1/2, chauffé, eau chaude, 3855/mois 722-7021.

RUE AYLWIN, 3 1/2 près métro Joliette, voisin bureau 2823 974-7162.

SHERBROOKE EST, 5 1/2, superbe, victorien, impeccable, 3522 Sherbrooke est, 6503, chauffé, 352-3192.

ST-BRUNO, app. de luxe, 1-3555 Isabelle, 639-6873.

ST-DENIS 8502, 6 1/2 rénové, chauffé, 2e, 6755 668-0998, 663-0368.

ST-JEAN de Matha, village, 4 1/2, meublé ou non, 3255 1-886-2635.

ST-LAMBERT, 315 Victoria, imm. de qualité, 4 1/2 propre, balcon 284-2882.

ST-LÉONARD, 3 1/2 - 4 1/2, s/sol, rue Belherbe, électrique 322-0455, 325-9132.

ST-LÉONARD, boul. Assomption, 5 1/2 chauffé, frai pent. Libre 722-9693, 923-8744.

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, très propre, entrées av. 522, 1 mois gratuit 323-2328.

STE-THÉRÈSE, haut triplex, grand 4 1/2, 5255/mois, libre le août 621-8969.

SUITE LUXUEUSE meublée, pour professionnel, sous-louer 1 an, avenue Dr Penfield, prix raisonnable 937-4598.

TÉREAUVILLE grand 4 1/2, 2e étage, peinture neuve, porte patio, parquetière, entrées 386-9931.

UNIQUE! 2 c.c., rénové avec goût, cour arrière exclusive, 2 pas métro. À voir absolument. France Simoneau 418-687-2840.

VERDUN: Plusieurs logements rénovés à louer 80% PRIX 766-2171.

VICTORIA près Queen Mary, 3 1/2 - 4 1/2, chauffés, propre, large, 683-7783, 383-9272.

160 Appartements-logements à louer

VIMONT-LAVAL, grand 4 1/2, ent. lav./bêch., stat. est 1 MOIS GRATUIT 629-1645 ou 323-2308.

WESTMOUNT, Gowermont, 6 1/2 rén. dans maison victorienne, Puits de lumière, balcons, cuis. rénovée, électro, stat., 12605 989-8832 (soir).

164 Condominiums à louer

CENTRE-EST, condo neuf, grand 5 1/2, foyer, balcon, entrées lav./bêch. 681-8344.

D.D.O., très grand maison, jardin privé, gar., 3 c.c., 1 1/2 s/b., 7003, dep. imm. 663-4838 ou 685-4360.

GRAND CONDO de luxe au cœur du centre-ville, 33003 pi.ca., 2 garages 24503 494-2944. Tél. après 13 août.

ILE DES SOEURS, condo, penthouse, Verrière phase VI, 4 1/2, 14703/mois. 343-8372. Soir 762-4430. Monon.

ILE DES SOEURS 2 c.c., 2 s/bains, 5 électromén., air clim., libre. nég. 769-7190, 748-9122.

LONGUEUIL, Collectivité Nouvelle, 5 1/2 (2 niveaux), foyer, terrasse, mezzanine, 2 puits de lumière, libre 1er sept. 688-1779.

LONGUEUIL, luxueux condo, 4 1/2 dans un décor basé 646-6066.

METRO LAURIER, 3 1/2 avec garage, libre, extra, 5003 478-0745.

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2, 5 1/2, garage int., piscine, sauna, tourbillon 686-6666.

165 Propriétés à louer

BOIS DE RIJONS, bung. chauffé, éclairé, meublé ou non, piscine. Vue sur rivière 8755/mois 621-5234.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Elsine apportera une réponse sur les Kouriles

MOSCOU (AFP) — Le président russe Boris Eltsine apportera lors de sa visite officielle au Japon à la mi-septembre « une réponse exacte, constructive et juridique » sur le différend territorial entre Tokyo et Moscou, a déclaré hier le secrétaire d'État Guennadi Bourboulis cité par l'ITAR-TASS. Le Japon exige la restitution de quatre des îles Kouriles du Pacifique, annexées par l'URSS à la fin de la Seconde Guerre mondiale. « Nous avons fait le bilan de plusieurs mois de travaux (sur cette question), a ajouté M. Bourboulis, à l'issue d'une rencontre au Kremlin avec l'ambassadeur du Japon à Moscou, M. Soumio Edamouroi. Le secrétaire d'État a également indiqué que la question de la participation japonaise aux crédits occidentaux de 24 milliards \$ promis à la Russie avait été évoquée avec l'ambassadeur. Le différend territorial entre Moscou et Tokyo a donné lieu à une série de prises de positions récentes des milieux politiques à Moscou, les conservateurs s'opposant à toute renégociation sur les Kouriles. Le président du puissant comité constitutionnel au Parlement russe Oleg Roumiantsev s'est prononcé pour une souveraineté conjointe sur deux des quatre îles, Habomai et Shikotan, Kunashiri et Etorofu devant selon lui rester sous administration russe.

Scission en Albanie

TIRANA (AFP) — Le Parti démocratique, qui a mis fin à plus de 45 ans de communisme en Albanie en remportant les élections de mars dernier, fait face à des dissensions internes qui devraient aboutir dans les prochaines semaines à l'expulsion de plusieurs députés dont l'un des fondateurs du parti, a indiqué hier le quotidien *Rilindja Demokratike*. Au cours d'une réunion mercredi à Tirana, de nombreux députés ont critiqué les « pseudo-démocrates qui ont constitué une plate-forme idéologique contre le Parti démocratique » et dénoncé l'ancien leader de la contestation étudiante Azem Hajdari, les écrivains Prec Zogaj et Neshat Tozaj et Gramoz Pashko, co-fondateur du Parti démocratique avec M. Sali Berisha, l'actuel président albanais. Une prochaine réunion du parti devrait procéder à l'expulsion des députés contestataires qui devraient à leur tour constituer un nouveau parti de type social-démocrate, estime-t-on à Tirana.

Le régime nord-coréen est sur le point de s'effondrer

TOKYO (AFP) — Le vice-premier ministre russe Mikhaïl Poltoranine a déclaré hier que le régime nord-coréen était sur le point de s'effondrer et a incité le Japon à ne pas envoyer une aide qui pourrait retarder cette chute, a rapporté l'agence Jiji Press. Le gouvernement du président Kim Il-Sung, qui dirige la Corée du Nord depuis plus de 30 ans, est « sur le point de s'effondrer et est confronté à de graves difficultés », a déclaré dans l'île japonaise d'Okinawa (extrême-sud) M. Poltoranine, selon Jiji Press. « L'unification (de la Corée du Nord et de la Corée du Sud) sera hâtée si le Japon ne paie pas réparations (de guerre) s'élevant à plusieurs milliards de dollars », a affirmé le dirigeant russe. Au cours d'entretiens avec le gouverneur d'Okinawa, M. Poltoranine a estimé que les devises étrangères aideraient Pyongyang à retarder la chute de l'État communiste. Le Japon envisage de verser des réparations de guerre à la Corée du Nord et les deux pays négocient actuellement la réouverture de relations diplomatiques. Les relations entre la Corée du Nord et Moscou, qui avait été son principal pourvoyeur d'aide et fournisseur d'armes, se sont détériorées en septembre 1990 lorsque l'URSS avait normalisé ses relations avec la Corée du Sud.

Athènes conteste la décision russe

ATHÈNES (AFP) — La Grèce souhaite maintenir ses relations amicales avec la Russie et forme le vœu que Moscou reconsidère sa position en faveur d'une reconnaissance de la république de Skopje sous le nom de Macédoine, a déclaré hier le porte-parole du ministère grec des Affaires étrangères, M. Dimitris Avramopoulos. La Russie, a ajouté M. Avramopoulos, a « négligé » la condition posée par la Communauté européenne au dernier sommet de Lisbonne qui a décidé de ne pas reconnaître l'ex-république yougoslave sous le nom de Macédoine que les Grecs estiment appartenir à leur patrimoine national. La Communauté « a pris en considération le besoin de stabilité et de paix dans la région, et il est certain que la Russie ne mettra pas longtemps avant de le réaliser », a ajouté le porte-parole.

Mandela et de Klerk reprendraient les négociations

JOHANNESBURG (Reuters) — Des milliers de Noirs sud-africains ont occupé des bâtiments administratifs et des locaux d'entreprises hier au quatrième jour de la semaine d'action engagée par le Congrès national africain (ANC) contre le pouvoir blanc.

Mais selon les observateurs politiques, les déclarations conciliantes du chef de l'ANC, Nelson Mandela, et du président Frederik de Klerk semblent indiquer qu'ils pourraient décider de reprendre les discussions sur la transition démocratique.

« Les conditions d'une reprise des négociations émergent lentement », écrit l'influent *Business Day* de Johannesburg.

Des négociateurs cités par le *Star* ont estimé pour leur part que les discussions formelles entre le gouvernement et l'ANC pourraient repren-

dre d'ici 10 jours.

Nelson Mandela s'est retiré des négociations sur une constitution multiraciale en juin dernier, accusant le gouvernement de s'accrocher au pouvoir et de ne rien faire contre la violence dans les cités noires.

Le chef de l'ANC, qui a défilé à la tête de 70 000 manifestants mercredi à Pretoria, a cependant annoncé être prêt à retourner à la table des négociations si le gouvernement prenait des mesures pour mettre fin au cycle de violences et acceptait le principe de laisser le pouvoir à la majorité.

Le président Frederik de Klerk a pour sa part indiqué que son gouvernement avait récemment repris des discussions informelles avec l'ANC, et s'est dit prêt à relancer des négociations globales.

Hier, environ 2000 employés municipaux ont occupé des bureaux du

Centre civique du Cap, et un petit groupe de militants s'est emparé d'un bureau dans la cité noire de Kleinvele. À Kempton Park, dans la banlieue de Johannesburg, environ 7000 personnes ont manifesté devant un poste de police pour réclamer l'arrêt de la violence.

À Port Elizabeth, des milliers d'ouvriers ont occupé des supermarchés et les bureaux de plusieurs grandes compagnies. Environ 7000 personnes ont manifesté devant sept postes de police à Pretoria.

Ces manifestations interviennent après la mobilisation massive du début de la semaine. Selon l'ANC, quatre millions de personnes ont observé la grève lundi et mardi, et des centaines de milliers de personnes ont assisté à une cinquantaine de rassemblements organisés mercredi.

Les commentateurs politiques es-

timent que cette importante démonstration de force, qui permet à l'ANC de démentir les accusations du gouvernement qui disaient son pouvoir basé sur l'intimidation, poussera l'organisation noire à retourner à la table des négociations.

De leur côté, le gouvernement et le patronat estiment le bilan de l'action engagée par l'ANC depuis lundi à 43 morts.

L'archevêque anglican Desmond Tutu s'est pour sa part félicité du déroulement relativement pacifique des manifestations, mais a estimé que le bilan était trop lourd.

« Nous ne pouvons considérer aucune mort avec sérénité. Ce sont des êtres humains et la mort de tout être humain me diminue », a-t-il déclaré à des étudiants de l'Université du Cap.

Mais pour l'archevêque prix Nobel de la paix, les manifestations ont

prouvé que les Noirs d'Afrique du Sud voulaient la démocratie tout de suite.

« Nous voulons voter, pas demain ni la semaine prochaine, nous voulons voter maintenant », a-t-il dit.

Les acteurs économiques d'Afrique du Sud affirment toutefois que la grève, dont le coût est estimé à quelque 100 millions \$, risque d'avoir des conséquences durables sur l'économie sud-africaine.

« Des actions de masse pourraient faire périr certaines entreprises qui ont lutté pour surmonter une longue récession », a déclaré Raymond Parsons, directeur de la Chambre de commerce d'Afrique du Sud.

« Les investisseurs voudraient être sûrs que de nouvelles négociations politiques tiendront et n'échoueront pas », a-t-il ajouté.



PHOTO AP

47 ans après le bombardement d'Hiroshima

Des moines bouddhistes ont défilé hier dans le Parc de la Paix à Hiroshima lors des cérémonies marquant le 47^e anniversaire de la destruction de la ville par une bombe atomique. Des cloches ont sonné le glas et 1500 colombes blanches ont été lâchées au-dessus des quelque 50 000 personnes qui ont pris part aux cérémonies malgré une chaleur accablante. Quelque 140 000 personnes ont été tuées le 6 août 1945 par la bombe atomique larguée par un B-29 américain sur Hiroshima, port de l'ouest du Japon. Pendant la cérémonie, les noms de plus de 4900 survivants du bombardement de 1945, qui ont succombé au cours de l'année écoulée aux effets des radiations, ont été ajoutés sur le monument à la mémoire des victimes.

Rabin se rend à Washington pour obtenir des garanties bancaires

d'après AFP et Reuters

JÉRUSALEM — Le premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, qui s'est envolé hier soir pour les États-Unis, espère obtenir la garantie du Trésor américain pour un emprunt de dix milliards de dollars destiné à la relance de l'économie israélienne. Il reste cependant à régler « des problèmes politiques et économiques », a-t-il souligné devant les membres de la coalition gouvernementale, et « cet argent n'est pas encore dans la poche ».

Il subsiste des divergences entre Jérusalem et Washington sur la question des implantations et sur celle de Jérusalem. Les États-Unis demandent le gel de toutes les colonies de peuplement juives dans les territoires occupés et ne reconnaissent pas la distinction établie par M. Rabin entre implantations politiques qu'il faudrait arrêter et implantations de sécurité où la construction pourrait se poursuivre.

Washington voudrait déduire des prêts bancaires garantis toute somme investie dans les territoires occupés, notamment dans ces colonies de sécurité.

L'ambassadeur des États-Unis à Tel-Aviv, M. William Harrop, s'est déclaré très optimiste sur l'octroi de garanties bancaires. Un proche collaborateur du chef du gouvernement a affirmé aux journalistes qu'il « serait accueilli très chaleureusement, car il est perçu de manière très dif-

férente de son prédécesseur, M. Yitzhak Shamir ».

Pour M. Harrop, toutes ces divergences pourraient « s'aplanir avant ou pendant la rencontre de M. Rabin et du président Bush à Kennebunkport », dans le Maine, les 10 et 11 août.

Lors de sa venue à Jérusalem en juillet, le secrétaire d'État américain, M. James Baker, qui ne cachait pas l'agacement que lui inspirait le précédent premier ministre, avait assuré que le « nouveau gouvernement inspirait confiance, estimant sa visite très, très fructueuse ».

L'obtention de garanties bancaires est extrêmement importante pour M. Rabin, pour des raisons tant politiques qu'économiques. Le dirigeant travailliste a été élu en faisant campagne sur une relance de l'économie pour enrayer le chômage qui frappe les Israéliens, surtout les nouveaux immigrants venant de l'ex-Union soviétique.

Il veut montrer à ses compatriotes qu'il a réussi là où son prédécesseur avait échoué un an plus tôt. M. Shamir, malgré la mobilisation du lobby pro-israélien aux États-Unis, n'avait pas pu obtenir ces garanties en raison de l'opposition résolue du président George Bush.

En ce qui concerne le statut de la Ville sainte, le gouvernement américain considère comme occupée la partie orientale de Jérusalem, conquise en 1967 et annexée de jure par Israël en 1980. Le premier ministre

travailliste affirme, lui, que le Grand Jérusalem (Jérusalem-Est et les implantations autour de la ville) fait partie intégrante d'Israël.

« M. Baker n'est pas d'accord avec notre interprétation, mais a reconnu que pour la première fois il avait obtenu une information complète, alors qu'avec le gouvernement Shamir, il avait toujours le sentiment qu'on essayait de le rouler », explique un proche de M. Rabin qui a tenu à garder l'anonymat.

Enfin, les États-Unis désirant l'adoption d'un vaste plan de privatisation de l'économie israélienne, le gouverneur de la banque d'Israël, M. Yaakov Frenkel, va présenter à ses interlocuteurs américains un programme économique en ce sens, indique-t-on de source officielle.

Par ailleurs, des colons juifs ont protesté hier contre la limitation des implantations dans les territoires occupés.

Armés et portant des drapeaux, les manifestants, évalués à 5000 par la police, ont bloqué la circulation dans le centre de Jérusalem-Ouest. Les orateurs ont réclamé la démission du nouveau chef de gouvernement israélien.

« Ce gouvernement doit tomber (...) C'est le gouvernement le plus anti-israélien, les plus anti-sioniste et le plus anti-juif de toute l'histoire du pays », a déclaré à la foule Ariel Sharon, ancien ministre de l'Habitat et architecte de la colonisation juive des territoires occupés.

Jean-Claude Gaudin inculpé d'escroquerie

GRASSE (Reuters) — Jean-Claude Gaudin, sénateur UDF et président de la région Provence Alpes-Côte-d'Azur, a annoncé hier son inculpation à la sortie du palais de justice de Grasse.

Jean-Claude Gaudin a été inculpé d'escroquerie par création d'un emploi fictif, dans le cadre de l'affaire Fernand Saincéné, un vacataire attaché au cabinet du président de région.

Son inculpation fait suite à celle de son chef de cabinet, Claude Bertrand, inculpé pour escroquerie et complicité d'escroquerie par création d'un emploi fictif, le 18 décembre 1991.

La justice leur reproche d'avoir favorisé l'embauche de Fernand Saincéné, au domicile duquel a été découvert un fichier renfermant des informations confidentielles sur le président de l'Olympique de Marseille Bernard Tapie et les joueurs du club.

Claude Bertrand a été à nouveau inculpé le 31 janvier dernier d'infraction à la législation sur l'informatique, les fichiers et les libertés, après la découverte de ce fichier.

Inculpé une troisième fois le 12 février dernier pour complicité de trafic d'influence, il a été écroué huit jours.

Initialement convoqué par le juge Jean-Pierre Murciano le 7 août, Jean-Claude Gaudin a estimé à sa sortie du palais de justice que son inculpation était « le dernier épisode de la campagne électorale des régionales ».

Soulignant qu'il se présentait seul, sans ses avocats, le sénateur UDF a dit ressentir « du fond du cœur un sentiment d'indignation et de co-

« En tant que parlementaire de la république, je me dois de maîtriser mes propres sentiments. Je suis scandalisé, mais pas surpris, car cela fait six mois qu'on m'annonce mon inculpation et j'ai été pré-occupé en quelque sorte pendant toute la campagne », a-t-il ajouté.

Le président de la région PACA a souligné qu'il ne s'agissait « ni d'un enrichissement personnel, ni d'un problème de fausses factures ».

Avant de reprendre la route de Marseille, Jean-Claude Gaudin, qui a été entendu pendant 75 minutes par le juge, a déclaré avoir « confiance dans la justice pour faire lumière de ces accusations infondées ».

Par ailleurs, la démission de François Léotard en tant que maire de Fréjus a été acceptée hier par la préfecture du Var, a-t-on appris de source autorisée.

La décision de la préfecture du Var intervient un mois jour pour jour — délai limite prévu par le code des communes — après réception de la lettre de démission du président d'honneur du Parti républicain.

François Léotard avait décidé de renoncer provisoirement à tous ses mandats électifs après avoir été inculpé le 29 juin dernier pour ingérence, corruption et trafic d'influence.

« Dès que le non-lieu aura été prononcé, je reviendrai devant les électeurs de ma circonscription, de ma ville, de mon pays », avait-il précisé.

L'ancien ministre de la Culture a effectivement démissionné de son siège de député mais entend rester conseiller municipal de Fréjus ce qui lui permettrait de reprendre la mairie où il possède une confortable majorité au conseil municipal.

Impasse dans les discussions russo-baltes

MOSCOU (Reuters) — Les entretiens

hier à Moscou entre les ministres des Affaires étrangères de Russie, d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie n'ont permis aucun progrès sur le retrait des troupes russes des trois États baltes et le sort de la minorité russe dans la région.

Le chef de la diplomatie russe, Andreï Kozyrev, a mis en garde ses interlocuteurs contre « un nationalisme agressif » qui risquerait de nuire gravement aux relations entre la Russie et ses voisins baltes, rapporte l'agence Itar-Tass.

« Nous avons un ennemi commun, le nationalisme agressif, responsable des divisions entre nos peuples, de violations des droits de l'homme et de revendications territoriales », a déclaré le ministre russe.

La réunion n'a pu aboutir à un accord sur la tenue d'un sommet entre les dirigeants des quatre républiques. Il a cependant été convenu de préparer des rencontres bilatérales à haut niveau, précise l'agence Baltfax.

« Il est trop tôt pour parler d'un tournant dans les relations entre nos pays », a déclaré Andreï Kozyrev.

Il a répété que Moscou était prêt à retirer ses troupes des pays baltes en 1994 si certaines conditions sont rem-

plies :

— les États baltes devront garantir jusqu'à cette date la sécurité des militaires russes dans la région ;

— ils devront renoncer à réclamer des indemnités à la Russie ;

— ils participeront à la construction en Russie de nouveaux logements pour les soldats russes rapatriés.

Avant la réunion, le ministre lituanien, Algirdas Saudargas, avait déclaré qu'il voulait seulement avoir une réponse de Moscou sur sa demande d'un retrait des troupes d'ici la fin de l'année.

La Russie, pour sa part, se plaint des mesures discriminatoires, notamment les lois sur la langue et la citoyenneté, qui frappent la minorité russe des États baltes, et qui feraient des russophones des citoyens de seconde zone.

Le sort réservé à ces populations russes « ne nous convient pas du tout », a déclaré Andreï Kozyrev.

En outre, Moscou s'irrite des revendications estoniennes sur la région de Pskov, incorporée à l'Union soviétique en 1940. Le commandant des unités frontalières russes a inspecté hier cette région, rapporte Itar-Tass.

affirmé que toute tentative de les enterrer échouera.

Les opposants au scrutin reprochent à la loi électorale votée pour la circonstance de remettre en cause plusieurs dispositions de l'accord de Taef.

Ils estiment également que le vote ne peut se tenir avant le retrait des armées syrienne et israélienne, le retour dans leurs foyers des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de la guerre et sans la participation de ceux qui ont quitté le Liban depuis 1975.

Dans un tract repris hier par la presse, un groupe inconnu, les Mouvements unis pour la résistance, a menacé de mort les candidats : « Que les choses soient claires : personne ne doit présenter sa candidature. Celui qui l'a fait doit la retirer... et que tous comprennent qu'ils risquent la mort ».

Le gouvernement libanais maintient la tenue des élections

BEYROUTH (AFP) — Le gouvernement libanais a refusé hier la demande unanime du camp chrétien de reporter les élections législatives prévues dans trois semaines et qui pourraient, dans ces conditions, être boycottées par une large partie de l'opposition.

A l'issue d'une entrevue avec une commission mandatée mercredi soir par des assises chrétiennes pour demander l'ajournement du scrutin, le premier ministre Rachid Solh a affirmé ne voir « aucune justification pour reporter les élections qui doivent avoir lieu aux dates fixées ».

« Les appréhensions peuvent être apaisées dans le cadre des préparatifs entrepris et dans les délais fixés », a ajouté M. Solh.

Réunis au siège du patriarcat maronite à Bkerké, au nord de Beyrouth, une cinquantaine de représentants des formations du camp chrétien avaient demandé le report des

élections, les premières depuis 20 ans, « pour sauvegarder l'unité du peuple » libanais.

Face au refus du gouvernement pro-syrien, l'unanimité du camp chrétien, réalisée mercredi après quatre heures de négociations ardues qui ont abouti à la demande de report, ne résistera pas, ont indiqué à l'AFP plusieurs participants aux assises.

Ces assises devaient se réunir à nouveau hier soir pour décider de la position définitive à adopter, alors que le dépôt des candidatures pour les circonscriptions de la Bekaa (est du Liban) et du Liban nord, où le vote aura lieu le 23 août, s'achève aujourd'hui.

Le scrutin doit ensuite se tenir le 30 août à Beyrouth et dans le Mont-Liban, et le 6 septembre dans le sud du pays.

Quatre importantes formations chrétiennes — les partisans du gé-

néral déchu Michel Aoun, l'ex-milice des Forces libanaises de Samir Geagea, le Bloc national de Raymond Eddé et le Parti national libéral fondé par l'ancien président Camille Chamoun — s'étaient prononcées mercredi pour le boycottage en cas de non report des législatives.

« Nous sommes déterminés à boycotter ces élections et n'attendons rien de ce régime policier », a déclaré hier à l'AFP le porte-parole du courant des partisans du général Aoun, M. Farouk Abillamaa.

En revanche, de nombreux députés et les personnalités chrétiennes pro-syriennes présents à Bkerké n'iront pas au-delà de la demande de report, ont indiqué plusieurs participants.

Quatre ministres ont participé à la réunion de Bkerké. « Ils ont fait campagne contre le boycottage et n'ont accepté que la demande de report car c'était le plus petit dénominateur

commun entre les participants », a indiqué à l'AFP une des personnalités présentes.

Hier, l'ambassadeur de France au Liban Daniel Husson a apporté un appui implicite aux partisans du report, déclarant que « tout doit être mis en oeuvre pour éloigner les facteurs de division ».

Interrogé par l'AFP, M. Husson a souligné « qu'il y a dans ce pays un consensus fragile qui a pu s'établir grâce à l'accord interlibanais de paix de Taef (1989). Il doit être préservé à tout prix ».

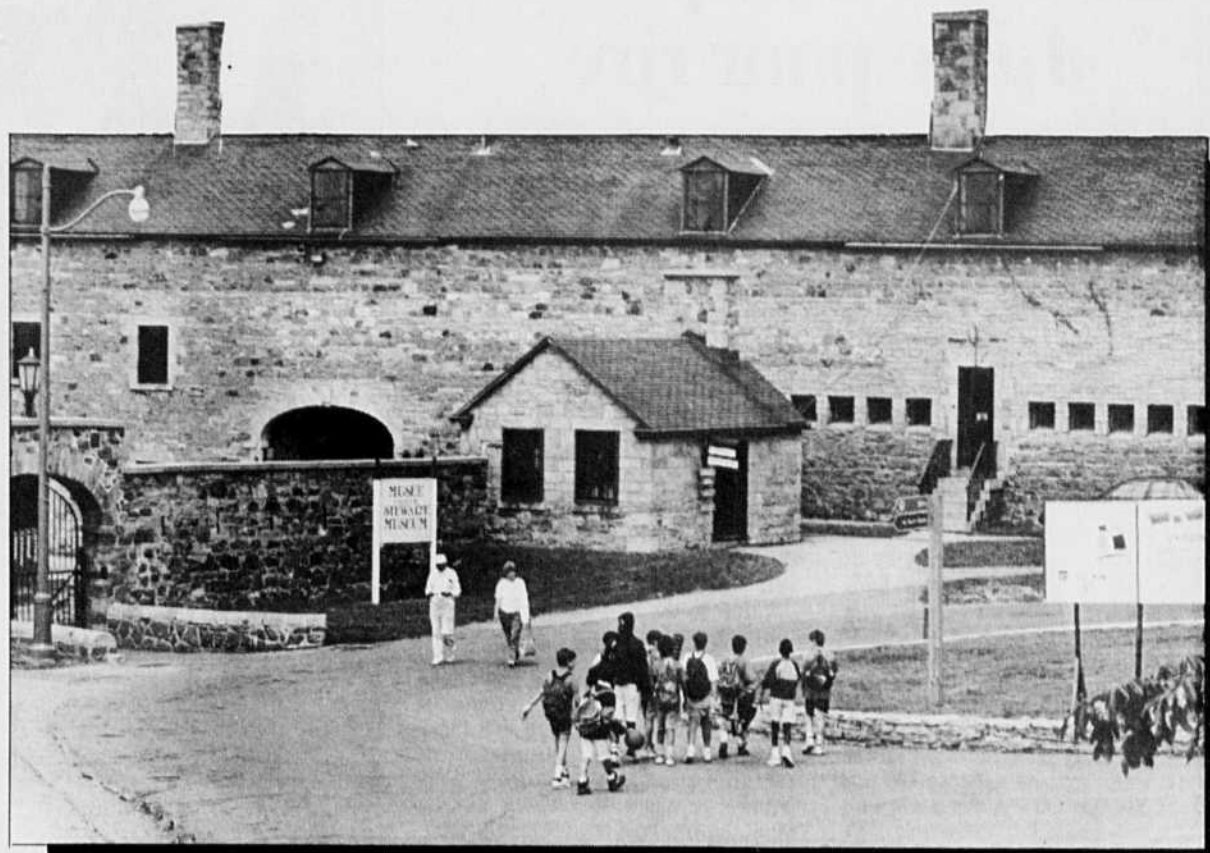
Mardi, l'ambassadeur américain Ryan Crocker avait, lui aussi, souligné la nécessité d'un « consensus sur la base de Taef ».

Mais Damas, dont l'influence est déterminante au Liban, insiste pour la tenue du scrutin dans les délais prévus. Hier, le quotidien gouvernemental syrien *Techrine* a qualifié les élections de mission nationale et

Le Musée Stewart

« Évangéliser, soigner, instruire et aider les démunis figurent au premier plan des motifs des animateurs du projet *Ville-Marie* au 17^e siècle. » Cet extrait du catalogue de l'exposition *Mission Montréal* situe bien l'importance du rôle des communautés religieuses dans le développement de Montréal depuis les tout débuts de la colonie. Le Musée Stewart regorge de croquis, photos et dessins d'églises, d'écoles et d'hôpitaux fondés par les religieux et qui ont enrichi le patrimoine architectural montréalais. On peut aussi y voir, en plus des manœuvres de la Compagnie franche de la marine, une section de l'exposition *Montréal, une histoire à suivre* qui retrace l'histoire ancienne de Montréal depuis le premier voyage de Jacques Cartier jusqu'à la Grande Paix de 1701. Au vieux fort de l'Île Sainte-Hélène. Jusqu'en octobre.

Des photos, des documents, et des archives précieusement conservés racontent l'histoire de la participation des congrégations religieuses depuis la fondation de Ville-Marie jusqu'à nos jours. Un parcours particulièrement intéressant pour les jeunes, les étudiants et les écoliers qui s'amuse à comparer leur temps et le passé pas si lointain de leurs parents.



Le Musée David M. Stewart situé au Vieux-Fort de l'Île Sainte-Hélène présente tout l'été deux expositions faisant partie du programme officiel des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal.

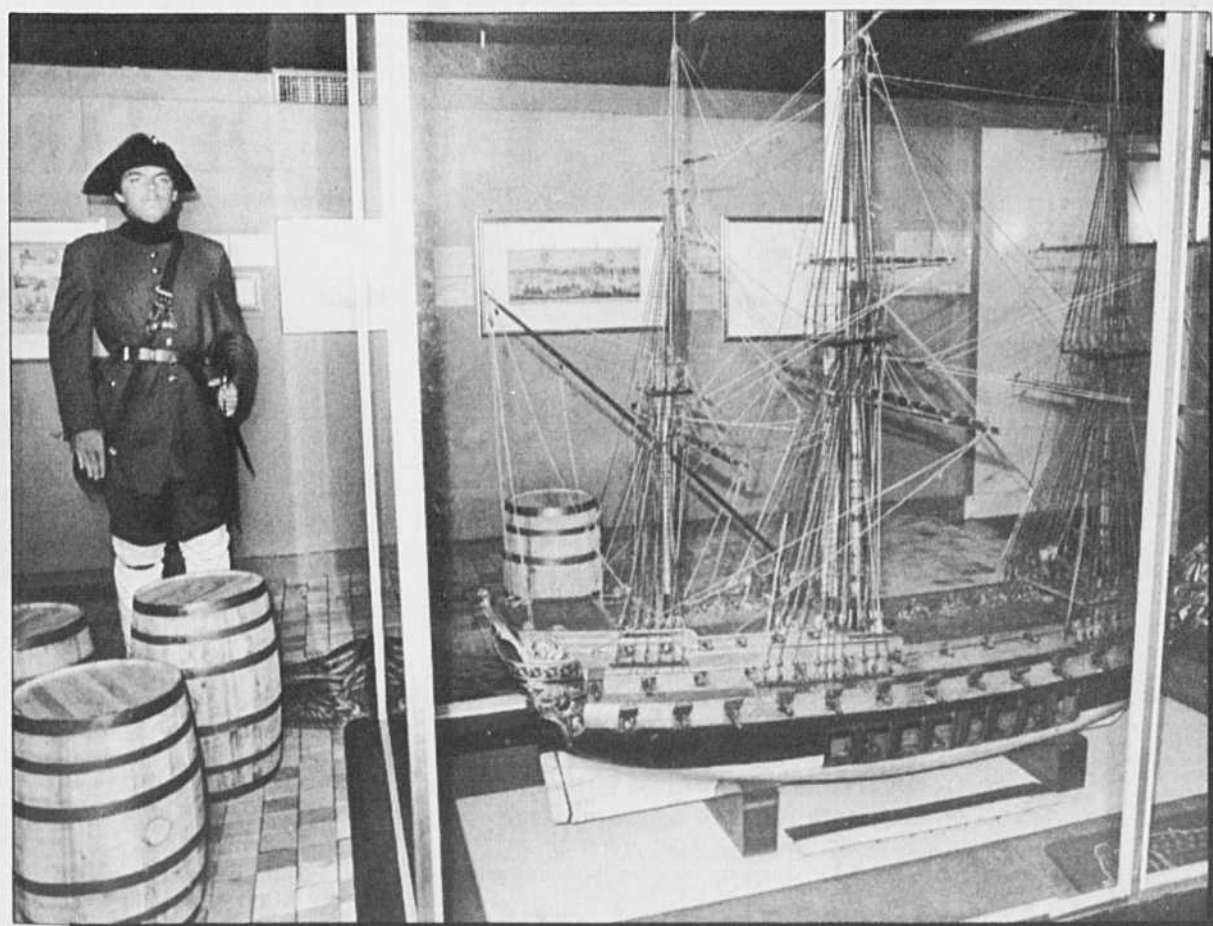
PHOTOGRAPHIE

JACQUES NADEAU



L'abbé Claude Turmel, directeur du Comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal, appuie sur l'un des boutons lumineux identifiant chacune des congrégations religieuses qui ont contribué au développement intellectuel, spirituel, éducatif, social et matériel de Montréal depuis les premiers temps de la colonie.

Au Vieux-Fort de l'Île Sainte-Hélène, dans la cour du Musée Stewart, on peut observer du mercredi au dimanche la Compagnie franche de la Marine exécuter des manœuvres militaires authentiques du 18^e siècle.



Le vaisseau de guerre français *Le Jupiter* (1740) témoigne du passé militaire de la métropole au milieu du 18^e siècle.

LE GUIDE DU WEEK-END

Le Devoir, vendredi 7 août 1992

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

La 350e Symphonie Juste pour rire

DENIS LACOMBE, le créateur au Cirque du Soleil du célèbre numéro du chef d'orchestre détraqué, n'en demandait pas tant. Pour la première fois de sa vie, un vrai chef d'orchestre en la personne de Yuli Turowsky s'inclinera devant lui, se réfugiera en coulisses et lui cédera temporairement ses 30 musiciens à qui le clown détraqué promet de faire passer un mauvais quart d'heure qui risque de se prolonger indéfiniment. Je parle bien entendu de la 350e Symphonie Juste pour rire qui aura lieu ce soir et demain à la Salle Wilfrid Pelletier de la Place des arts avec Jerry Lewis, Jean Lapointe, George Carl, Denis Lacombe et un feu roulant de 18 numéros sur la 5e de Beethoven, des airs de Rigoletto et des chansons des Beatles interprétées par les musiciens de l'ensemble I Musici de Montréal.

Chose inusitée, le vrai chef d'orchestre dirigera son monde des coulisses par le truchement d'une caméra vidéo qui retransmettra son image sur les écrans des musiciens tandis que Denis Lacombe fera semblant de les diriger ou fort probablement de ne pas les diriger et d'abuser de leur patience. En tout 18 numéros visuels viendront ponctuer le concert symphonique, dont le célèbre numéro de la machine à écrire

de l'idole de l'Hexagone, Jerry Lewis, idole que l'on dit des plus désagréables et des plus pressés puisqu'il ne restera à Montréal que le temps de ses trois prestations avant de sacrer son camp vers des cieux plus payants. Jean Lapointe, copain de Lewis et surtout champion comme lui du téléthon olympique, viendra faire un tour avec son nom moins célèbre numéro de piano affolé confronté à une série de catclysmes climatiques qui auront raison de ses ambitions musicales. George Carl, 72 ans, célébré à Las Vegas pour les services qu'il fait subir à un pied de micro mais inconnu à Montréal, sera également de la partie pour nous offrir non pas un gag à la minute comme le dit le communiqué mais huit minutes du même gag.

Aux vieux de la vieille s'ajoutent une liste de jeunes solistes comiques qui s'attaqueront eux aussi à l'univers de la musique symphonique, certains comme Denny Dent pour peindre le buste de Ludwig Van en deux temps, trois mouvements, d'autres comme le jongleur Daniel Mendez pour jouer du Chopin non pas avec ses mains mais avec ses balles ou encore Michel Lauzière, virtuose de la pompe à air et Rodrigue Tremblay, virtuose virtuel de la fausse.



Jerry Lewis

note. Guy Caron, anciennement du Cirque du Soleil, signera cette mise en scène inspirée de Spike Jones qui avait mis sur pied un Big Band burlesque et prenait plaisir à massacrer les classiques et à les faire entrer de

plein pied dans le musée de l'humour qui n'existait pas encore mais que Spike Jones aurait probablement de son vivant, sinon subventionné au moins fréquenté.

— Nathalie Petrowski

NOS CHOIX

CINÉMA

✓ **White Hunter, Black Heart** Clint Eastwood poursuit, à titre de réalisateur, son archéologie du western. Comme il l'avait fait précédemment dans *Honky Tonk Man* et dans l'admirable *Pale Rider*, le réalisateur de *White Hunter, Black Heart* déterre pistolets et winchester et renoue avec les conventions et l'inspiration noble d'un genre qu'on a souvent dit mort et enterré. Chevauchée réaliste au pays de cowboys sur le retour, un peu plus pauvres et un peu plus solitaires que leurs ancêtres.

— Alain Charbonneau

THÉÂTRE

✓ **Les Fourberies de Scapin** Ils sont parmi les rares acteurs à tenir feu et lieu pour le théâtre, sur une scène de Montréal cet été. C'est la troupe réunie par Denise Filiatrault pour jouer la farce napolitaine de Molière. Il y a Yves Jacques, Jean Besré, René Gagnon, Suzanne Champagne, Paul Cagelet, Luc Guérin, d'autres, tous à l'aise chez un Molière que Filiatrault affronte pour la première fois, sans complexe et sans prétention. Sans trop de dégâts non plus. Le rire l'emporte. Au Théâtre Saint-Denis 2.

— Robert Lévesque

ARTS VISUELS

✓ **Le dessin rebelle** Le silence arrangeant bien du monde la présentation d'un art socialement engagé dans des lieux artistiques institutionnels essuie de plus en plus souvent les feux de la critique. Pourtant, fait remarquer Claire Gravel, dans le catalogue de l'exposition « Le dessin rebelle » dont elle est la conservatrice invitée au Centre Saidye Bronfman, la société n'a jamais eu autant besoin d'objecteurs de conscience. Ne manquez pas cette belle exposition dans laquelle la rébellion du dessin sert très efficacement la rébellion des desseins. 10 artistes en pleine possession de leur art nous offrent l'occasion d'une réflexion salutaire. Jusqu'au 20 août, au 5170, chemin de la Côte Ste-Catherine.

— Jean Dumont

LA TÉLÉ DU WEEK-END

CE SOIR

Bouillon de culture

Avec *Les Mandarins*, Simone de Beauvoir parlait des journalistes pendant la guerre; ce soir, éditeurs et écrivains traitent des auteurs pendant l'occupation nazie. TV5, 21h

☆☆☆

Parler pour parler

Le croiriez-vous? Janette Bertrand offre le souper aux doux fous de

Rock et Belles Oreilles. De quoi donner des bulles à l'eau la plus plate! Radio-Québec, 22h

☆☆☆

DEMAIN

O.K. La liberté

Quand Jacques Godin se retrouve à 40 ans dans les rangs des chômeurs, pas facile de s'adapter à une nouvelle vie. Un film qui a bientôt 20 ans, et dans lequel il pleut des vedettes. TQS, 20h

L'île sans rivages

Documentaire sur un petit village au nord d'Ajaccio dans l'île de Beauté, qui fleurera bon le soleil, les cigales et le fromage de chèvre. TV5, 20h

☆☆☆

Naked Hollywood

Série de reportages diffusée plusieurs fois dans la soirée. Le premier s'attache au travail des réalisateurs indépendants ou travaillant pour des compagnies. PBS, 21h50

☆☆☆

Under The Roofs of Paris

Le classique des années 30 de René Clair, à voir juste histoire de rigoler sur les doublages, ce n'est pas tous les jours qu'une jeune fille des faubourgs parisiens qui fricote avec un titi pure laine chantonne dans la langue de Shakespeare! CBC, 0h40.

☆☆☆

DIMANCHE

Astérix et Cléopâtre

Pour les inconditionnels d'Uderzo et de Goscinny, une adaptation filmée de la très célèbre bande dessinée. Plus intéressant que les Lucky Luke et autres Tintin passés sur grand écran. Radio-Québec, 18h30

☆☆☆

This Land Is Our Land

Les autochtones de l'état de New York n'ont rien à envier à leurs frères du nord, eux aussi débattent de

revendications territoriales. PBS, 19h

☆☆☆

La 350e Symphonie Juste pour rire

Spectacle de clôture du festival montréalais de l'humour, édition 1992. Succession de prestations de Jean Lapointe, Jerry Lewis, Denis Lacombe et bien d'autres sur le thème de la musique. Un concept on ne peut plus innovateur. Radio-Canada, 21h

☆☆☆

L'enfance sous les verrous

Série de trois documentaires, chaque dimanche, portant ce soir sur les enfants « victimes ». Enfants victimes d'abus tellement divers qu'on ne peut pas en siter une liste exhaustive. TVA, 22h

☆☆☆

An Audience With Peter Ustinov

Reprise d'un spectacle solo de l'acteur fétiche des films tirés des romans d'Agatha Christie. PBS, 22h

☆☆☆

Boudu sauvé des eaux

60 bougies pour cette comédie aigredouce sur les sans-abris d'autant alors appelés des clochards. Pas très « correct politiquement »! Michel Simon, Charles Granval sous l'oeil implacable de Jean Renoir. Radio-Canada, 23h10

— Pascale Pontoreau

FAMOUS PLAYERS

MATINÉES À \$5 DU LUNDI AU VENDREDI
sauf le mardi et les jours fériés

GÉRARD JUGNOT • PIERRE ARDITI

LES CLÉS DU PARADIS

PHILIPPE DE BROCA • ALEXANDRE JARDIN

Maintenant à l'affiche! **PARISIEN** 866-3856
480 Ste-Catherine O. 12 35 2 45 4 55 7 05 9 15

UNE CHOSE DE GRANDE VALEUR LUI A ÉTÉ VOLÉE...

ARTISTE et VOLEUR

V.F. CANVAS
un film de **ALAIN ZALOUM**

VITTORIO ROSSI **NICK CAVAIOLA** **CARY LAWRENCE**
réalisé par **STEPHEN REIZES** musique de **MICHAEL HEWER**
scénario de **MICHAEL JOY** montage **PATRICK MOORE** scénario **ALAIN ZALOUM/BRENDA NEWMAN**
production **JEAN ZALOUM** production **GINETTE PEPIN** production **MARK FORSTATER**
production **JEAN ZALOUM** production **ROBERT BAYLIS** scénario **ALAIN ZALOUM**
PRODUCTION AVEC LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES DU QUÉBEC

Maintenant à l'affiche!

version française **PARISIEN** 866-3856 480 Ste-Catherine O. 12 35 2 45 4 55 7 05 9 15

version anglaise **LOEWS** 861-7437 240 Ave. Dorval 1 05 3 55 5 10 7 05 9 10

DORVAL 631-8566 240 Ave. Dorval 1 05 3 55 5 10 7 05 9 10

COCHE-TARG vendredi 12 00

DU SCÉNARISTE DE «MY LEFT FOOT»

La plus belle femme du village n'appartient à personne.
Les hommes sont fous d'elle.
Les femmes la craignent comme l'Enfer.

ALBERT FINNEY **AIDAN QUINN**
ROBIN WRIGHT

LE SECRET DE TARA

bouleversera la vie de chacun à tout jamais.

«UN ENCHANTEMENT LYRIQUE, DE LA MAGIE!»
Janet Maslin, THE NEW YORK TIMES

ALLIANCE VIVAFILM présente **ALBERT FINNEY** **AIDAN QUINN** **ROBIN WRIGHT** et **MILO O'SHEA** dans **LE SECRET DE TARA**
Musique de **JEAN-CLAUDE PETIT** Écrit par **SHANE CONNAUGHTON** et **KERRY CRABBE** Produit par **WILLIAM P. CARTLIDGE** et **SIMON PERRY** Réalisé par **GILLIES MACKINNON**

CITE 107-3117 107-3117

ALLIANCE VIVAFILM

DESJARDINS 849-FILM BASILAIRE 1 1:45 - 4:30 - 7:00 - 9:25

CARREFOUR LAVAL 849-FILM 2330 boul. Le Carrefour 1:40 - 4:00 - 7:00 - 9:15

CINÉPLEX ODEON

★ DOCLIPARTS INTEREST

ROCK

✓ **St-Hyacinthe dans le rétroviseur** St-Hyacinthe se cherchait un festival attrayant, inédit, qui lui appartiendrait en propre. Quelqu'un s'est souvenu que la ville avait été considérée, pendant les années 60, comme le Liverpool québécois, le berceau du yé-yé. En effet, la plupart des groupes majeurs, les Sultans, les Hou-Lops et les Lutins, en sont issus. Le Festival rétro des Maskoutains était né. Ce soir, au Pavillon de la Jeunesse, Serge Sauvé rendra hommage aux fils yé-yé de St-Hyacinthe, dont la majorité assisteront au spectacle. Sauf Bruce, évidemment. Suivra la revue musicale *La grande aventure du rock'n'roll*. Demain et dimanche, des groupes rétros en tous genres investiront les diverses places publiques. M'est avis qu'on s'amusera ferme.

— Sylvain Cormier

BLUES

✓ **Lonnie Brooks** Demain soir, au G-Sharp, la boîte de blues de Montréal, Lonnie Brooks, l'auteur des *Family Rules*, le guitariste du *Inflation Blues*, le chanteur des bayous de la Louisiane, sera là. Accompagné par d'excellents instrumentistes, dont son fils, Brooks avait signé avec Elvin Bishop les meilleurs moments de la soirée organisée plus tôt cette année au Spectrum pour souligner les vingt-ans de l'étiquette *Alligator*. Le *G-Sharp* est situé sur le boulevard Saint-Laurent à deux pas de Duluth.

— Serge Truffaut

VIDÉO

✓ **À la lumière de l'Histoire** Plus que 16 représentations de l'animation au laser réalisée par Productions scéniques internationales inc., projetée sur la façade de l'Hôtel du Parlement de Québec, du jeudi au dimanche, dès 21 h 30 pile. Ce spectacle haut en couleurs retrace l'histoire des institutions parlementaires du Québec de 1791 à nos jours, sur un scénario de Larry-Michel Demers, d'après une recherche historique que l'on doit à Jean-Yves Tremblay, et repose sur une trame sonore épique de Guy Trépanier, de même que sur un appareil multimédias-tique sensationnel.

— Daniel Carrière

LES FESTIVALS

CENTRE D'ARTS ORFORD

Sortie 118, Autoroute des Cantons de l'Est. Salle Gilles-Lefebvre : Les Grands Concerts : Ensemble Métropolitain, dir. Agnès Grossmann, soliste : Denis Brott, violoncelliste, oeuvres de Locatelli, Boccherini, Elgar et Grieg. Ce soir à 20 h.

☆☆☆

DOMAINE FORGET

Saint-Irénée, Charlevoix. Tatiana Pikaizen, pianiste, oeuvres de Bach, Schubert, Chopin, Rachmaninoff et Liszt. Ce soir

☆☆☆

FESTIVAL GOSPEL

Théâtre des Lilas, Île Notre-Dame. Ce soir : Gos-Pella-5 à 19 h. — Joylites à 20 h. — Reverend Dan Willis and the Pentecostals of Chicago à 21 h.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Venons-en à la question, M. Bourassa

Joseph Giguère

Directeur du Centre Saint-Pierre et membre du Comité de rédaction de la revue Relations.

DE 60 000 en 1760, nous sommes devenus 7 000 000. À elle seule, cette statistique pèse historiquement très lourd. Mais en plus, nous sommes bien vivants. Avec le goût de parler, d'apprendre, de chanter, de bâtir, d'être corrects avec les plus faibles, de fraterniser avec l'humanité et de respecter la planète. Pas trop « babéliques », malgré tout, avec notre métropole montréalaise et ses flancs foudroyés par les vents de tous les ciels. Intégrant les Tan Chen, les Ramirez, les Paolucci, les Pavel, les Brathwaite, etc., nous sommes devenus culturellement plus beaux et plus riches; mais nous sommes toujours nous-mêmes.

Tout a été dit sur notre étonnante survivance : le lien étroit avec le territoire, l'occupation de l'espace en petites communautés tricotées serré, la langue, beaucoup d'enfants, une foi et des valeurs communes et,

quelque part, l'intuition têtue d'un certain destin historique. Notre ardeur au travail a fait le reste. Monsieur Durham lui-même ne reconnaissait-il pas qu'en dépit de notre insouciance et de notre drôlerie, nous étions travaillants ?

Avant la conquête nous étions, sur les bords du Saint-Laurent, le principal interlocuteur des Amérindiens. Ceux qui évitent l'erreur de juger le passé avec les critères moraux de maintenant admettront que le dossier de nos rapports avec eux n'est pas à cacher au grenier des horreurs. Avec tumultes et souffrances, à travers chevauchées de coureurs de bois et opiniâtres de robes noires, il s'est produit une certaine osmose entre Français et Autochtones. Reconnaitre ces derniers avec leurs indifférences et leurs spécificités est assumé comme un devoir de fraternité par notre conscience d'aujourd'hui.

Après la défaite des plaines d'Abraham, les Anglais sont devenus notre partenaire dominant. Nous avons été en symbiose quelquefois, et à couteaux tirés la plupart du temps. Malgré tout, nous sommes demeurés

relativement fidèles. Parce que même si c'était chaque fois plus précaire, il finissait par être possible de traverser les crises existentielles sans que notre unicité comme peuple distinct soit irrémédiablement compromise. Mais cela a pris fin avec le putsch constitutionnel de 1982. Juridiquement et politiquement, nous sommes devenus, depuis lors, un simple numéro dans une addition croissante de territoires, de nations et de provinces. L'échec de Meech et les débats actuels manifestent jusqu'à la nausée la volonté du Canada anglais de couler à jamais notre gabarit politique dans cette infériorité numérique.

Nous laisser confiner ainsi serait renoncer à ce que nous sommes devenus au terme d'une trajectoire de 300 ans.

Au-delà des considérations tactiques et des toujours nouvelles « dernières chances », le temps est venu, pour monsieur Bourassa, de casser le miroir aux alouettes et de se consacrer à la seule tâche qui semble désormais pouvoir nous faire déboucher quelque part : le référendum québécois sur la souveraineté.

Ce référendum doit être conduit à la manière d'une grande campagne d'éducation populaire et dirigé par un large comité non partisan, constitué de représentants et représentantes des organisations qui composent la fibre démocratique de base de la société civile québécoise.

Quant à la question, elle pourrait, pour l'essentiel, ressembler à ce qui suit :

— Considérant que les Québécois et les Québécoises forment un peuple distinct à l'intérieur de son avenir de façon autonome;

— Considérant que le peuple québécois a le droit et le devoir de décider de son avenir de façon autonome;

— Considérant l'impasse persistante dans les relations entre le Québec et le reste du Canada;

« Je donne mandat au gouvernement du Québec de proclamer, face aux autres gouvernements du Canada, la souveraineté politique du peuple québécois et de négocier des arrangements constitutionnels en harmonie avec ce statut. »

OUI □ NON □

L'embellissement de Montréal

Michel Bédard

Chef du Parti éléphant blanc de Montréal

QUAND votre parti, monsieur le maire, était dans l'opposition, un principe du programme du RCM avançait que cette formation s'objectait à la valorisation de la société dite de consommation. Qui dit consommation dit production de déchets, et quand on sait que le Canada demeure, toutes proportions gardées, le pays le plus énergivore, le plus gaspilleur et le plus important producteur de déchets au monde, formuler un tel principe avait et a encore du bon. À l'heure où la gestion des déchets domestiques et industriels cause tant de problèmes, affirmer ce principe a davantage de sens.

Paradoxalement, c'est sous votre règne que Montréal s'est visuellement le plus pollué par la publicité commerciale affichée sous de multiples formes. Impuissants, les citoyens assistent à la colonialisation de leur ville. Oriflammes aux lampadaires; flash-bus et abri-bus avec pub, et maintenant en forme de cannettes; billets de correspondance avec pub au verso; supports à pub aux portes et vitrines de très nombreux commerces; spectacles et événements coprésentés par la Ville et de généreux partenaires qui ne manquent jamais de bien se faire voir; pub sur les équipements et installations de la Ville (autos de la Corporation du 350e, les bandes des patinoires, les clôtures des terrains de base-ball, etc).

Montréal a une équipe de soccer et bien malin celui qui pourra identifier le nom de l'équipe locale en regardant le chandail des joueurs.

Concernant nos autobus entièrement peints aux couleurs de commanditaires, ces véhicules publicitaires vont jusqu'à adopter la forme de contenants de produits de consommation. Le jour n'est pas loin où les usagers n'auront plus qu'à se prendre pour des pastilles de gomme ou de simples p'tites boulettes de viande... Curieusement, alors qu'un règlement de la STCUM considère comme acte de vandalisme (entraînant amende) le fait de barioler ses équipements de graffiti, un magasin de disques commandait l'année dernière un autobus maculé de graffiti commerciaux... À la STCUM, on accepte le vandalisme et la pollution visuelle qu'à la condition d'en tirer des revenus.

En 1995, les 750 wagons du métro seront dotés d'un système d'affichage électronique de publicité où la pseudo-nouvelle touchant les chiens écrasés ne représentera que 20 % de l'affichage. L'embellissement de Montréal ne va-t-il pas de limites. Monsieur Doré, les Montréalais ne sont pas que des bêtes à consommer.

Si votre administration ne s'était pas lancée dans des dépenses folles et somptuaires, elle n'aurait pas eu besoin de recourir à de généreux partenaires qui transforment Montréal en un vaste dépliant commercial. Il est inacceptable que la mauvaise gestion des fonds publics vous ait obligé à priver les Montréalais de l'utilisation de plusieurs piscines, et à réduire l'accès des citoyens aux maisons de la culture, aux bibliothèques et à la phonothèque pendant l'été.

Jusqu'où votre administration irait-elle dans l'enlaidissement de Montréal et la baisse de sa qualité de vie ? À Ottawa, sur la rue Bank, les arbres cèdent de plus en plus leurs places à d'imposantes colonnes publicitaires illuminées. À New York, les poubelles publiques sont de plus en plus commanditées par des restaurants. À l'hôtel de ville de Kingston, les plaquettes de bronze aux portes des bureaux des élus affichent le nom du ou des commanditaires... À Montréal, verra-t-on un jour nos élus, ou nos chauffeurs de la STCUM, porter en guise d'uniformes des jumpsuits maculés de pub comme les pilotes d'autos de course ?

En banlieue nord de Montréal, la ville de Lorraine a méritée en 1988 le grand prix international Fondia pour l'illustration de la qualité de vie et de l'art de vivre. Premier récipiendaire du prix en Amérique du Nord, Lorraine avait alors devancé Monaco et Florence. Dans cette ville où pas une pub ternit le décor, tous les services requis sont fournis et le compte de taxes est le plus bas de toute la région métropolitaine. Son niveau d'endettement ? Il est à rendre jaloux tous les maires dilapidateurs.

Le gouvernement du Québec reconnaît que la publicité envahissante constitue une pollution visuelle inacceptable. Il a même légiféré pour interdire la pose de panneaux-réclames en bordure des routes provinciales. La Ville doit non seulement cesser de donner le mauvais exemple mais intervenir par voie de réglementation.

Voir le Saint-Laurent

Jean Lachapelle

LE VIEUX PORT est-il vraiment une fenêtre sur le fleuve ? Le moins que nous puissions dire, c'est que la réponse n'est pas évidente.

Partons de l'est, rue Berri. Au quai de l'Horloge, à même une longue et belle promenade, nous pouvons jouir de vues magnifiques sur notre grand fleuve. Nous aurons dû toutefois franchir au préalable une haie de conifères située en bordure de la rue de la Commune et bouchant inexplicablement ce riche horizon. Il nous aura été également difficile d'ignorer en chemin ces taches que constituent un sombre édifice administratif désaffecté et un premier gros hangar.

Déjà, se révèle le défaut majeur de l'ensemble : de la vieille ville, nous ne pouvons que deviner la proximité du fleuve. On a tout au plus écarté les lattes du store ou entrouvert l'épais rideau; on admire toujours pas pleinement et directement. Bref, l'unité organique qui devrait relier la cité et le fleuve est constamment brisée, distancée ou distraite par mille embûches dues, d'une part, à un artificiel souci de faire dans la verdure écologique (sic), et dues, d'autre part, à un souci tout aussi artificiel de préserver et recycler vaillamment que vaillamment un passé industriel devenu caduc.

Sur toute l'étendue du Vieux Port, on s'est ingénié à planter des arbres. A-t-on pensé quand ils grandiront ou seront parvenus à maturité ? Un homme, qui acquiert une propriété au bord d'un lac, ne pensera-t-il pas d'abord à la vue qu'il peut avoir sur ce dernier ? S'amusera-t-il à reboiser et à se monter un écran végétal entre lui et son lac ? Ou, ne veillera-t-il pas plutôt et tout naturellement à se garder le plus vaste champ de vision possible ? Quitte à s'aménager, légèrement en retrait, quelques bons nids d'ombre, où il pourra prendre le frais.



PHOTO JACQUES NADEAU

Reprenons la parabole de notre homme qui devient propriétaire d'un terrain sur le bord d'un lac. Un hangar désuet nuit à sa contemplation de l'étendue d'eau. Que fera-t-il ? Se dira-t-il : « Ce hangar a plus de 50 ans. Sauvons-le. J'en fera un cinéma, un marché aux puces, un casino, un musée de je ne sais quoi. Et tout autour, s'il le faut, j'aménagerai un champ de foire. » Vous direz alors de cet homme que le bon sens lui fait défaut et vous n'aurez pas tort.

Le fleuve a été, ici ou là, au fil du temps, remblayé et parsemé de différents quais. On a haussé les berges plutôt que de les amener en descente. Tout cela pour un port qui est maintenant rendu ailleurs. Dernière invention, on a forgé un petit bassin intérieur où

mouillent quelques pédalos, avec un faux îlot surmonté d'une butte, elle-même couronnée d'un édicule qui se veut sans doute kiosque à spectacles. D'ailleurs, des gradins tournent le dos au fleuve. À l'Ouest, le quai Jacques-Cartier se charge de retenir l'ouvrage.

Or, que découvrons-nous sur ce quai ? La Société du Vieux-Port aime les sheds, les adores, en rafale, en redemande. Elle ne fait ni une ni deux et, illico, appointe un architecte qui, du fond de son génie, lui concocte, poutres d'acier à l'appui, une apparence, un semblant de shed, une métaphore, prend-il la peine d'expliquer. Hélas, cette abstraction peine réelle n'est que trop visible et obstrue la vue que l'on pourrait avoir du fleuve, à partir

L'hôpital Rivière-de-Prairies s'explique

Eddy Dunn

Président du conseil d'administration

À LA SUITE des événements médiatiques de la semaine dernière, j'ai discuté et réfléchi à l'ensemble de la problématique impliquée avec les principaux dirigeants de l'hôpital Rivière-des-Prairies.

Tout abus sexuel auprès de notre clientèle constitue pour nous une situation d'extrême gravité et nous nous empressons de vous faire un état exact de la situation, de vous faire part des mécanismes déjà en place pour prévenir et éventuellement sévir dans de telles situations.

Incident no 1 — Durant la soirée du mardi 26 mai 1992, la bénéficiaire ayant le numéro de dossier 6984 a déclaré, en des termes précis à un membre du personnel de son unité, « avoir fait l'amour avec un employé de l'entretien ménager ». Une enquête interne préliminaire n'a pas permis d'identifier le coupable. La police a été contactée et, suite à ses conseils, une identification positive a pu être effectuée dans la soirée du 28 mai. Le préposé à l'entretien ménager identifié par la bénéficiaire a été congédié dès le lendemain, soit le 29 mai. Le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 313, a déposé un grief à l'égard de ce congédiement.

Incident no 2 — Dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 juin 1992, un infirmier a surpris un éducateur ayant une relation sexuelle complète avec la bénéficiaire ayant le numéro de dossier 2178. L'administrateur de garde a immédiatement été avisé et s'est rendu sur le champ à l'hôpital. La police a alors été saisie d'une plainte et est venue procéder à l'arrestation de l'éducateur. Le lundi suivant, soit le 22 juin, le Comité d'enquête [...] recommandait le congédiement de l'éducateur. La direction des ressources humaines a communiqué avec l'employé pour l'informer de la décision et l'employé a offert sa démission sans aucune coercition rétroactivement au dernier jour travaillé [...].

Structures actuelles — Notre établissement a pris, particulièrement au cours des sept dernières années, toute une série de mesures préventives visant à améliorer la qualité de vie des bénéficiaires, la qualité des soins ainsi que leur sécurité et leur protec-

tion. Non seulement avons-nous remis à jour régulièrement toutes nos procédures concernant toute forme d'agression et tout manque de respect envers nos patients, mais la sévérité de nos sanctions, dans la mesure où elle peut avoir un effet dissuasif, a été constamment portée et reportée à l'attention de tout notre personnel. Les deux personnes ne sont plus à l'emploi de l'hôpital et les autorités policières ont été saisies immédiatement de ces situations. Les curateurs, public et privé, ont été avisés avec la même célérité. [...]

L'agrément du Conseil canadien — Au seul chapitre de l'agrément par l'hôpital du prestigieux Conseil canadien d'agrément des établissements de santé, il serait avantageux que le public soit mieux informé du fait que nous sommes détenteurs de cet agrément depuis 1974 et que nous avons toujours conservé cet agrément lors des visites subséquentes. [...]

Interpellée et vivement prise à partie à la suite de l'ébrulement de deux cas de viol de patientes, la direction de l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies a fait tenir au ministre de la Santé et des Services sociaux une longue lettre explicative dont voici de larges extraits. Soulignant que « l'établissement le mieux géré du monde » ne pourra jamais « donner une garantie absolue qu'aucun geste déplorable ou criminel » ne sera commis par un de ses employés, l'hôpital regrette que plusieurs ne se soient pas « privés de juger péremptoirement, avec une impudeur à peine concevable, l'ensemble de l'établissement ».

Ne sommes-nous pas en droit de nous poser la question, à savoir : même si nous étions l'établissement le mieux géré du monde, pourrions-nous jamais donner une garantie absolue qu'aucun geste déplorable ou criminel ne puisse être commis par l'un de nos employés ? Plusieurs ne se sont pourtant pas privés de juger péremptoirement avec une impudeur à peine concevable l'ensemble de l'établissement.

Processus d'orientation — Le programme d'orientation dispensé aux nouveaux employés comporte plusieurs volets reliés au développement d'attitudes de respect à l'égard de la clientèle.

Un atelier de sensibilisation au code de responsabilités permet à l'employé de prendre conscience des responsabilités inhérentes à ses fonctions. L'atelier vise également la sensibilisation aux notions de dignité et d'intimité privilégiées par l'institution. Finalement, l'objectif de ce cours est le développement du jugement moral par le biais de situations-dilemmes moraux susceptibles d'être rencontrées par l'employé.

Programmes de formation — Un programme de formation continue est établi pour chaque catégorie d'emploi. Principalement axée sur le développement d'habiletés et d'attitudes favorisant le bien-être et l'évolution du bénéficiaire, nous soulignons ici, à titre d'exemple, une activité de formation offerte aux employés et ayant comme thème : « Expression de la sexualité chez une clientèle déficiente adulte » dispensée par une sexologue. Par le biais de ce cours, les employés doivent identifier leurs types

tes ont été rapidement posées. Dès le 22 juillet, le directeur général a convoqué une réunion de tous les cadres et médecins de l'hôpital où l'état de la situation a été présenté. Les commentaires des cadres, tels qu'ils les avaient perçus chez leurs employés, ont été discutés et il a été convenu de souligner notre responsabilité auprès de chaque bénéficiaire et la gravité de tout manquement envers eux. La nécessité d'implanter plus que jamais nos normes et d'exiger la non-collaboration à toute activité dérogatoire à notre code de responsabilité a été soulignée.

Le directeur général a également adressé une lettre à tous les employés de l'hôpital en date du 27 juillet 1992. Dès le 23 juillet, à l'occasion d'une rencontre avec des représentants de l'exécutif du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 313, qui représentent 923 des 1537 employés syndiqués de l'hôpital, nous avons pu annoncer à tous nos employés que : « il a été convenu, sans préjudice aux droits des employés, que les efforts de la direction et du syndicat en matière d'actes répréhensibles allaient généralement dans le même sens : celui de la responsabilité, de la vigilance et du non-cautionnement de tout comportement inacceptable de la part d'un employé de l'hôpital ». À l'exception de l'exécutif du Syndicat des employés de l'hôpital Rivière-des-Prairies CSN, dont les représentants étaient en vacances, tous les autres exécutifs syndicaux de l'hôpital ont accepté d'entériner cette même entente. [...]

Bien que l'hôpital dispose déjà d'un dispositif de mesures diversifiées pertinentes et relativement efficaces, nous sommes conscients que la vulnérabilité particulière de notre clientèle, ainsi que les attentes très exigeantes que nous avons auprès de notre personnel nous invitent à redoubler d'efforts et à synthétiser dans un plan d'ensemble tous les aspects pertinents de ce dispositif auquel il conviendra certainement d'ajouter et de préciser certains éléments dont l'ensemble constituerait un plan d'action aussi précis et complet que possible.

[Nous sommes] convaincus que les éléments que nous avons présentés à l'intérieur de ce rapport répondront à tout le questionnement qui a pu être soulevé.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venné (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furdy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbail (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, 202 rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication : Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 944-3361. Abonnements : (514) 944-5738. LE DEVOIR (USPS - 053706) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Un appel au lynchage

DU RÉCHAUFFÉ, il n'y a que du réchauffé dans les sept pages que l'hebdomadaire *Photo Police* consacre cette semaine aux tensions entre les communautés blanche et noire de Montréal.

Rien que de très éculé. Pas une bribe d'information dont le téléspectateur le plus distrait ne se soit fait rebattre les oreilles depuis des mois ; rien non plus que le plus anorexique des avaleurs de faits divers puisse ignorer.

Qu'y trouve-t-on ?

Deux pages sur la fusillade qui a éclaté entre gangs au centre culturel de Pierrefonds où un jeune Blanc est tombé sous les balles d'un jeune Noir. On y fait lien avec le saccage de la Plaza Saint-Hubert quelques jours plus tôt qui avait dégénéré en émeute. Le journal enchaîne en rappelant le fait archiconnu que des Noirs (aussi) participent au trafic des stupéfiants dans certains quartiers de Montréal, et qu'ils s'entre-tuent à qui mieux mieux. Suivent des propos recueillis auprès de policiers qui, sous le couvert de l'anonymat, font part de leurs états d'âme envers les individus de race noire et de leur frustration devant l'attitude de la direction du service de police dans les affaires Grif-fin et Marcellus François. Enfin, une entrevue avec le plus connu des leaders de la communauté noire, M. Dan Philip, traité sans ménagement et contredit sur-le-champ comme le pire des menteurs.

Telles quelles, ces pages ne mériteraient pas un regard, et encore moins le tollé qui les a accueillies — et la publicité retentissante qu'elles se sont attirée.

Mais il y a l'emballage, une alchimie vicieuse qui transforme ce dossier faisant en redoutable tremplin pour la haine. Le titre de première page — repris par la suite comme un leitmotiv — est d'une grossièreté rarement égalée. Les derniers mots du « reportage » l'explicitent : « La vérité, écrit-on froidement, est que des Noirs, ne respectant ni loi ni loi, tentent de déstabiliser la justice par leurs opérations criminelles. » Puis, laissant tomber le « des » pour le « les », le journal conclut : « Aujourd'hui, les (sic) Blancs en ont assez des injustices dont ils sont victimes, et du favoritisme que les autorités entretiennent envers les (re-sic) Noirs. Si personne n'intervient, il faut craindre une violente guerre raciste. »

Qu'à cela ne tienne, *Photo Police* interviendra. Une note de la direction proclame qu'il est temps de se prendre en mains et de changer des choses. Certes, dit-elle, il y a déjà les lignes ouvertes à la radio « qui permettent à quel-

ques-uns de se défouler ». Mais elles ne sont accessibles qu'au petit nombre. Le journal annonce donc qu'il ouvre ses pages à la « majorité silencieuse » qui pourra y exprimer librement sa grogne et sa mauvaise humeur. Le moment serait venu de « libérer la parole » blanche, de violer les tabous. *Photo Police* dira tout haut ce que beaucoup pensent mais n'osent pas dire de peur de « passer pour raciste, sectaire, intransigeant, nazi ou bigot ».

Cette prise de position d'un hebdomadaire populiste à grand tirage, véritable appel au lynchage, s'impose comme un fait social autrement plus important que les grenouillages groupusculaires d'un néo-nazisme de jeunes voyous ou l'expression xénophobe d'un nationalisme exacerbé.

Le geste est d'autant plus irresponsable que cette publication, ce torchon

Une infamie dont le leader syndical des policiers devait se dissocier

faudrait-il dire, vise manifestement une des clientèles les plus vulnérables qui soient, les « petits Blancs » qui, à toutes les époques et dans tous les pays, sont les plus susceptibles de développer de l'animosité interraciale. Comme l'ont démontré les analyses désormais classiques de Tocqueville, Weber et Myrdal, ce sont les groupes les plus socialement menacés et situés au plus bas de l'échelle socio-économique qui ont le plus spontanément tendance à se distancer des autres groupes « rivaux », à les inférioriser.

Il ne peut être question de nier l'évidence. Il y a de la délinquance chez les Noirs, tout comme chez les autres groupes ethniques et même chez les Québécois de souche. Cette criminalité, en tant que telle, n'a rien de racial ou d'interracial. Sa visibilité tient d'abord au fait que les médias, en montant en épingle des faits isolés — dans les autobus, les couloirs du métro, à la Ronde... — s'obstinent à identifier les « suspects » autres que blancs par la couleur de leur peau, comme si cette caractéristique avait en soi une valeur explicative et qu'elle était toujours d'intérêt public.

Y a-t-il proportionnellement plus de crimes commis par les Noirs que par les autres groupes ? Les statistiques dis-

ponibles, purgées de toute référence à l'origine raciale, sont muettes sur ce point. Et même si cela était, cette violence ne saurait trouver sa source dans le bagage génétique dont les Noirs seraient porteurs. La grande source de la violence se trouve dans les conditions socio-économiques. C'est de ce côté-là qu'il faut regarder. Il faut surtout se demander si l'infériorité à laquelle un fort pourcentage des Noirs de Montréal sont réduits n'est pas elle-même un résultat de la discrimination dont ils sont l'objet. À l'école, sur le marché du travail ou du logement, toute forme de rejet mène à un ségrégation de fait et à l'apparition de ghettos, poches de misère et de chômage, bouillon de culture par excellence de la criminalité, est-il besoin de le souligner.

Si les Blancs en ont assez de cette violence, c'est également le sentiment, doublé d'impuissance, qui prévaut chez une écrasante majorité des Noirs. À plus forte raison d'ailleurs, puisqu'ils en souffrent davantage et qu'ils ont le plus à craindre de ses conséquences.

On n'attend pas de la direction de *Photo Police* qu'elle prenne au sérieux les avertissements de ceux qui observent l'évolution de la situation chez nous et qui s'en inquiètent, comme ce fut le cas récemment du Comité d'intervention contre la violence raciste parrainé par la Commission des droits de la personne du Québec. On attend encore moins d'elle qu'elle participe à l'effort commun de lutte contre la xénophobie. Elle a fait son choix : elle l'encouragera plutôt, dût-elle provoquer, un durcissement chez une communauté noire de plus en plus capable de répondre à la violence par la violence.

Mais que dire du président de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, M. Yves Prud'homme ? *Photo Police* le sacre « héros de la semaine ». Pourquoi ? Parce qu'il se tient debout, qu'il est toujours prêt à défendre les policiers et que ces derniers savent qu'ils peuvent compter sur lui.

Symétriquement, M. Dan Philip, leader noir, est le « trou-du-cul » de la semaine. Pourquoi ? Parce qu'il se tient debout, qu'il est toujours prêt à défendre les Noirs et que ces derniers savent qu'ils peuvent compter sur lui...

On a vu des écrivains indépendantistes refuser le Prix du Gouverneur général du Canada, et même Céline Dion se récrier à un gala de l'Adisq. En tolérant que son nom reste associé à cette campagne d'infamie, M. Prud'homme se déshonore et déshonore la fonction qu'il occupe.

JEAN FRANCOEUR

NOTRE AMI CLYDE SEMBLE BIEN SILENCIEUX, CES JOURS-CI



Jean O'Neil

Pilote du Saint-Laurent

CE FUT un beau voyage. Parfois, on les dit inoubliables et, ma foi ! il le fut puisque j'en parle encore, que je revois le sourire de Maurice et que je reste toujours attentif à monsieur Dussault qui déchiffrait l'horizon à coups de jumelles.

J'en parle comme si c'était hier tellement le souvenir est intact. Diable !, c'était hier pour de vrai et pourtant, le fleuve a brassé ses marées une fois et une autre depuis ce temps-là.

C'était un temps à ne pas mettre son chien dehors. L'épouse, oui, s'était réveillée elle aussi, avait grogné un peu et entrouvert le rideau juste pour dire, avant de se recoucher : « Parle-moi d'un temps pour aller faire un reportage sur le Saint-Laurent ! »

Il pleuvait à boire debout. Le pilote Michel Dussault nous avait prévenus la veille et il venait de rappeler à 3 h du matin pour confirmer que ça y était. J'appelai Maurice aussitôt, Maurice Edwards notre photographe.

— Maurice, c'est vrai. Nous partons dans une heure et que le diable m'emporte si je sais ce que nous allons faire dans cette galère. Rendez-vous au p.c. dans la salle des pilotes, place du Marché Champlain. O.K. ?

Maurice m'y avait rejoint avec son arsenal photographique et j'eus à peine le temps de lui présenter Michel Dussault qu'il commença à faire des clics et des flashes. Sur le grand écran de la salle des pilotes, on voyait les navires fendre la pluie et la brume en route vers le port de Québec.

Ils descendaient ou ils montaient mais nous allions descendre.

Oh qu'ils étaient gros ! Des fantômes indéfinissables. Des fantômes mouillés qui se glissaient avec assurance dans une purée tout aussi indéfinissable, une purée remémorante des difficultés de la vie quotidienne au travers desquelles il faut passer.

Vous pouviez compter sur Michel Dussault.

— Nous prendrons le troisième qui se présentera.

Il en vint un premier, un deuxième et le troisième se pointa la proue au détour du cap Blanc, en route vers l'estuaire.

— M.V. *Cymric*, dit Michel Dussault. Il fouilla dans quelques liasses de papier mais, ne trouvant rien, il rejeta le tout et dit encore : « M.V. *Cymric*, vous êtes prêts, on y va ! »

AUDIT qu'il pleuvait et le *Cymric*, 10 000 tonnes, n'avait pas l'intention d'arrêter pour nous prendre. La vedette des pilotes fit une savante manœuvre qu'elle connaissait par cœur et, d'abord dans son sillage, vint bientôt se coller sur le flanc du navire.

D'en haut, une échelle de corde fut lancée et Michel Dussault monta le premier pour prendre connaissance de toutes les circonstances.

Ensuite, un filin et un filet furent lancés pour cueillir le bataclan de Maurice et mon crayon peut-être.

Puis, c'est le pilote de Trois-Rivières qui descendit par l'échelle de corde.

— Elle est plus facile à descendre qu'à monter.

Doux Jésus que la paroi était proche et verticale !

— Après toi, Maurice.

— Non. Après toi, Jean.

À la hauteur du pont, un matelot nous cueilla à deux bras sous les aisselles et nous hisse à bord pour nous diriger ensuite vers l'unité de pilotage, la timonerie, où Michel Dussault est déjà à l'oeuvre, essayant de voir quelque chose à travers le crachin qui embrume toutes réalités et regardant sans cesse l'écran radar qui lui montre un peu de ce qu'il ne voit pas.

Son assurance est contagieuse et bientôt le capitaine se retourne vers nous, le sourire large et la poignée de main vigoureuse.

— Monsieur Dussault m'a parlé de votre visite et de votre reportage. *Gentlemen, you are welcome aboard the Cymric.*

Nous n'aurons jamais l'occasion d'en douter, d'autant qu'un marmotton s'approche et nous présente une tasse de thé ou de lait, bien sûr, un quelconque nuage de lait.

Des nuages ! Hors du thé, il y en aura jusqu'à 13 h et Michel Dussault sera toujours au poste, jouant des jumelles et du radar pour bien

surveiller la voie.

Le radar nous apprend que nous devons rencontrer un navire dans le chenal du cap Brûlé, étroit et peu profond. Mieux vaudrait ralentir tout de suite et le pilote en avise le capitaine qui ne se le fait pas dire deux fois.



Roman-fleuve

Il télégraphie aussitôt l'ordre à la chambre des machines.

— C'est moi le maître à bord mais je ne connais pas la voie. Je me fie à lui. Ce me semble être un bon garçon, compétent. Ne trouvez-vous pas ? Moi, il m'inspire confiance et je ne suis pas inquiet de mes 10 000 tonnes d'acier vides qui s'en vont chercher de l'agneau congelé en Australie.

Le Saint-Laurent est une voie périlleuse, parfois indolente et niaiseuse, parfois furieuse, incontrôlée et incontrôlable.

SES PILOTES font bonne figure dans l'histoire du pays et supportent une tradition fort honorable qu'on peut faire commencer avec Jean Alfonse de Saintonge, pilote du sieur de Roberval, qui remonta le fleuve en 1542 et qui en établit un « routier (...) où est représenté le cours du fleuve Saint-Laurent, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au fort de France-Roy en Canada ». Ce « routier » est une véritable anthologie pour maniaque avec des phrases comme : « L'Isle Raquelle et l'Isle aux Lièvres gisent Nord-Est et Sud-Ouest, et en prenant un quart de l'Est et l'Ouest, elles sont distantes de 18 lieues. »

Il y eut également Abraham Martin, plus célèbre du nom des plaines de Québec où il faisait paître son troupeau et de la côte par où il l'emmenait se désaltérer au bord de la rivière Saint-Charles.

Il y eut le grand Louis Jolliet, codécouvreur européen du Mississippi et dont on sait souvent qu'il fut hydrographe du roi, qu'il a dressé des cartes du fleuve et qu'il était, en plus, organiste !

Il y eut Testu de la Richaudière qui fit le relevé du détroit de Belle-Isle afin de permettre aux navires français d'échapper aux navires anglais qui patrouillaient entre Terre-Neuve et l'île du Cap-Breton.

Il y eut également de légendaires comme ce célèbre anonyme qui aurait dirigé l'armada de Sir Hovenden Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs pour l'empêcher de venir assiéger Québec en 1711.

Et il y a Michel Dussault qui conduit placidement le *Cymric* vers la haute mer à travers la pluie, la brume et les récifs.

— 036.

— 036.

C'est une des plus étranges, des plus simples et des plus merveilleuses formes de communication qui soient. Le pilote dit seulement la direction et le timonier la répète pour indiquer qu'il a bien compris et qu'il la tient. Quand il sera relevé de son quart, ses derniers mots seront : « 036, Sir ».

Michel Dussault répondra : « 036 ».

Le nouveau timonier prendra alors la

roue en disant : « 036 ».

Les structures de notre croissance économique et sociale supposent des compétences et des habiletés multiples, le plus souvent insoupçonnées, et les pilotes du Saint-Laurent en assument une large part, nuit et jour, beau temps mauvais temps car, à moins de se cogner l'un l'autre, de s'enliser dans un banc de sable ou de s'empaler sur un récif, les bateaux n'arrêteraient pas, que ce soit pour exporter du fer et du papier, pour importer des agneaux et des oranges ou pour nous faire rêver quand nous les regardons passer.

Ils sont fous, ces Belges !

POUEZ-VOUS imaginer que la minuscule Belgique se métamorphose sans faire de bruit en une association de trois États souverains ? « Et pourquoi pas ! » me répondent 90 % des Flamands, 95 % des Bruxellois et 50 % des Wallons ! Parfois, ces « séparatistes » ajoutent que les structures sont déjà en place, que l'union fait la force et que la souveraineté fait partie du progrès et de l'Europe. Dans l'avion qui me ramenait au Québec, j'ai, comme il se doit, reculé ma montre de six heures en pensant que M. Bourassa était en retard et que les Belges étaient tombés sur la tête...

Fernand Remy
Montréal, 28 juillet 1992

Questions aux autochtones

CERTAINS politiciens autochtones tentent actuellement de rejeter sur le Québec la responsabilité d'un éventuel échec de l'entente du 7 juillet ou des modifications qui pourraient être apportées au volet des « gouvernements autochtones ». Ils font mine de ne pas comprendre les objections du Québec. Tout homme objectif admettra que s'il y a une impasse, les chefs ont couru après. Leur stratégie et la nature même de l'entente conclue y menaient tout droit.

1) Un mot sur leur stratégie. Ils ont choisi de participer activement à l'échec des accords du lac Meech en juin 1990 et de s'allier ensuite avec le Canada anglais dans l'espoir que leur opposition au Québec leur vaudrait des gains impossibles autrement. Ils se sont servis du Québec assez machiavéliquement après avoir fait un putsch à la table constitutionnelle. Aujourd'hui, ils s'étonnent du résultat de pareilles tactiques. Ils récoltent ce qu'ils ont semé. En s'associant au plus fort pour tenter de coincer le Québec au maximum, ils ne pouvaient tout de même pas s'attendre aux félicitations du Québec. Voilà un point qui n'est pas difficile à comprendre.

2) Par ailleurs, l'entente au sujet des gouvernements autochtones soulève au Québec, et ailleurs au Canada, des questions fondamentales auxquelles le refus de répondre ne pouvait que conduire à l'impasse actuelle. La liste de ces questions est longue. Je n'en retiendrai que trois.

a) Le but d'une constitution est de définir les choses clairement de sorte que la paix règne le plus possible dans le pays. Une constitution ne doit pas être une menace permanente pour la population, un instrument de chantage pour un groupe quelconque. Or la formule non définie des « droits inhérents » équivaut à institutionnaliser le conflit car elle ouvre la porte toute grande à des revendications sans limites qui se retrouveront devant les tribunaux. C'est inacceptable. Les « droits inhérents » ne doivent pas mettre en péril les droits acquis et historiques des provinces et des autres citoyens.

b) Ce nouveau palier de gouvernement va-t-il consacrer l'exclusion raciale qui sévit actuellement dans certaines réserves au Québec ? Expropriation violente des Blancs, ex-

pulsion des Amérindiennes mariées à des Blancs, etc. ? Nous demande-t-on de légitimer cette idéologie empoisonnée et extrêmement virulente qui a été, à mon avis, l'une des grandes causes de la crise de l'été 1990 ? A-t-on oublié que le mouvement d'éviction systématique des Blancs avait commencé bien avant cette Crise et qu'il se poursuit actuellement ? Est-ce cela la « citoyenneté indienne » ? Comme cette crise a coûté aux Québécois 250 millions \$ et que c'est eux qui devront payer pour ces gouvernements autonomes, ils ont parfaitement le droit, en pays démocratique, de poser des questions.

c) Enfin, va-t-on payer pour des gouvernements qui occuperont tout leur temps à bloquer le développement du Québec ?

Ces questions sont extrêmement sérieuses. La démagogie des chefs et le bruit des tambours ne les enterreront pas.

Pierre-Auguste Grenier
Boucherville, 17 juillet 1992

Punis, les Lavallois

OUI, l'Hôtel-Dieu doit déménager. Non, pas celui de Montréal, mais plutôt celui de Québec avec trois ou quatre autres hôpitaux. Pourquoi ?

Parce que Ville de Laval est la deuxième ville de la province quant à la population et qu'elle n'a qu'un seul hôpital de 500 lits, alors que Québec la troisième ville du Québec, quant à sa population, a au moins 11 hôpitaux ayant environ un total de 3300 lits.

Monsieur le ministre, il ne faut pas vous rendre complice d'une telle injustice plus longtemps. Les gens de Laval sont punis parce qu'ils demeurent à Laval !

De toute urgence, déménagez quatre hôpitaux de Québec à Ville de Laval. D'autant plus que vous-même et vos technocrates êtes en mal de faire du déménagement.

Par ailleurs, donnez les fonds nécessaires pour refaire l'Hôtel-Dieu de Montréal là où il se trouve présentement.

Vous n'avez pas le droit de détruire le seul

hôpital francophone universitaire pour adultes à l'ouest de la rue Saint-Laurent car, ce faisant, vous séparez l'île de Montréal complètement en deux.

Les Montréalais, à l'est comme à l'ouest de l'île de Montréal, de même que les Lavallois, sont citoyens à part entière et ils paient autant de taxes que ceux de la ville de Québec. Les hôpitaux de la ville de Québec doivent ou fermer ou déménager.

Vous vous devez de savoir que *justice oblige* monsieur le ministre et que les *piastres* sont moins importantes que la santé et la vie des humains.

Alfred Clérout, m.d.
Montréal, 30 juillet 1992

Hommage posthume à Yves Beauchesne

YVES BEAUCHESNE n'est plus. Quelle perte ! Quelle tristesse ! C'était un écrivain exceptionnel, un magicien des mots.

Après avoir eu le privilège de travailler avec lui à plusieurs ateliers, mon intérêt pour l'écriture s'est transformé en véritable passion.

Comme il mettait toutes ses énergies à exploiter au maximum le potentiel de chaque individu, certains participants de ses ateliers se sont vu par la suite décerner des prix, d'autres sont parvenus à se tailler une place dans le monde de l'édition.

Tous ceux qui l'ont côtoyé auront appris, grâce à son enthousiasme communicatif, qu'écrire c'est savoir ouvrir son âme et alléger son cœur.

Yves, s'il existe une place dans l'autre monde pour la symphonie des mots, réserve-moi un siège à tes côtés.

Michèle Paquette-Gravel
Montréal, 29 juillet 1992

Le jeu de l'inquiétude

À PROPOS des récentes condamnations à mort au Burundi et qui inquiètent les dignes représentants de la communauté hutue au Canada (LE DEVOIR, 23 juillet 1992), ce qui m'inquiète, moi, c'est que malgré la liberté de parole que nous avons ici, au Canada, les responsables s'inquiètent seulement.

Tant qu'à jouer à l'inquiétude, l'armée tutsie du Burundi le fait encore beaucoup mieux ! Pensez donc : sept millions de Hutus contre environ deux cent mille Tutsis. Et, tous ces comiques concentrés sur un territoire de seulement 27 000 km carrés. On leur a dit que c'est Dieu qui donne des enfants. Les fameux croissez et multipliez-vous archaïque de triste mémoire.

Dans ces conditions... va y avoir besoin de grenades — beaucoup de grenades — plutôt que d'Oxfam-Québec, de Mère Teresa, coopérants blancs, missionnaires et autres ACIDI de Mme Monique Landry.

Si les Hutus veulent la paix (et une vraie et saine démocratie), qu'ils émigrent au Canada. Comme moi.

Boniface F. Kiraranyanya
Montréal, 27 juillet 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté
Guy Deshaies

Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS